UNE CHANCE POUR TOUS

LA PREMIÈRE STRATÉGIE CANADIENNE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Canada

Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publicentre-EDSC .
Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, MP3, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou PDF accessible) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018
Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em12-48/2018F-PDF
ISSN : 978-0-660-26906-1

EDSC
Nº de cat. : SSD-212-08-18F

TABLE DES MATIÈRES

Dédicace....1

Message du ministre....2

Préface de Miles Corak, économiste en résidence à Emploi et Développement social Canada....4

Résumé....6

Chapitre 1 – Une chance pour tous....8

Chapitre 2 – Faire le point sur les réussites....19

Chapitre 3 – Dignité....33

Chapitre 4 – Égalité des chances et inclusion....36

Chapitre 5 – Résilience et sécurité....40

Chapitre 6 – Collaborer avec les provinces, les territoires et les communautés....43

Chapitre 7 – Collaborer avec les peuples autochtones....47
- Premières Nations....49
- Inuits....50
- Métis....51

Chapitre 8 – Obtenir des effets durables....52

Chapitre 9 – Améliorer les outils de mesure de la pauvreté....55

Chapitre 10 – Analyse comparative entre les sexes plus....58

Chapitre 11 – Le Canada en 2030....63

Annexe 1 – Détails statistiques....66

Annexe 2 – Initiatives gouvernementales qui appuient la réduction de la pauvreté....82

DÉDICACE

À ceux qui persévèrent, malgré le poids dévastateur et quotidien de la pauvreté, de l'exclusion, de la discrimination, de l'ignorance, du désespoir... et à tous ceux qui travaillent sans relâche pour renforcer nos communautés et contribuer à l'épanouissement des autres.

MESSAGE DU MINISTRE

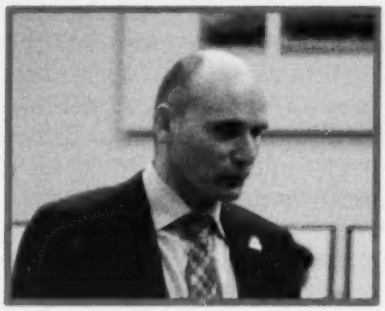

Depuis que le premier ministre Justin Trudeau m'a donné le mandat d'élaborer la toute première stratégie nationale de réduction de la pauvreté de l'histoire du Canada, il y a deux ans et demi, j'ai eu la chance de rencontrer des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre, et de discuter avec eux. Par l'intermédiaire de tables rondes et d'assemblées publiques, en personne et en ligne, lors de conversations et de conférences, ils m'ont fait part d'expériences et d'opinions riches et variées sur la façon dont nous pouvons comprendre et réduire la pauvreté dans ce pays.

La diversité des voix entendues au cours du processus de consultation a contribué à une meilleure compréhension de la pauvreté et des moyens de la réduire. Nous avons aussi discuté avec les autres ordres de gouvernement, avec les provinces et les territoires, mais également avec les administrations municipales et nos partenaires chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous avons entendu les membres de mon comité consultatif, issus de l'incroyable diversité sociale, culturelle et économique du Canada. Nous avons entendu des universitaires et des chercheurs. Nous avons entendu des personnes travaillant aux premières lignes pour lutter contre la pauvreté. Et, plus important encore, nous avons entendu les témoignages de Canadiens qui ont vécu ou qui vivent dans la pauvreté.

Ces Canadiens nous ont parlé de la nécessité d'offrir une chance à tous. Ils ont parlé de dignité, d'inclusion, de sécurité, de résilience et d'autonomie. Ils ont aussi parlé des dommages causés par les attitudes, les politiques et le langage fondés sur le « nous versus eux ».

C'est un grand privilège que de pouvoir présenter une stratégie fondée sur ces récits et ces expériences et qui reflète les besoins fondamentaux et les plus hautes aspirations des Canadiens – une stratégie bâtie sur ces mêmes piliers qui permettent à notre classe moyenne de s'épanouir :

- vivre dans la dignité;
- favoriser la participation et l'inclusion;
- améliorer la résilience et la sécurité.

À l'occasion de la rencontre du G7, le premier ministre a mis l'accent sur le fait que « nous devons veiller à ce que la croissance profite au plus grand nombre, de manière à ce que chacun puisse tirer profit du travail qu'il accomplit et bénéficier d'une meilleure qualité de vie ». La toute première stratégie de réduction de la pauvreté du Canada se fonde sur une vision selon laquelle tous les Canadiens, peu importe leur identité ou leur lieu d'origine, peuvent vivre dans la dignité. Elle est fondée sur la conviction que tous les Canadiens ont le droit d'être traités équitablement et d'avoir les moyens et les capacités de s'épanouir et de participer pleinement au développement de leur communauté. Elle est fondée sur cette aspiration que les Canadiens devraient pouvoir se sentir en sécurité et espérer que demain sera meilleur, pour eux-mêmes, pour ceux qu'ils aiment et pour les prochaines générations.

Pour être efficace, la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté doit reposer sur des indicateurs transparents, des objectifs précis et des mesures tangibles. C'est pourquoi la Stratégie établit, pour la toute première fois, un seuil officiel de la pauvreté au Canada, ainsi qu'une gamme d'indicateurs visant à suivre les progrès sur les questions entourant la pauvreté et l'inclusion. La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté favorise également l'échange de données, la

création du savoir et le dialogue entre les Canadiens, notamment par la mise sur pied d'un Comité consultatif national sur la pauvreté, enraciné dans une loi.

Cette vision et ces mesures contribueront à faire en sorte que la toute première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté de l'histoire de notre pays offre à tous les Canadiens une chance réelle et juste de réussir.

L'honorable Jean-Yves Duclos
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

PRÉFACE DE MILES CORAK, ÉCONOMISTE EN RÉSIDENCE À EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

En quoi consiste une stratégie de réduction de la pauvreté? Quelle en est l'utilité?

D'une certaine façon, c'est assurément la prise de mesures, la conception de programmes, les budgets. C'est donc ainsi que commence ce document : par une liste de politiques, de programmes et de budgets gouvernementaux pour lesquels les politiciens veulent s'attribuer le mérite. Le gouvernement fédéral peut, à juste titre, affirmer être en quête d'une stratégie de réduction de la pauvreté depuis son élection en octobre 2015.

Cependant, cela n'est pas suffisant pour les citoyens, qu'ils soient riches, pauvres ou issus de la classe moyenne. En effet, une stratégie de réduction de la pauvreté doit énoncer clairement des priorités conformes à nos préoccupations, assorties de cibles mesurables qui nous permettront de tracer la voie vers un avenir meilleur. Ces cibles, échéanciers et indicateurs font partie intégrante d'une stratégie de réduction de la pauvreté. C'est un moyen de tenir le gouvernement responsable des mesures qu'il prend et de mettre l'accent non seulement sur l'argent dépensé, qui est en fait le nôtre, mais également sur le lien entre les mesures et leurs résultats. Le mérite n'est pas dans le budget, mais dans l'obtention efficace et efficiente des résultats désirés.

Cet autre aspect d'une stratégie figure dans ce document. En effet, sachant que la pauvreté dépasse la question financière, nous définissons pour la première fois une mesure officielle de la pauvreté, nous établissons des cibles et des échéanciers précis visant à réduire le nombre de Canadiens vivant dans la pauvreté et nous présentons trois catégories d'indicateurs complémentaires.

Je suis professeur à l'Université d'Ottawa, invité pendant l'année 2017 à travailler au bureau du sous-ministre à titre d'économiste en résidence. J'ai fait partie de l'équipe qui a aidé le ministre Duclos à élaborer la toute première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.

Pendant ma carrière universitaire, j'ai acquis un immense respect pour les idées de l'économiste Amartya Sen, gagnant du Prix Nobel. L'un de ses livres les plus déterminants s'intitule *Development as Freedom*. Je crois qu'il a utilisé le terme « développement » à deux fins : faire référence à la croissance économique et à la prospérité, et parler de croissance personnelle et de bien-être.

Nous nous « développons » en tant que personnes et en tant que citoyens lorsque nous avons la liberté de choisir la vie qui nous convient.

Selon moi, c'est ce que les Canadiens attendent de leurs politiciens : une écoute attentive lorsqu'ils proposent des projets auxquels ils tiennent et une reconnaissance des obstacles qu'ils doivent surmonter. Les Canadiens veulent que leurs politiciens allègent leur fardeau, éliminent les obstacles et leur permettent une plus grande liberté de choix.

Pendant cette année à la fonction publique, j'ai été témoin de consultations sans pareilles à l'échelle nationale, auprès des communautés, des travailleurs de première ligne, des intervenants, des chercheurs et, plus important encore, des citoyens qui ont vécu dans la pauvreté et qui s'en sont sortis, ou qui vivent dans l'incertitude en raison de leur pauvreté.

Le ministre a vraiment encouragé les Canadiens à lui parler de leurs projets et de leurs préoccupations. Leurs paroles donnent à la Stratégie toute sa raison d'être.

Cette stratégie ne concerne pas que des chiffres, des cibles et des indicateurs. Elle ne concerne pas la montée ou la baisse des taux statistiques il y a un an et demi selon Statistique Canada, ou la réussite d'un test de littératie par un certain pourcentage de jeunes de 15 ans ou encore l'épargne d'un jeune ménage. C'est bien plus que cela.

Nous parlons avant tout des Canadiens et de leurs moyens, financiers ou autres, de vivre dignement et de participer à la société. Des jeunes et de l'éducation solide qui leur ouvrira des portes. De ces portes, que nous voulons ouvrir à tous, sans discrimination, afin de reconnaître les compétences et le talent de chacun. Des familles, de leur confiance en l'avenir et de leur capacité à surmonter les obstacles de demain.

Dignité. Égalité des chances. Résilience.

Ces trois concepts englobent les préoccupations portées aux oreilles du ministre. Ils reflètent l'objectif moral de la stratégie de réduction de la pauvreté, celui qui soutient les indicateurs et les cibles et qui, ultimement, donne son utilité à la stratégie.

C'est toutefois dans le temps que la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté fera ses preuves. Elle restera en place si la volonté de consultation perdure, donnant aux Canadiens un sentiment d'appropriation, et aux gouvernements actuels et futurs, un sentiment d'urgence. Nos politiciens doivent rester à l'écoute, et nous devons continuer de nous exprimer. Nous devons donc recourir aux outils de mesure décrits dans ce document, les adapter et les raffiner, afin qu'ils reflètent toujours davantage ce que c'est réellement que de participer à une société canadienne en constante évolution.

Miles Corak
Économiste en résidence, 2017
Emploi et Développement social Canada

RÉSUMÉ

Le Canada est une nation prospère et pourtant, en 2015, près d'un Canadien sur huit vivait dans la pauvreté. La vision décrite par *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* est celle d'un Canada exempt de pauvreté. Lorsque nos concitoyens sont laissés derrière, nous en subissons tous les conséquences. Nous sommes tous concernés : les gouvernements, les organismes communautaires, le secteur privé et les Canadiens qui travaillent fort jour après jour pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Le gouvernement est déterminé à réduire la pauvreté et il n'a pas attendu de lancer une stratégie de réduction de la pauvreté pour prendre des mesures. Par exemple, la nouvelle **Allocation canadienne pour enfants** donne plus d'argent aux familles qui en ont le plus besoin, afin de les aider à répondre aux besoins de leurs enfants. L'augmentation du **Supplément de revenu garanti** fait en sorte que davantage d'aînés peuvent prendre leur retraite en toute sécurité et dignité. De plus, à compter de 2019, la nouvelle **Allocation canadienne pour les travailleurs** aidera les Canadiens à ramener plus d'argent à la maison, tandis qu'ils travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne.

Le gouvernement a également réalisé des investissements à long terme dans des domaines comme le logement, l'eau potable, la santé, le transport, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et l'acquisition de compétences et l'emploi, ce qui contribuera à la lutte contre la pauvreté dans ses multiples dimensions.

D'un point de vue global, *Une chance pour tous* réunit les investissements réalisés par le gouvernement depuis 2015, totalisant 22 milliards de dollars, afin d'appuyer le bien-être social et économique des Canadiens. **D'ici 2019, ces mesures auront permis d'aider 650 000 Canadiens à se sortir de la pauvreté**, et elles continueront à porter leurs fruits dans les années à venir.

Une chance pour tous donne également le ton aux prochains investissements gouvernementaux en matière de réduction de la pauvreté et se base sur trois piliers d'action :

La dignité : Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en répondant à leurs besoins fondamentaux, notamment un logement sûr et abordable, une alimentation saine et des soins de santé.
L'égalité des chances et l'inclusion : Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant leur pleine participation à la société et l'égalité des chances.
La résilience et la sécurité : Soutenir la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience.

Une chance pour tous présente une vision audacieuse du Canada en tant que chef de file mondial dans l'élimination de la pauvreté, dont les progrès concorderont avec l'objectif de développement durable des Nations Unies de mettre fin à la pauvreté.

Pour la toute première fois de l'histoire de ce pays, la Stratégie **instaure une mesure officielle de la pauvreté : le seuil officiel de la pauvreté au Canada**. Ce dernier s'appuie sur le coût d'un panier de biens et services dont les personnes seules et les familles ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste au sein des communautés canadiennes.

Une chance pour tous établit, également pour la première fois, des **cibles de réduction de la pauvreté ambitieuses et concrètes** : une réduction de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, d'après les données de 2015, grâce auxquelles nous atteindrons **le plus faible taux de pauvreté de l'histoire du Canada**.

Dans le cadre d'*Une chance pour tous*, nous mettons sur pied un **Comité consultatif national sur la pauvreté**, afin de conseiller le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social sur la réduction de la pauvreté et de rendre publics chaque année les progrès réalisés.

Le gouvernement propose également de présenter au Parlement la première **loi sur la réduction de la pauvreté** de l'histoire du Canada dans laquelle seraient inscrits les cibles, le seuil officiel de la pauvreté au Canada et le Comité consultatif.

Une chance pour tous est une stratégie pangouvernementale qui comprend des mesures et des investissements réalisés dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Toutefois, le gouvernement reconnait que pour parvenir à ses fins, il ne peut agir seul. Les partenariats sont donc primordiaux. Il collaborera avec les provinces, les territoires et les municipalités, et forgera des liens solides avec les peuples autochtones, les intervenants, les organismes de bienfaisance et les groupes communautaires en première ligne pour lutter contre la pauvreté dans les communautés canadiennes, dans le but d'harmoniser les programmes et de les rendre complémentaires. Les Canadiens s'attendent à ce qu'il en soit ainsi et ils ne méritent rien de moins. Enfin, le gouvernement continuera de consulter les Canadiens, qui sont tous concernés par *Une chance pour tous*, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté.

Le gouvernement effectuera un suivi continu de l'évolution de la pauvreté et améliorera constamment les outils de mesure. Il pourra ainsi mesurer les progrès et baser ses futures décisions sur des données probantes qui respectent les plus hautes normes statistiques. De cette façon, il s'appuiera sur le leadership du premier ministre et l'engagement qu'il a pris devant les dirigeants du G7 cette année de veiller à ce que la croissance profite au plus grand nombre.

Le gouvernement entretiendra le dialogue avec les Canadiens de tous les coins du pays, afin de poursuivre l'édification d'un Canada exempt de pauvreté.

Grâce à *Une chance pour tous*, le gouvernement réduira la pauvreté, soutiendra les Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne et bâtira un pays réellement inclusif, prospère et diversifié, où la croissance économique bénéficie à tous. Un pays où tous les Canadiens peuvent atteindre leur plein potentiel.

La pauvreté, c'est :

La condition dans laquelle se trouve une personne qui est privée des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie de base et pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

CHAPITRE 1 :
UNE CHANCE POUR TOUS

Les Canadiens ont l'ambition depuis longtemps de réduire la pauvreté. *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* canalise cette ambition et présente une vision audacieuse, celle de faire du Canada un pays exempt de pauvreté. Cette vision permettra au Canada de faire figure de chef de file mondial dans l'élimination de la pauvreté.

Bien que les définitions de la pauvreté varient, nous retenons celle qui la définit comme une condition dans laquelle une personne est dépourvue des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir des conditions de vie modestes ou pour faciliter son intégration et sa participation à la société.

Personne n'est à l'abri de la pauvreté, même si certains Canadiens y sont plus vulnérables que d'autres. Certaines personnes occupent deux, voire trois emplois, et pourtant, leur revenu demeure faible. D'autres se démènent pour améliorer leur situation, mais sont confrontés à des obstacles structurels comme la discrimination. Et certains Canadiens qui font partie de la classe moyenne ne possèdent pas nécessairement les ressources pour surmonter les coups durs, tels que la perte d'un emploi, une maladie soudaine ou des bouleversements familiaux.

> *« On pourrait organiser une campagne pour changer l'image que les gens ont de nous et faire en sorte qu'ils nous voient comment des survivants. "Je suis une survivante. Oui, nous pouvons y arriver." »*
>
> – Mère de famille monoparentale, Trois-Rivières (Québec), projet *Combattons ensemble la pauvreté*

Les effets de la pauvreté sont différents d'une personne à l'autre, mais lorsque certains Canadiens sont laissés pour compte, nous en subissons tous les conséquences. La pauvreté nuit à la force et la résilience de nos communautés. Les personnes pauvres risquent davantage de développer des problèmes de santé, d'avoir des difficultés à trouver et à conserver un emploi, de se retrouver dans le système judiciaire et de recourir à de nombreuses mesures de soutien et à l'aide sociale. En outre, les enfants élevés dans la pauvreté sont plus susceptibles de rester pauvres en grandissant.

Dans un pays aussi riche que le Canada, nous ne pouvons rester indifférents à la lutte de nos concitoyens pour s'en sortir. En travaillant à réduire la pauvreté, nous favoriserons la croissance économique et l'esprit de communauté et aiderons plus de Canadiens à se joindre à la classe moyenne.

Une chance pour tous porte sur la collaboration nécessaire pour mettre fin à la pauvreté, afin que tous les Canadiens puissent vivre dignement, avoir une chance réelle et juste de réussir et faire preuve de la résilience nécessaire pour surmonter les coups durs. Vivre dignement, c'est manger à sa faim et avoir les moyens de répondre à ses besoins fondamentaux. Avoir une chance, c'est sortir de la pauvreté et obtenir les compétences, l'éducation et les emplois qui permettent de donner le meilleur de soi-même. Faire preuve de résilience, c'est recevoir le soutien au revenu et l'aide indispensables pour traverser les moments difficiles.

La première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté offre une vision inspirante sans oublier, toutefois, que cette vision à elle seule ne suffit pas. Elle établit, pour la toute première fois, un seuil officiel de la pauvreté au Canada et des cibles concrètes de réduction de la pauvreté, destinés à acquérir force de loi. Elle établit également des indicateurs précis visant à suivre les progrès et à façonner le pays que nous voulons tous : un Canada où il est avantageux pour les familles de travailler; où chacun est traité équitablement; où tous les enfants grandissent et réalisent leurs rêves; où les aînés vivent dignement et se sentent en sécurité et valorisés.

Pour élaborer cette Stratégie, le gouvernement a cherché son inspiration d'un océan à l'autre : chez les peuples autochtones, ainsi que dans les provinces, les territoires, les villes comme Edmonton, Calgary, Toronto et St. John's, et plusieurs autres municipalités canadiennes qui ont mis en place des stratégies de réduction de la pauvreté et établi des cibles ambitieuses, de même que des indicateurs pour mesurer les progrès vers l'atteinte de ces cibles. Le gouvernement a également tiré des leçons de ce qu'ont fait d'autres pays pour mieux comprendre et réduire la pauvreté et collaboré avec les intervenants, les dirigeants et les organismes communautaires, ainsi qu'avec les entreprises. Mais surtout, il a écouté les Canadiens vivant ou ayant vécu dans la pauvreté et qui travaillent fort pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Une chance pour tous ***est née de l'écoute.***

Des milliers de Canadiens, d'un océan à l'autre, nous ont fait comprendre ce que signifie vivre dans la pauvreté, nous ont expliqué la manière dont les programmes gouvernementaux pourraient les aider et nous ont indiqué les éléments à améliorer. Plus important encore, le gouvernement s'est tourné vers les personnes pauvres, afin que leurs voix et leurs points de vue soient entendus. Au bout du compte, tous ces Canadiens, y compris ceux qui portent le lourd fardeau de la pauvreté et ceux qui travaillent inlassablement pour renforcer nos communautés, nous ont décrit ce qu'ils voulaient voir dans une stratégie de réduction de la pauvreté.

Une chance pour tous repose sur les milliers de voix que nous avons entendues, tout particulièrement la voix de ceux qui ont vécu dans la pauvreté. Les Canadiens nous ont dit que la pauvreté est complexe et que les risques et les obstacles diffèrent d'un groupe à un autre lorsqu'il est question de se sortir de la pauvreté. Selon eux, la réduire exige un engagement à long terme et la collaboration de divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux. Ils ont affirmé que la Stratégie doit contribuer à l'effort national de réduction de la pauvreté, et reconnaître que lorsque des membres de nos communautés ne peuvent atteindre leur plein potentiel, nous en subissons tous les conséquences.

Plus précisément, les Canadiens ont dit que la Stratégie de réduction de la pauvreté devait être axée sur :

- **La dignité :** Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux.
- **L'égalité des chances et l'inclusion :** Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances.
- **La résilience et la sécurité :** Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience.

Établir le seuil officiel de la pauvreté au Canada

Pour la première fois de l'histoire du Canada, le gouvernement établira une mesure officielle de la pauvreté.

Le seuil officiel de la pauvreté au Canada sera calculé d'après la mesure du panier de consommation. Ce seuil reflète la somme des coûts pour un panier de biens et services dont les personnes seules et les familles ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste. Le panier comprend des éléments tels que la nourriture saine, un foyer approprié et entretenu, les vêtements et le transport. Il comporte aussi d'autres biens et services qui permettent aux gens, surtout aux enfants, aux jeunes, aux parents et aux aînés, de participer à la communauté.

Le coût de chacun des éléments du panier est directement lié à leur prix dans les communautés canadiennes. Le seuil officiel de la pauvreté au Canada reflète les seuils dans 50 régions du pays, notamment dans 19 communautés précises. Où qu'elles vivent au pays, si les personnes et les familles n'ont pas les moyens d'acheter le panier de consommation dans leur communauté, on considère alors qu'elles vivent sous le seuil de la pauvreté – et donc, qu'elles vivent dans la pauvreté. Statistique Canada mettra régulièrement à jour le panier afin qu'il corresponde à ce qui est nécessaire pour prendre part à la société, aujourd'hui et demain.

Le seuil officiel de la pauvreté au Canada constitue une première dans l'histoire du pays.

Aperçu du

SEUIL DE LA PAUVRETÉ

à Winnipeg (Manitoba)

Stephanie et Abdou vivent à Winnipeg avec leurs deux enfants, Sarah et Myron.

En 2015, leur revenu annuel après impôts était de

36 544 $

équivalent au seuil officiel de la pauvreté à Winnipeg.

Les ***habitudes de consommation*** *sur lesquelles ce seuil est basé* indiquaient qu'en moyenne, une famille comme celle de Stephanie et Abdou, vivant sur le seuil de la pauvreté à Winnipeg, avait les moyens de dépenser les montants approximatifs suivants afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et de maintenir un niveau de vie modeste, pour une année* :

Habillement et chaussures

1 820 $ ou 150 $ par mois

Transport

3 060 $ ou 260 $ par mois

Nourriture saine

11 440 $ ou
950 $ par mois

Logement
(y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable)

10 240 $ ou
850 $ par mois

Autres biens et services
(y compris : produits d'hygiène personnelle, *service téléphonique de base, livres,* jouets, loisirs et fournitures scolaires)

9 990 $ ou 830 $ par mois

Winnipeg est l'une des 50 régions du pays où l'on a calculé le *seuil de la pauvreté. En 2015, pour une famille de deux enfants et de* deux adultes, le seuil s'élevait en moyenne à 37 542 $ dans les régions où il était calculé, oscillant entre 32 871 $ dans certaines régions du Québec et 40 777 $ dans certaines régions de l'Alberta. Pour les personnes vivant seules, le montant était réduit de moitié, oscillant entre 16 436 $ et 20 389 $.

* Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas à la somme des chiffres.

Établir des cibles de réduction de la pauvreté et faire une loi

Pour la première fois de l'histoire du Canada, le gouvernement établira des cibles de réduction de la pauvreté qu'il entend inscrire dans une loi.

Plus précisément, le seuil officiel de la pauvreté au Canada servira à mesurer les progrès vers l'atteinte de deux cibles ambitieuses, mais réalistes :

- d'ici 2020, réduire le taux de la pauvreté de 2015 de 20 %;
- d'ici 2030, réduire le taux de la pauvreté de 2015 de 50 %.

en 2015, une personne sur huit (environ 12 % des Canadiens) vivait dans la pauvreté. L'atteinte de ces objectifs permettra de réduire de manière importante la pauvreté dans notre pays : en 2020, un Canadien sur dix vivra dans la pauvreté (environ 10 %), et en 2030, ce ne sera plus le cas que d'un Canadien sur 17 (un objectif de 6 %).

On estime que d'ici 2019, les investissements du gouvernement depuis 2015 auront aidé près de 650 000 Canadiens à se sortir de la pauvreté.

Nous déployons déjà tous les efforts en vue d'atteindre ces objectifs.

Depuis 2015, le gouvernement a investi dans le bien-être social et économique des Canadiens :

- La nouvelle Allocation canadienne pour enfants donne plus d'argent aux familles qui en ont le plus besoin, pour les aider à subvenir aux besoins des enfants.
- L'augmentation de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti fait en sorte que davantage d'aînés peuvent prendre une retraite sûre et digne.
- À compter de 2019, la nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs aidera les Canadiens à garder plus d'argent dans leurs poches pendant qu'ils travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne.

« Les gouvernements devraient se montrer ambitieux dans le choix de leurs objectifs et de leurs échéanciers pour réduire et éliminer la pauvreté : la crédibilité de la Stratégie en dépend. »

– Soumission de Campagne 2000 : « Plan d'action fédéral pour éliminer la pauvreté »

En réalité, d'ici 2019, les mesures qu'a prises ce gouvernement aideront près de 650 000 Canadiens à se sortir de la pauvreté et continueront de porter leurs fruits dans les années à venir. De plus, le gouvernement a effectué des investissements à plus long terme dans des domaines tels que le logement, l'eau potable, la santé et le transport en commun, ainsi que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le développement des compétences et l'emploi, dans le but de combattre d'autres aspects de la pauvreté.

« Un plan anti-pauvreté efficace doit avoir des cibles précises et réalistes de même que des échéances réalistes pour atteindre ces cibles, en utilisant des mesures des progrès amplement reconnues. Les points de repère des échéances doivent être suffisamment concrets et fréquents pour qu'un gouvernement puisse être tenu responsable des progrès au sein de son mandat. »

– Soumission pour la campagne de Dignité pour toutes : « Un plan anti-pauvreté national pour le Canada »

Atteindre les objectifs permettrait de réduire la pauvreté à son plus bas niveau dans l'histoire du Canada

Faire passer le taux de la pauvreté de 12 % en 2015 à 10 % en 2020, puis à 6 % en 2030 (chiffres arrondis au pourcentage le plus près)

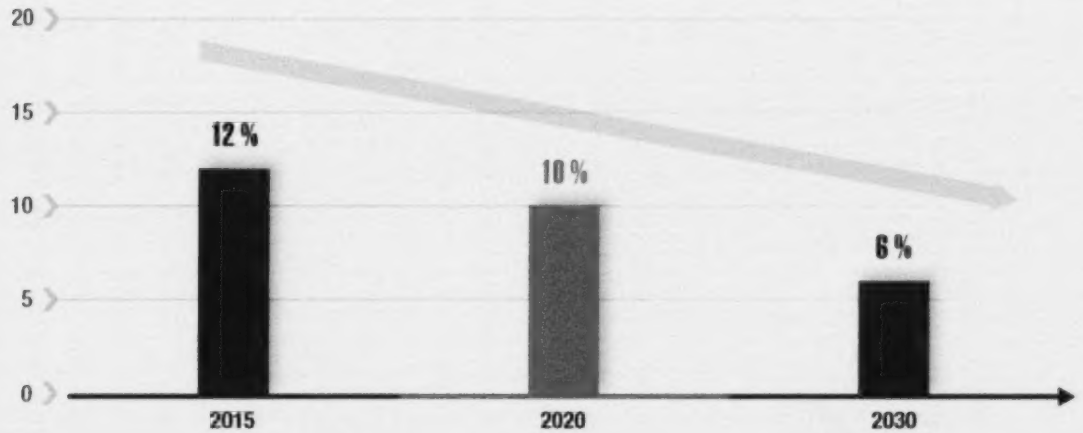

Suivre les progrès

Des indicateurs significatifs, mesurables et vérifiables doivent guider notre progression si nous tenons à ce que nos objectifs se réalisent. Tout autant que la mesure du taux de la pauvreté d'après le seuil officiel, un tableau comprenant d'autres indicateurs nous permettra de suivre notre cheminement. Ce dernier sera mis en ligne pour permettre aux Canadiens de suivre les progrès en matière de réduction de la pauvreté.

Une chance pour tous investit également dans l'infrastructure statistique du Canada afin de rendre ces indicateurs plus utiles, fiables, exhaustifs et détaillés et que leur qualité reflète celle des normes les plus élevées.

RÉDUIRE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ

Réduire l'incidence de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, d'après le seuil officiel de la pauvreté au Canada

DIGNITÉ

Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux

Insécurité alimentaire

Besoins insatisfaits en matière de santé

Besoins insatisfaits en matière de logement et itinérance chronique

Pauvreté économique extrême

ÉGALITÉ DES CHANCES et INCLUSION

Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances

Littératie et numératie

Implication des jeunes

Faible revenu relatif

Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu

RÉSILIENCE et SÉCURITÉ

Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience

Salaire horaire médian

Taux d'entrée et de sortie de la pauvreté

Écart de pauvreté moyen

Résilience des actifs

Rendre des comptes aux Canadiens

Afin d'assurer la reddition de comptes aux Canadiens, le gouvernement met sur pied un **Comité consultatif national sur la pauvreté**, dont le mandat sera double : conseiller le gouvernement sur la question de la réduction de la pauvreté et rendre publics tous les ans, au Parlement et aux Canadiens, les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles. Le Comité aura également pour tâche de favoriser le dialogue national sur la réduction de la pauvreté.

Une loi sur la réduction de la pauvreté

Afin de consolider son engagement à réduire la pauvreté, le gouvernement propose de présenter au Parlement une nouvelle ***loi sur la réduction de la pauvreté*** dans laquelle seraient inscrits le seuil officiel de la pauvreté au Canada et les cibles de réduction de la pauvreté. Une telle mesure consacrerait par la loi le Comité consultatif national sur la pauvreté et veillerait à ce que la réduction de la pauvreté demeure une priorité pour les prochains gouvernements.

Collaborer avec des partenaires

Pour parvenir à concrétiser sa vision, le gouvernement ne peut agir seul. Le Comité consultatif ministériel sur la pauvreté a beaucoup aidé le gouvernement à élaborer une stratégie qui reflétait les points de vue des Canadiens, tout spécifiquement ceux qui ont vécu dans la pauvreté. Dans les années à venir, ces partenariats seront toujours aussi importants. Le gouvernement collaborera étroitement avec les provinces, les territoires et les municipalités et forgera des liens solides avec les Autochtones, les intervenants, les organismes de bienfaisance et les groupes communautaires en première ligne pour lutter contre la pauvreté au sein des communautés canadiennes. Ainsi, nous ferons en sorte que nos programmes et nos politiques s'harmonisent et se complètent. Les Canadiens s'attendent à ce qu'il en soit ainsi et ils ne méritent rien de moins. Puisque l'élimination de la pauvreté est une responsabilité commune, le gouvernement invite également le secteur privé, soit les petites et les grandes entreprises, à faire sa part. Nous sommes tous concernés et nous nous en sortirons mieux si personne n'est laissé à lui-même.

Le gouvernement continuera de collaborer avec les organisations autochtones afin de bâtir un Canada réconcilié avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Dans le cadre d'*Une chance pour tous,* cela implique de reconnaître que les Autochtones ont une compréhension et une expérience uniques de la pauvreté, d'appuyer la prise d'autonomie et de s'inspirer d'investissements antérieurs, réalisés selon une approche fondée sur les distinctions entre les différents peuples, dans des programmes conçus avec les Autochtones et pour eux.

Le Canada : chef de file mondial dans la réduction de la pauvreté

Une chance pour tous démontre également l'engagement du Canada sur la scène internationale. Preuve supplémentaire que nous sommes sur la bonne voie : nos objectifs et nos indicateurs s'harmonisent aux objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030.

Dans le cadre d'un programme de développement durable, le Canada fut l'un des 150 pays à adopter une série d'objectifs pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité pour tous. Chacun des 17 objectifs comporte des cibles précises pour 2030. L'objectif à long terme du Canada décrit dans *Une chance pour tous*, c'est-à-dire réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030, reflète notre engagement envers le premier objectif de développement durable : « D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. » Atteindre cet objectif nous aidera à concrétiser la vision de faire du Canada un chef de file mondial dans la réduction de la pauvreté.

Six autres objectifs de développement durable correspondent aux indicateurs, autres que le revenu, qu'*Une chance pour tous* utilisera pour suivre les progrès en matière de réduction de la pauvreté. Ces objectifs touchent la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être, une éducation de qualité, l'égalité entre les sexes, une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent, et la réduction des inégalités. *Une chance pour tous* appuie ces objectifs et reflète l'esprit et l'intention qui les animent.

Réduction de la pauvreté et droits de la personne

La vision d'*Une chance pour tous* consiste à éliminer la pauvreté, car nous nous en sortons tous mieux lorsque personne n'est laissé pour compte. En consultant les personnes ayant vécu dans la pauvreté pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en ce qui concerne les objectifs et les échéanciers mesurables; en amenant le gouvernement à rendre des comptes par l'intermédiaire d'un Comité consultatif national sur la pauvreté; et en proposant une loi qui fera en sorte que la réduction de la pauvreté demeure une priorité pour les années à venir, *Une chance pour tous* appuie une approche de la réduction de la pauvreté fondée sur les droits de la personne.

La voie à suivre

Une chance pour tous contribuera à réduire la pauvreté, à soutenir les Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne et à bâtir un pays véritablement inclusif, prospère et diversifié, où tous les Canadiens peuvent atteindre leur plein potentiel.

La Stratégie est fondée sur une compréhension de la nature complexe de la pauvreté. Elle reconnaît que, pour de multiples raisons, la pauvreté affecte certains groupes de Canadiens davantage que d'autres. La Stratégie vise à éliminer les obstacles qui empêchent certains groupes de progresser et d'atteindre leur plein potentiel, tout particulièrement les Autochtones, les personnes seules entre 45 et 64 ans, les parents de familles monoparentales (la plupart étant des femmes), les aînés, les immigrants récents, la communauté LGBTQ2 (en particulier les personnes transgenres), ainsi que les Canadiens handicapés, noirs, ethnicisés ou gravement malades.

Grâce à la Stratégie, on s'assure également que les mesures prises par le gouvernement soient utiles et importantes aux yeux des Canadiens, que leurs effets soient mesurables afin de valider les avancées, et qu'elles fassent l'objet d'un suivi pour que le gouvernement rende des comptes sur son engagement à réduire la pauvreté. De par ses indicateurs mesurables et ses objectifs concrets, qui nous aideront à suivre les progrès, la Stratégie conduira le Canada vers notre vision d'un pays exempt de pauvreté.

> *La pauvreté, c'est :*
>
> *La condition dans laquelle se trouve une personne qui est privée des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie de base et pour favoriser son intégration et sa participation à la société.*

UNE CHANCE POUR TOUS
PREMIÈRE STRATÉGIE CANADIENNE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

SEUIL OFFICIEL DE LA PAUVRETÉ AU CANADA

- Premier seuil officiel de la pauvreté de l'histoire du Canada

CIBLES

- Réduire l'incidence de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, tel que mesuré par le seuil officiel de la pauvreté au Canada
- Réduire l'itinérance chronique de 50 %
- Lever les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme touchant des systèmes publics dans les réserves d'ici mars 2021
- Les besoins en termes de logement sont réduits ou éliminés pour 530 000 foyers

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LA PAUVRETÉ

- Suivre les progrès et les rendre publics, conseiller et poursuivre le dialogue avec les Canadiens

OUTILS DE MESURE ET SUIVI DES PROGRÈS

- Améliorer la compréhension de la pauvreté en mettant régulièrement à jour le seuil officiel de la pauvreté, en comblant les lacunes statistiques et en suivant les progrès au moyen d'un tableau d'indicateurs

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

- Proposer d'enraciner dans une loi la vision, les cibles, le seuil officiel de la pauvreté au Canada en tant que mesure officielle et les mécanismes de reddition de comptes

PILIERS

DIGNITÉ

Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux

ÉGALITÉ DES CHANCES et INCLUSION

Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances

RÉSILIENCE et SÉCURITÉ

Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience

Investissements gouvernementaux qui appuient la réduction de la pauvreté

UN PLAN D'ACTION significatif, mesurable et vérifiable

LE CHEMIN AYANT MENÉ À
Une chance pour tous

Consultations auprès des canadiens

EN PERSONNE

Plus de **600 Canadiens** consultés au moyen de **33 conversations**, dans **9** provinces et territoires

Plus de **5 500 Canadiens** joints lors du projet **Combattons ensemble la pauvreté**

13 séances sous la direction de représentants du gouvernement du Canada en collaboration avec les provinces, les territoires et les groupes ou organisations autochtones

29 rencontres avec plusieurs ordres de gouvernement, y compris des municipalités canadiennes

12 tables rondes avec des intervenants

4 assemblées publiques

4 tables rondes avec des dirigeants autochtones

Le **Comité consultatif ministériel** sur la pauvreté a réuni un groupe diversifié composé de dirigeants, d'experts universitaires, de praticiens oeuvrant dans le secteur de la réduction de la pauvreté et des gens ayant vécu dans la pauvreté.

Le Comité a conseillé le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social sur un vaste éventail d'enjeux liés à la pauvreté.

Conférence nationale sur la pauvreté
(27 et 28 septembre 2017)

Publication du rapport Ce que nous avons entendu
(20 février 2018)

EN LIGNE

1 127 SOUMISSIONS PAR COURRIEL

584 SONDAGES REMPLIS

199 HISTOIRES ET COMMENTAIRES

Concours pour les jeunes
#RéduireLaPauvreté
au Canada

X 64 SOUMISSIONS PAR LES JEUNES

CHAPITRE 2 :
FAIRE LE POINT SUR LES PROGRÈS

Le gouvernement s'attache à favoriser une croissance qui profite à tous et à effectuer des investissements qui font croître la classe moyenne et réduisent la pauvreté. Certains de ces investissements, comme l'Allocation canadienne pour enfants et le Supplément de revenu garanti, contribuent immédiatement à réduire la pauvreté et changent la vie des Canadiens. D'autres mesures prises par le gouvernement, comme les investissements inégalés réalisés dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la Stratégie nationale sur le logement, l'infrastructure du transport en commun, les soins à domicile et la santé mentale, auront une grande incidence sur la vie des Canadiens dans les années à venir.

Nouveaux investissements clés pour aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté et soutenir la classe moyenne : budgets de 2016, 2017 et 2018

Initiative	Nouveaux investissements prévus
Allocation canadienne pour enfants	L'Allocation canadienne pour enfants a été lancée dans le budget de 2016. Elle représente un investissement de plus de 25 milliards de dollars sur cinq ans, en plus de la valeur de l'indexation à compter de 2018-2019.
Supplément de revenu garanti	Dans le budget de 2016, le gouvernement a augmenté la prestation complémentaire du Supplément de revenu garanti, qui représente un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans.
Stratégie nationale sur le logement	Dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé un nouvel investissement à long terme vers la Stratégie nationale sur le logement. Ce nouveau plan de 10 ans et de 40 milliards de dollars permettra à davantage de Canadiens d'avoir un foyer. Elle représente un investissement fédéral de 16,1 milliards de dollars dans des programmes provinciaux et territoriaux pour le logement qui comprend 2,1 milliards de dollars dans *Vers un chez-soi : la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*.
Logement pour les Autochtones	Grâce à des investissements annoncés dans les budgets de 2017 et de 2018, le gouvernement a annoncé un financement de plus de 1,7 milliards de dollars spécialement destiné à appuyer le logement pour les Autochtones, notamment : • 600 millions de dollars sur trois ans pour appuyer le logement dans les réserves, dans le cadre de la première Stratégie nationale sur le logement des Premières Nations, d'une durée de 10 ans; • 240 millions de dollars sur 10 ans, investis dans le budget de 2017, afin d'appuyer le logement au Nunavut; • 400 millions de dollars sur 10 ans pour appuyer un plan de logement dirigé par les Inuits dans les régions du Nunavik, du Nunatsiavut et de l'Inuvialuit; 500 millions de dollars sur 10 ans pour appuyer la stratégie sur le logement de la Nation métisse.
Infrastructure du transport en commun	Dans le budget de 2016, 3,4 milliards de dollars sur trois ans ont été investis afin de rénover et d'améliorer les systèmes de transport en commun au Canada. Dans le budget de 2017, 20,1 milliards de dollars additionnels sur 11 ans ont été investis afin de changer la façon de vivre, de se déplacer et de travailler des Canadiens. Un autre 5,0 milliards de dollars a été investi dans le budget de 2017 pour les transports en commun, financé par la Banque pour l'infrastructure du Canada.
Apprentissage et garde des jeunes enfants	Des investissements combinés de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans ont été annoncés dans les budgets de 2016 et de 2017, afin de rendre l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et des jeunes enfants autochtones plus abordables et accessibles et d'en améliorer la qualité.
Ententes de transfert relatives au marché du travail	Dans le budget de 2017, le gouvernement a proposé d'investir 2,7 milliards de dollars supplémentaires sur six ans dans le cadre d'ententes avec les provinces et les territoires, afin d'aider les Canadiens à se préparer pour trouver et conserver de bons emplois, ainsi que pour faire progresser leur carrière.
Programme de formation pour les	Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé le nouveau Programme de formation sur les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, qui

compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	remplace la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. C'est un investissement supplémentaire de 450 millions de dollars sur cinq ans et de près de 100 millions par année subséquente.
Allocation canadienne pour les travailleurs	Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé la nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs, afin de renforcer et de remplacer la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Elle représente un investissement de 3 milliards de dollars sur cinq ans, afin, notamment, de faciliter l'accès à l'Allocation.
Soins à domicile et santé mentale	Dans le budget de 2017, 11 milliards de dollars sur 10 ans ont été investis dans le cadre d'ententes avec les provinces et les territoires, afin de mieux appuyer les initiatives concernant les soins à domicile et la santé mentale.

Ce gouvernement a réalisé des investissements substantiels pour appuyer la réduction de la pauvreté et il continue de le faire. Cette année, il projette d'investir près de 10 milliards de dollars à cette fin, notamment dans le cadre de l'Allocation canadienne pour enfants, de l'augmentation du Supplément de revenu garanti et de la Stratégie nationale sur le logement. Cela s'ajoute aux nouveaux investissements déjà réalisés par le gouvernement, totalisant 5 milliards de dollars en 2016-2017 et près de 7,5 milliards de dollars en 2018-2019. L'ensemble des investissements réalisés de 2016-2017 à 2018-2019 s'élève à 22 milliards de dollars, et le gouvernement s'est engagé à investir plus de 12 milliards de dollars pour 2019-2020. Ces investissements aideront le Canada à atteindre ses cibles officielles de réduction de la pauvreté et à réaliser des progrès mesurables quant au bien-être social et économique de tous les Canadiens.

Dignité

Le premier pilier *d'Une chance pour tous* repose sur l'importance de donner aux Canadiens les produits de première nécessité dont ils ont besoin pour vivre dignement. Nous avons effectué des investissements substantiels et immédiats en ce sens, surtout pour les enfants, les aînés et les travailleurs à faible revenu.

Sortir les enfants de la pauvreté est une priorité absolue. Les faits démontrent que les enfants élevés dans la pauvreté sont plus susceptibles de rester pauvres en grandissant. En conséquence, nous avons bonifié les prestations aux familles ayant des enfants grâce à la nouvelle **Allocation canadienne pour enfants**. Cette dernière est non imposable et plus généreuse que l'ancienne prestation. Elle contribue à sortir des centaines de milliers d'enfants de la pauvreté et a amélioré la qualité de vie de centaines de milliers d'autres enfants et familles.

Augmenter les prestations pour enfants procure un plus grand revenu aux familles ayant des enfants.

Pendant l'année de prestation 2016-2017, plus de 3,3 millions de familles ont reçu plus de 23 milliards de dollars en versements de l'Allocation canadienne pour enfants. De ce fait, 9 familles sur 10 s'en sortent mieux, recevant en moyenne 2 300 $ de plus en prestations non imposables qu'avec la précédente prestation.

Depuis le 20 juillet 2018, l'Allocation canadienne pour enfants est indexée à l'inflation, afin qu'elle suive l'évolution du coût de la vie et continue à aider les familles canadiennes à long terme. Au cours de l'année de prestations 2019-2020, l'Allocation bonifiée accroîtra de 560 $ le revenu d'un parent de famille monoparentale gagnant 35 000 $ par année, afin de l'aider à répondre aux besoins de ses enfants.

L'ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS

change la vie des Canadiens

Pendant l'année de prestations 2016-2017

les mères de familles monoparentales gagnant moins de

60 000 $/année

ont reçu en moyenne

près de

9 000 $

de prestations

Cela leur a donné plus de moyens pour offrir à leurs enfants une bonne qualité de vie

UN LOGEMENT SÉCURITAIRE

NOURRITURE SAINE

VÊTEMENTS D'HIVER

9 familles sur 10

+

reçoivent plus d'argent en prestations pour enfants que sous l'ancien régime

Du soutien supplémentaire à cette étape cruciale de la vie aide les enfants et les familles à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Grâce à cela, les familles à faible et moyen revenu ont de meilleures chances de se joindre à la classe moyenne et celles qui en font déjà partie risquent moins de sombrer dans la pauvreté en cas de difficultés.

Il est tout aussi important que les aînés canadiens bénéficient d'un système de soutien stable à leur retraite, après des années de dur labeur. La pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, créés en 1967, ont réduit de manière importante la pauvreté chez les aînés, et le gouvernement a continué de les renforcer. Ramener de 67 à 65 ans l'âge d'admissibilité à la **Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti** a permis à 100 000 aînés de 65 et 66 ans d'échapper à l'extrême pauvreté chaque année. Le gouvernement a augmenté le montant du Supplément d'au plus 947 $ par an pour les aînés au revenu le plus faible vivant seuls, afin d'aider ceux qui vivent dans la pauvreté ou sont susceptibles d'y sombrer, majoritairement des femmes. Cette mesure a renforcé la sécurité financière de 900 000 aînés et aidé 57 000 autres à se sortir de la pauvreté. Elle représente un investissement de plus de 670 millions de dollars par année.

Si le gouvernement continue d'améliorer ces prestations, c'est pour que plus d'aînés reçoivent l'aide financière à laquelle ils ont droit. Ces améliorations consistent notamment à inscrire automatiquement les nouveaux prestataires, à simplifier les formulaires de demande et à sensibiliser les gens afin que les aînés admissibles touchent leurs prestations. Grâce à cela, 95 000 aînés de plus reçoivent ou recevront le Supplément de revenu garanti, qui aidera ceux qui en ont le plus besoin.

En plus d'aider les aînés, le gouvernement veut faire en sorte que tous les Canadiens, surtout ceux qui ont un faible revenu, reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. Grâce au **Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt**, les organismes communautaires tiennent des comptoirs gratuits de préparation des déclarations de revenus, pour aider les gens à obtenir leurs prestations et leurs crédits d'impôt, y compris l'Allocation canadienne pour enfants. Dans le budget de 2018, le gouvernement a doublé la taille du programme en investissant de manière permanente un total de 13 millions de dollars par an, à compter de 2018-2019. Cette mesure s'ajoute aux efforts qu'il déploie pour qu'un plus grand nombre d'Autochtones reçoivent l'Allocation canadienne pour enfants.

En 2016, le taux de participation à l'Allocation canadienne pour enfants des Premières Nations vivant dans les réserves était d'environ 80 %, tandis que dans le reste du Canada, il dépassait 95 %.

Afin de combler cet écart, le gouvernement facilite l'accès des Autochtones à l'Allocation et à d'autres prestations grâce à des services de soutien personnalisés, offerts en personne, surtout dans les communautés éloignées et nordiques, où des obstacles distincts les empêchent d'obtenir des prestations fédérales.

Effet des principales initiatives du gouvernement sur la réduction de la pauvreté				
Initiative	Enfants sortis de la pauvreté (% de réduction)	Personnes qui se sont sorties de la pauvreté (% de réduction)	Enfants sortis de la pauvreté (seuil officiel de la pauvreté au Canada) (% de réduction)	Personnes qui se sont sorties de la pauvreté (seuil officiel de la pauvreté au Canada) (% de réduction)
Allocation canadienne pour enfants (2016)	293 000 39,2 %	497 000 14,8 %	281 000 28,9 %	521 000 12,5 %
Supplément de revenu garanti (2016)	Sans objet*	13 000 0,4 %	Sans objet	57 000 1,3 %
Allocation canadienne pour les travailleurs (2019)	Sans objet**	Sans objet**	21 000 2,3 %	74 000 1,7 %
Total de personnes sorties de la pauvreté	**293 000**	**510 000**	**302 000**	**652 000**

Note :
En règle générale, ces effets sur la réduction de la pauvreté n'incluent pas les populations des territoires canadiens ni les Premières Nations vivant dans les réserves. L'estimation des effets de l'Allocation canadienne pour enfants sur la réduction de la pauvreté d'après le seuil de faible revenu (SFR) fait toutefois exception. En raison des limites de la modélisation statistique, le gouvernement a eu recours au SFR pour mesurer les effets sur la réduction de la pauvreté. Plus récemment, le gouvernement a utilisé le seuil officiel de la pauvreté à cette fin, notamment en ce qui concerne la nouvelle Allocation canadienne pour les travailleurs. À l'avenir, c'est ce seuil qu'il utilisera, conformément au plan général décrit dans *Une chance pour tous*.

*Le Supplément de revenu garanti est destiné aux aînés et l'augmentation du montant complémentaire à la prestation visait les aînés vivant seuls.

**Les effets de l'Allocation canadienne pour les travailleurs sur le SFR ne tiennent pas compte de l'augmentation des contributions au Régime de pensions du Canada, qui entrera en vigueur en même temps que l'augmentation de l'Allocation. Cela est dû au fait que l'impôt sur le revenu n'est pas soustrait au revenu brut pour le calcul du revenu net (concept de revenu utilisé pour le SFR). En conséquence, les effets sur la réduction de la pauvreté obtenus avec le SFR ne correspondraient pas aux véritables effets de l'Allocation sur les revenus individuels.

Tous les Canadiens devraient avoir un chez-soi. C'est pourquoi le gouvernement effectue des investissements sans précédent et à long terme, totalisant 40 milliards de dollars sur 10 ans, dans la toute première **Stratégie nationale sur le logement** du Canada. Celle-ci aidera les Canadiens à trouver un foyer accessible et abordable qui répond à leurs besoins. Au cours des 10 prochaines années, ces investissements sans précédent dans le logement aideront à répondre aux besoins de plus de 530 000 familles, à protéger 385 000 foyers communautaires et à en construire 50 000 autres, grâce à l'expansion du logement communautaire au Canada. La Stratégie vise à répondre aux besoins des Canadiens de tous les horizons, y compris à ceux des aînés, des peuples autochtones, des survivants de la violence familiale, des personnes handicapées, des réfugiés, des anciens combattants et des sans-abri. Elle nous engage également à consacrer au moins 33 % des fonds à des projets destinés aux femmes, aux filles et à leur famille, compte tenu des vulnérabilités propres aux femmes en matière de logement. Le gouvernement appuiera également la mise en œuvre de **stratégies sur le logement pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis**.

> *« Bien que pauvreté ne soit pas toujours synonyme d'itinérance, itinérance est toujours synonyme de pauvreté. »*
>
> – Réponse lors des consultations en ligne sur la Stratégie de réduction de la pauvreté

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement a investi un total de 2,1 milliards de dollars sur 10 ans dans un programme fédéral élargi de lutte contre l'itinérance, afin d'éliminer ce phénomène. ***Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance*** a été repensée et sera lancée officiellement le 1er avril 2019. Cette stratégie renforcera les efforts communautaires visant à mettre fin à l'itinérance, en adoptant une approche fondée sur les résultats et en permettant aux communautés de recueillir des données plus complètes sur leur population itinérante locale. Ces mesures visent à réduire de 50 % l'itinérance chronique au cours des 10 prochaines années.

Les infrastructures publiques sont essentielles pour que les Canadiens répondent à leurs besoins fondamentaux et aient une chance de réussir. Ainsi, le gouvernement a non seulement investi dans des infrastructures dont les Canadiens profiteront pendant les années à venir, mais créera également des emplois de qualité afin d'aider les Canadiens à subvenir aux besoins de leur famille et à faire partie de la classe moyenne. Investir dans le **transport en commun** aidera les Canadiens à faible revenu à gérer leur horaire chargé de façon sécuritaire et efficace, à se rendre au travail, à mener des proches à des rendez-vous médicaux et à conduire les enfants à l'école à l'heure. Il ne s'agit pas uniquement d'aider les Canadiens à joindre les deux bouts; il s'agit de faire en sorte que les familles consacrent moins de temps à *se déplacer* vers le travail et l'école, y *excellent* davantage et passent plus de temps avec la famille et les amis.

Les **espaces communautaires et culturels** bénéficient également des investissements du gouvernement dans l'infrastructure. Les espaces publics comme les centres communautaires, les parcs et les bibliothèques peuvent s'avérer des ressources précieuses pour les Canadiens à faible revenu. Les centres communautaires et les parcs sont des lieux de rencontre où les enfants jouent et tissent des amitiés qui dureront toute leur vie. Grâce aux vastes ressources des bibliothèques, les parents peuvent trouver des livres à lire à leurs enfants, postuler pour des emplois et assister à des séances d'information variées portant notamment sur l'acquisition d'une formation et sur la nutrition.

Égalités des chances et inclusion

Éliminer la pauvreté, ça va au-delà du strict nécessaire. C'est aussi promouvoir les chances et éliminer les obstacles discriminatoires fondés sur le sexe, l'ethnie, les capacités, l'orientation sexuelle ou l'expression et l'identité de genre, qui empêchent les gens d'avancer. Le second pilier d'*Une chance pour tous* vise à aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en leur donnant à tous une chance réelle et juste de réussir.

Depuis bien trop longtemps, les Autochtones n'arrivent pas à atteindre leur plein potentiel. Des générations entières ont souffert de la négligence et des mauvaises politiques du gouvernement fédéral. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis ne jouissent pas des mêmes chances que les autres Canadiens. C'est pour ces raisons que l'une des principales priorités du gouvernement consiste à rétablir la relation avec les Autochtones en faisant de réels progrès sur les enjeux qui leur tiennent le plus à cœur.

Le gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts de réconciliation et à renouer une relation basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Aucune relation n'est plus importante pour le gouvernement du Canada que celle qui l'unit aux peuples autochtones. De ce fait, il travaille à améliorer les conditions socio-économiques des Autochtones et de leurs communautés et à opérer des transformations. Depuis 2015, le gouvernement a investi des milliards de dollars dans la santé, l'éducation, l'infrastructure et la formation, et dans des programmes qui embelliront la qualité de vie des Autochtones et fortifieront le Canada.

À titre d'exemple, le gouvernement collabore avec les Autochtones afin d'élaborer un **Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones** qui reflètera les cultures et les besoins uniques des enfants des Premières Nations et des peuples Inuits et Métis.

Des services d'apprentissage et de garde accessibles, inclusifs et de grande qualité sont essentiels pour donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Le gouvernement a investi un montant inégalé de 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, afin d'offrir **des services de garde abordables et de qualité** partout au pays. D'ici 2020, près de 40 000 enfants pourraient occuper une place subventionnée dans un service de garde de qualité partout au Canada. Cela apaisera les parents qui travaillent fort pour leur famille, car ils sauront que leurs enfants reçoivent les soins dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit.

Du soutien pendant les premières années mène les enfants sur le chemin de la réussite au primaire et au secondaire. Si les Canadiens savent qu'une éducation de qualité leur donne les outils pour réussir, les nombreux défis qu'ils affrontent ralentissent leur progression. Pour obtenir un meilleur emploi, il arrive que les adultes doivent reprendre leur formation, qui se révèle parfois trop dispendieuse et hors de portée. Certains jeunes pourraient éprouver des difficultés à terminer leur secondaire pour de multiples raisons : la nécessité de concilier les cours et un emploi à temps partiel, ou encore, un environnement à la maison qui est impropre aux études.

Ces obstacles à l'éducation postsecondaire empêchent les Canadiens de faire partie de la classe moyenne. Afin de rendre les études collégiales et universitaires plus abordables, le gouvernement a bonifié les **bourses d'études canadiennes**, les faisant passer de 2 000 $ à 3 000 $ par année pour les étudiants de familles à faible revenu, de 800 $ à 1 200 $ pour les étudiants de familles à revenu moyen et de 1 200 $ à 1 800 $ pour les étudiants à temps partiel de familles à faible revenu. Cette augmentation accordera une plus grande flexibilité financière à plus de 360 000 étudiants à temps plein et à temps partiel chaque année.

Le gouvernement a également simplifié le processus de demande pour le **Programme canadien de prêts aux étudiants** et augmenté le seuil de remboursement du prêt d'environ 23 %. Ainsi, les étudiants n'ont pas à rembourser leurs prêts avant de gagner au moins 25 000 $ par année. Cela facilite la transition des étudiants vers le marché du travail.

De plus, la nouvelle initiative pilote **Action compétences**, qui sera lancée au début de l'automne 2018, permettra **aux adultes qui reprennent leurs études à temps plein** après plusieurs années sur le marché du travail de recevoir une bourse supplémentaire de 1 600 $ par année scolaire, en plus des autres prêts et bourses offerts aux étudiants. Action compétences permettra également aux Canadiens sans emploi de continuer à recevoir des prestations d'assurance-emploi pendant une formation suivie à leurs frais.

Passeport pour ma réussite Canada aide les jeunes à réussir

Créé en 2001, Passeport pour ma réussite collabore avec des partenaires locaux afin d'offrir aux jeunes des quartiers défavorisés le soutien scolaire, social et financier dont ils ont besoin pour finir leur secondaire. Lancé à titre de projet pilote dans la région de Regent Park, à Toronto, le programme Passeport a depuis étendu ses activités à 18 communautés au Canada.

C'est un franc succès. En moyenne, les taux de diplomation au secondaire ont grimpé de 85 % dans les communautés où le programme est offert. Entre 2004 et 2015, plus de 4 000 élèves de Passeport ont brillamment réussi leur secondaire. Près des trois-quarts d'entre eux ont ensuite opté pour des études ou des formations postsecondaires, augmentant ainsi leurs chances de trouver de bons emplois bien rémunérés.

Dans le budget de 2017, le gouvernement a renouvelé son appui envers Passeport pour ma réussite Canada au moyen d'un investissement de 38 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2018-2019.

Le soutien à l'éducation pour les jeunes et les adultes ouvre la voie vers le milieu de travail. Les Canadiens devront peut-être perfectionner leurs compétences au cours de leur carrière, car le marché du travail accorde une valeur croissante aux compétences variées. C'est pourquoi, en plus des transferts actuels de trois milliards de dollars par année faits aux provinces et aux territoires pour appuyer les **programmes d'emploi et de formation axée sur les compétences**, le gouvernement accroît son financement de 21 % d'ici 2021-2022. Les transferts sont désormais plus simples et souples, et ils répondent mieux aux besoins des employeurs et des travailleurs, y compris ceux qui sont actuellement sous-représentés sur le marché du travail. Ce financement aide les gens de tous âges et de toutes origines, autant les jeunes que les travailleurs expérimentés, les nouveaux arrivants et les personnes handicapées, afin que tous les Canadiens aient une chance de trouver et de conserver des emplois de qualité.

Si les femmes participent davantage au marché du travail depuis les dix dernières années, elles y sont toujours moins nombreuses (58 %) que les hommes (65 %). En outre, il n'est pas rare qu'elles soient moins payées que les hommes pour un travail comparable. Afin de combler cet écart, le gouvernement déposera une **loi sur l'équité salariale**, pour que les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail égal dans les secteurs sous réglementation fédérale. De plus, le gouvernement instaurera la **transparence salariale** pour mettre en lumière les écarts salariaux existants dans ces secteurs, ce qui permettra aux employeurs ayant des pratiques salariales équitables de se distinguer. Dans un même temps, les employeurs devront également rendre des

comptes quant aux différences salariales qui touchent les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées ou ethnicisées.

Le gouvernement prend aussi des mesures pour augmenter le nombre de femmes dans des secteurs typiquement masculins de l'économie, afin qu'elles puissent elles aussi occuper de bons emplois bien rémunérés. Par exemple, la **subvention incitative pour les femmes apprenties** du gouvernement a deux buts : encourager les femmes à poursuivre une carrière dans des métiers mieux payés et dominés par les hommes, et faire en sorte qu'elles soient toujours plus aptes à servir de modèles en leadership pour d'autres femmes aspirant à faire carrière dans les métiers. Le gouvernement investit également dans la recherche et la collecte de données, afin d'approfondir ses connaissances quant au meilleur moyen de générer **davantage de diversité et d'inclusion dans les emplois très rémunérateurs de demain**. L'un des premiers projets qu'il appuiera sera une analyse des défis uniques que doivent surmonter les femmes nouvellement arrivées ou membres d'une minorité visible pour trouver des emplois dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques.

Ces mesures du gouvernement pour réduire les écarts entre les sexes dans l'éducation, la formation axée sur les compétences et l'emploi ne sont qu'un échantillon. Elles visent à faire en sorte que tous les Canadiens aient une chance égale de réussir.

> *« Je viens de la Syrie. Mon mari n'arrive pas à trouver du travail. En Syrie, il a été mécanicien pendant 12 ans. C'est un travail plus manuel qu'autre chose, mais lorsqu'il postule pour des emplois, on lui répond qu'il lui faut un certificat canadien. J'ai réparé des lunettes pendant 13 ans et j'aimerais continuer ici. »*
>
> – Nouvelle arrivante de Saint John, Nouveau-Brunswick, projet *Combattons ensemble la pauvreté*

Les Autochtones ont moins de possibilités d'emploi que les autres Canadiens, et ceux qui parviennent à en trouver sont généralement moins payés. La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones a longtemps été mise en œuvre, mais son financement n'a pas suivi la croissance et les besoins de la population. Le gouvernement est conscient qu'il faut faire plus pour combler le fossé en matière d'emploi et de salaire qui sépare les Autochtones des autres Canadiens. Le nouveau **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones** augmente le financement précédent de 34 %, aidant ainsi plus d'Autochtones à obtenir les compétences et les emplois qui leur permettront de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Le nouveau programme reconnaît également les besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis et met sur pied un programme et un volet de financement distincts.

En 2017, afin de donner aux étudiants autochtones les mêmes chances de succès que l'on donne aux autres étudiants canadiens, le gouvernement a augmenté le financement du **Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire** de 90 millions de dollars sur deux ans. Le gouvernement appuie ainsi l'éducation postsecondaire et répond aux besoins financiers de plus de 4 600 étudiants des Premières Nations et Inuits inscrits dans des programmes postsecondaires admissibles.

Les immigrants récents affrontent eux aussi des obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société dans leur nouveau pays, dont la capacité à intégrer le marché du travail. Si les nouveaux arrivants éprouvent des problèmes financiers ou sociaux en raison d'un manque d'emploi ou d'un poste qui ne correspond pas à leurs compétences, l'économie se fragilise. Afin d'éliminer ces obstacles, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires pour soutenir leur employabilité, aider les employeurs canadiens à tirer pleinement profit des contributions qu'ils apportent et simplifier et améliorer la **reconnaissance des titres de compétences étrangers**.

En outre, en 2017, le gouvernement a lancé la **Stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants**, dans le but d'aider ces derniers à trouver des emplois qui correspondent à leurs compétences et à leur expérience. Cette Stratégie comprend le **Programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers**, qui offre des prêts afin que les immigrants puissent couvrir les dépenses liées à cette reconnaissance, tels que les frais d'examens. De plus, un projet pilote de trois ans débutant en 2018-2019 appuiera les programmes conçus à l'intention des **nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible**.

Le plan du gouvernement pour réduire la pauvreté doit aussi s'attaquer aux obstacles systémiques qui freinent certains Canadiens, comme le racisme et la discrimination. Il est inacceptable qu'ils y soient confrontés. Le gouvernement croit fermement que tous les Canadiens devraient être traités équitablement et avec respect.

En novembre 2016, le gouvernement a nommé **un conseiller spécial sur les enjeux liés aux communautés LGBTQ2**, qui travaille de concert avec les organisations LGBTQ2 du pays afin de protéger les droits de ses membres et de lutter contre la discrimination passée et actuelle à leur égard. Cette mesure fait suite au projet de loi sans précédent annoncé en mai 2016 (le projet de loi C-16, adopté en juin 2017), qui visait à reconnaître et à réduire la vulnérabilité des personnes transgenres et des personnes de genres divers à la discrimination, à la propagande haineuse et aux crimes de haine, en plus d'affirmer leur statut d'égalité au sein de la société canadienne.

Afin de mettre fin au racisme, le gouvernement lancera des consultations à l'échelle du pays sur une **approche nationale contre le racisme**. Les experts, les organismes communautaires, les citoyens et les dirigeants interconfessionnels se réuniront alors pour trouver de nouvelles façons de collaborer et de lutter contre la discrimination. Des fonds supplémentaires seront également versés pour lutter contre le racisme et la discrimination envers les Autochtones, surtout les femmes et les filles ethnicisées.

Le premier pas du gouvernement pour reconnaître les obstacles uniques et conséquents auxquels les Canadiens noirs sont confrontés consistera à financer des services de soutien communautaires offerts aux jeunes à risque et à entreprendre des recherches aux fins de programmes de santé mentale plus axés sur la culture dans les communautés noires du Canada.

Le gouvernement s'efforce également d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Ces Canadiens méritent de meilleures chances de succès au sein de leur communauté et de leur milieu de travail. En juin 2018, le gouvernement a présenté la ***Loi canadienne sur l'accessibilité*** au Parlement, qui vise à promouvoir l'égalité des chances, à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'émergence de nouveaux obstacles dans les secteurs sous réglementation fédérale.

Tous les Canadiens méritent une chance réelle et juste de réussir. Que ce soit pour un adolescent commençant des études postsecondaires, un adulte cherchant à perfectionner ses compétences

pour un futur emploi, un parent qui réintègre le marché du travail après un congé pour prestation de soins ou quelqu'un confronté à la discrimination en raison de son orientation sexuelle, de son identité et de son expression de genre ou de la couleur de sa peau, ces mesures contribuent à éliminer les obstacles et à égaliser les chances, afin que tous les Canadiens atteignent leur plein potentiel.

Résilience et sécurité

Le troisième pilier d'*Une chance pour tous* vise à améliorer l'aide au revenu, ainsi qu'à encourager les Canadiens à affronter les risques et les défis de la vie et à croire en l'avenir. Il s'agit de les empêcher de sombrer dans la pauvreté et de les aider dans les moments difficiles.

L'assurance-emploi procure une aide au revenu temporaire aux Canadiens qui vivent des difficultés ou qui cessent de travailler pour prendre soin de leur famille. Le gouvernement a assoupli l'assurance-emploi, afin que les gens **reçoivent plus rapidement leurs prestations**, que les jeunes et les nouveaux arrivants y aient **davantage accès** et que ceux qui travaillent pendant une période de prestations en **gardent une partie**. De plus, les aidants admissibles qui cessent temporairement de travailler pour s'occuper d'un proche gravement malade ou blessé **touchent désormais une prestation**.

Le gouvernement a assoupli l'assurance-emploi afin d'éviter que les Canadiens ne sombrent dans la pauvreté lorsque certaines régions ou industries vivent des situations difficiles, comme celle provoquée par la chute du prix du pétrole en 2015 ou la hausse des droits sur le bois d'œuvre en 2017. Il a également offert son soutien aux **travailleurs saisonniers** qui ont épuisé leurs prestations. De plus, le gouvernement prolongera la période de prestations maximale, la faisant passer de quatre à sept semaines pour les **travailleurs à qui l'ont doit un salaire**, des vacances ou une indemnité de départ au moment où leur employeur déclare faillite ou est mis sous séquestre.

Le Canada est un pays où chacun a une chance réelle et juste de réussir. Ainsi, les parents devraient recevoir l'aide qu'il leur faut pour concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles et être résilients face aux changements. C'est pour cela que le gouvernement a créé une nouvelle prestation parentale partagée qui favorise une **distribution plus équitable des responsabilités familiales entre les conjoints**.

Certains Canadiens se démènent plus que d'autres pour s'en sortir, en dépit de leur emploi. Plus d'un million de Canadiens travaillent fort sans parvenir à se sortir de la pauvreté. À compter de 2019, grâce à l'Allocation canadienne pour les travailleurs, ces Canadiens à faible revenu pourront ramener un peu plus d'argent à la maison. Le gouvernement facilitera l'accès à cette allocation : tous les travailleurs admissibles la recevront automatiquement. C'est une avancée majeure qui respecte l'engagement du gouvernement à faire en sorte que tous les Canadiens reçoivent les prestations et les crédits d'impôt auxquels ils ont droit. De plus, le gouvernement améliore actuellement le versement de l'Allocation, afin d'aider les Canadiens à faible revenu tout au long de l'année et non pas uniquement au moyen d'un remboursement d'impôt annuel.

Obtenir un emploi est important, mais les conditions de travail le sont tout autant. Le gouvernement démontre son leadership en modifiant le ***Code canadien du travail*** pour donner aux travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale les moyens d'améliorer leur équilibre travail-vie professionnelle, tel que le droit de demander à leur employeur des **conditions de travail souples**. Cette nouvelle mesure les aidera à mieux concilier travail, famille et responsabilités personnelles, chose difficile pour les Canadiens qui mènent une vie bien remplie. Grâce à un examen approfondi de la partie III (normes du travail fédérales) du *Code canadien du*

travail, nous veillerons à ce qu'un ensemble solide de normes du travail fédérales continue de protéger les Canadiens et de répondre aux réalités contemporaines du travail, et prépare le terrain pour des emplois de qualité. Entre mai 2017 et mars 2018, dans le cadre de cet examen, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail a consulté les Canadiens, les syndicats, les organisations de travailleurs, les employeurs, les organisations patronales, les universitaires, des experts et des groupes de revendication pour connaître leur point de vue sur la nature d'un ensemble solide et moderne de normes fédérales du travail.

L'Allocation canadienne pour les travailleurs aidera les Canadiens qui travaillent, mais peinent à s'en sortir

Grâce à l'Allocation canadienne pour les travailleurs, un travailleur à faible revenu gagnant 15 000 $ par année pourrait recevoir près de 500 $ de plus en 2019 qu'en 2018. C'est environ 1 100 $ de plus pour couvrir des dépenses imprévues et planifier l'avenir. Finalement, le lancement de l'Allocation permettra à environ 70 000 Canadiens de se sortir de la pauvreté.

Le gouvernement a aussi pris des mesures pour aider les Canadiens à se montrer plus résilients pendant leur retraite. Plus précisément, il a conclu un accord sans précédent avec les provinces afin **de bonifier le Régime de pensions du Canada**, contribuant ainsi à garantir des retraites sûres et dignes. Cette bonification augmentera le montant maximal de la prestation de retraite de 50 % au fil du temps (de plus de 13 000 $ à près de 21 000 $ par année si elle était déjà en vigueur). Cette augmentation est basée sur des gains de remplacement plus élevés à la retraite et sur l'élargissement de la fourchette de gains que couvre le Régime. Le montant de la prestation d'invalidité maximale augmentera aussi. Le Régime sera indexé chaque année, afin de suivre l'évolution du coût de la vie, et pourra être transféré d'un emploi ou d'une province à l'autre. La stabilité financière qu'il accordera aux Canadiens réduira leurs inquiétudes quant à l'épuisement de leurs épargnes pendant la retraite.

Rien ne nous tient plus à cœur que notre santé. Une maladie soudaine, une incapacité, une maladie chronique ou un accident peuvent dévaster une famille jusque-là satisfaite de sa situation. La maladie peut empêcher les gens de travailler, sans qu'ils n'y puissent rien. Pour ne rien arranger, les médicaments prescrits, les traitements et le transport pour aller à des rendez-vous peuvent coûter cher.

Les Canadiens peuvent être fiers de leur système de santé universel, qui les protège en partie de ces risques et de ces conséquences. Le gouvernement a pris l'initiative de collaborer avec les provinces et les territoires pour s'attaquer aux principales priorités en matière de soins de santé et maintenir la stabilité du système. Plus précisément, le gouvernement a investi 11 milliards de dollars sur 10 ans au profit des provinces et des territoires pour améliorer les soins à domicile et les services de santé mentale. Il a également injecté 544 millions de dollars sur cinq ans dans des organismes de santé fédéraux et pancanadiens, afin d'appuyer l'innovation dans le domaine de la santé et les initiatives pharmaceutiques.

À ces mesures s'ajoutent celles que prend le gouvernement pour gérer les sérieuses répercussions de la **crise des opioïdes** sur les communautés canadiennes. Cette crise de santé publique affecte les gens de tous âges et de toutes origines, dans les moindres recoins du pays : les centres-villes et les banlieues, ainsi que les communautés rurales, isolées et autochtones. Les surdoses et les décès attribuables aux opioïdes dévastent les communautés. Des investissements

de 231,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, amélioreront l'accès à des services de traitement fondés sur des éléments probants pour les personnes dans le besoin.

Le gouvernement a investi ces sommes parce qu'il comprend à quel point il est essentiel que les Canadiens sachent qu'on peut les aider à se relever s'ils en ont besoin.

Investir dans la trame sociale et économique du Canada

Toutes ces initiatives réduiront la pauvreté – pourtant, ce n'est là qu'un maigre échantillon des mesures qu'a prises le gouvernement pour améliorer l'infrastructure sociale du Canada et offrir aux Canadiens le soutien social et économique dont ils ont besoin pour s'épanouir au sein de la classe moyenne.

Pour en apprendre davantage sur ces investissements, consultez l'Annexe 2 se rapportant aux initiatives gouvernementales qui appuient la réduction de la pauvreté, à la fin de ce document. Ces mesures sont destinées aux Canadiens, car nous savons qu'il vaut mieux pour nous tous que personne ne soit laissé pour compte et que tous les Canadiens bénéficient de la prospérité collective.

CHAPITRE 3 : DIGNITÉ

Il existe des choses dont aucun Canadien ne devrait se priver. Il existe aussi des choix qui ne devraient jamais s'imposer. Nous devrions tous manger sainement, vivre dans un logement accessible et abordable, et recevoir les soins de santé dont nous avons besoin. Nous devrions aussi avoir assez d'argent pour éviter d'avoir à choisir entre des éléments essentiels à notre vie dans nos communautés : payer le loyer ou nourrir les enfants, acheter des médicaments prescrits ou chauffer la maison en hiver.

Le premier pilier d'*Une chance pour tous* donne la priorité à ceux qui en ont le plus besoin et vise à éliminer la privation des besoins fondamentaux. Les recherches et l'expérience nous prouvent que cette privation touche non seulement le revenu, mais aussi l'accès à un logement approprié, l'alimentation saine et nutritive et les soins de santé. Y mettre un terme exige des mesures concrètes de la part des communautés, des gouvernements locaux et des autorités provinciales et territoriales.

Mesurer les progrès accomplis pour aider les Canadiens à répondre à leurs besoins essentiels

En plus de nous permettre de mesurer la pauvreté au moyen du seuil officiel de la pauvreté au Canada, *Une chance pour tous* nous permettra également d'utiliser un tableau d'indicateurs pour suivre les progrès réalisés par rapport à quatre éléments dont tous les Canadiens, où qu'ils vivent, ont besoin : de la nourriture, un logement, des soins de santé et un revenu minimal. Les sondages de Statistique Canada et d'autres sources serviront à orienter et à constater les progrès accomplis sur ce front.

Nous aurons fait des progrès lorsque plus de Canadiens auront les moyens d'acheter des aliments sains et nutritifs, et de vivre dans un logement approprié et adapté à la taille de leur famille. Lorsque le taux d'itinérance chronique aura chuté et que les Canadiens recevront des soins de santé en temps opportun. Lorsque le revenu des plus pauvres d'entre les pauvres aura grimpé et que les Canadiens seront plus nombreux à répondre à leurs besoins fondamentaux et à avoir les conditions de vie modestes décrites par le seuil officiel de la pauvreté.

Ces indicateurs permettront à tous les Canadiens de suivre notre progression collective vers la réduction de la pauvreté. Ils seront suffisamment détaillés pour suivre les avancées non seulement sur le plan national, mais également sur les plans provincial et territorial, pour divers groupes définis selon le sexe, l'âge, la composition familiale, l'identité autochtone, l'incapacité et le statut, ainsi que d'autres caractéristiques personnelles et sociales. Par exemple, les indicateurs permettront de noter les progrès réalisés pour les Canadiens noirs et d'autres communautés ethnicisées.

« Je n'ai tout simplement pas assez d'argent et mes factures sont plus élevées que mon revenu. Ça entraîne des choix difficiles. On veut acheter des choses pour les enfants, mais le loyer a la priorité. »

– Personne ayant vécu dans la pauvreté, Saint John (Nouveau-Brunswick) projet *Combattons ensemble la pauvreté*

« La perception de ce qu'on devrait posséder lorsqu'on est pauvre est déshumanisante. »

– Participant de Kitchener (Ontario), discussion avec la communauté Tamarack lors des consultations sur la Stratégie de réduction de la pauvreté

DIGNITÉ

Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux

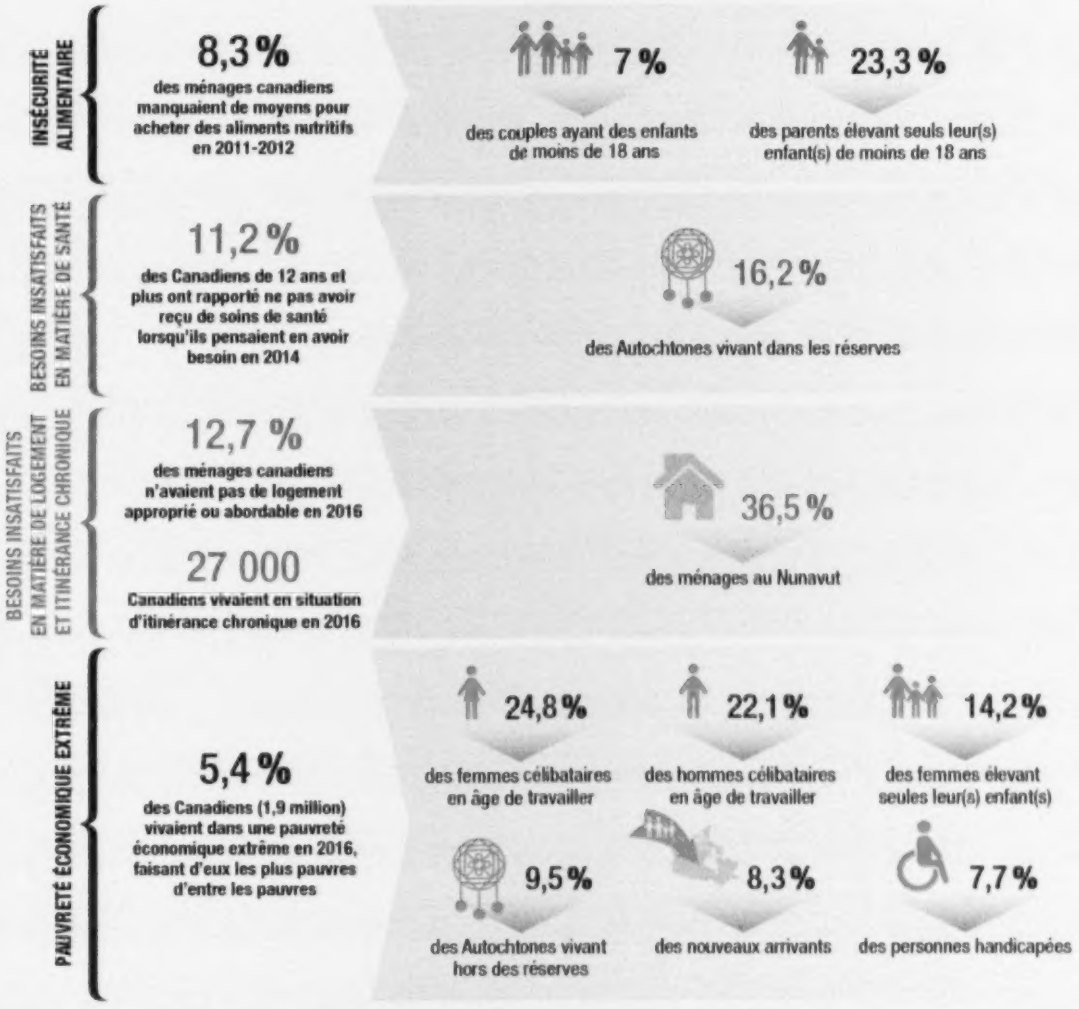

Les statistiques pour chaque indicateur sont basées sur les données les plus récentes. À l'avenir, *Une chance pour tous* suivra les progrès d'après les données de 2015 ou les données disponibles les plus proches de cette année. De plus amples détails sur les indicateurs de réduction de la pauvreté sont fournis dans l'Annexe 1 : Détails statistiques. Les Canadiens vivant dans une pauvreté économique extrême ont un revenu inférieur de 75 % au seuil officiel de la pauvreté au Canada. Les personnes en âge de travailler sont celles qui ont entre 18 et 64 ans.

CHAPITRE 4 : ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION

Lutter contre la pauvreté, c'est bien plus que fournir le strict nécessaire. Bien des Canadiens se démènent pour avancer dans la vie, confrontés à des obstacles indépendants de leur volonté, tels que la discrimination et d'autres préjugés intolérables. À titre d'exemple, la discrimination dont les Canadiens noirs et les membres d'autres communautés ethnicisées sont victimes les empêche d'obtenir de bons emplois en dépit de leurs compétences ou des promotions. La discrimination fondée sur la couleur de la peau peut également mener à l'exclusion sociale, que ce soit au travail ou dans la communauté.

Les Autochtones se heurtent souvent à des obstacles persistants ancrés dans notre passé colonial, qui ont marginalisé et appauvri des générations. La discrimination peut également être fondée sur d'autres facteurs, tels que l'orientation sexuelle ou l'identité et l'expression de genre. Dans le cas des personnes handicapées, lorsque certains lieux ne leur sont pas accessibles, elles ne sont pas incluses et ne jouissent pas des mêmes chances que les autres Canadiens. Les nouveaux arrivants, quant à eux, se butent à nombre d'obstacles également, comme la barrière de la langue et l'obtention d'un emploi. Lorsque plusieurs facteurs s'additionnent chez une même personne, par exemple une femme noire handicapée, les obstacles s'avèrent encore plus grands.

De ce fait, l'un des aspects fondamentaux de notre lutte contre la pauvreté consiste à promouvoir l'esprit de communauté et l'égalité des chances et à éliminer la discrimination fondée, entre autres, sur le sexe, l'ethnie, l'incapacité ou l'orientation sexuelle, ainsi que tous ces autres obstacles qui empêchent les gens d'avancer.

> *« Une fois qu'on est tombé sous le seuil de pauvreté, il est extrêmement difficile de se hisser au-dessus. »*
>
> – Personne ayant vécu dans la pauvreté, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), projet *Combattons ensemble la pauvreté*

Le deuxième pilier d'*Une chance pour tous* concorde avec le droit à l'égalité et à la non-discrimination inscrit dans la loi. Il vise à favoriser les chances et à encourager les Canadiens à se sortir de la pauvreté, afin qu'ils fassent partie de la classe moyenne et participent pleinement à la communauté. L'objectif consiste à faire en sorte qu'ils puissent accroître leur revenu, se sortir de la pauvreté et croire en leur autonomie.

Favoriser l'égalité des chances, c'est éliminer les obstacles et aider tous les Canadiens à exceller par l'éducation permanente et l'acquisition de compétences, ce qui les aidera à obtenir de bons emplois. Ces compétences essentielles comprennent la littératie et la numératie que tous doivent maîtriser, surtout les jeunes, qui s'impliquent de plus en plus sur le marché du travail et dans leurs études et leur formation.

> *« La pauvreté n'est pas la seule à nuire à l'égalité des chances. Le sexe, l'ethnie et d'autres facteurs pèsent lourd. Il faut en tenir compte au moment de concevoir des techniques d'intervention. »*
>
> – Soumission de Centraide Canada lors des consultations sur la Stratégie de réduction de la pauvreté

Le gouvernement lance des initiatives afin que les Canadiens aient de plus en plus les moyens de répondre non seulement à leurs besoins fondamentaux, mais aussi de participer pleinement à leur communauté.

Pour bien des Canadiens, surtout pour ceux qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne, c'est là une vision d'engagement et d'inclusion sociale. Une vision dans laquelle nous prospérons tous et avons le soutien de nos familles, de nos amis et de notre communauté. Une vision dans laquelle personne n'est laissé derrière et dans laquelle nous participons tous pleinement à la société.

Mesurer les progrès accomplis pour aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne

Le seuil officiel de la pauvreté au Canada tient compte de la capacité à assurer sa subsistance. Il reflète les coûts d'un panier comprenant de la nourriture saine, un logement approprié et entretenu, des vêtements et un moyen de transport. Mais il tient également compte de la capacité à s'acheter des biens ou des services qui favorisent une entière participation à la communauté, comme des activités parascolaires pour les enfants.

Il est toutefois impossible de mesurer l'inclusion sociale et l'égalité des chances en dollars, car l'atteinte de notre plein potentiel dépend de certains besoins immatériels. C'est la raison pour laquelle le pilier de l'égalité des chances présente quatre indicateurs visant à mesurer le degré de

compétence et le niveau d'engagement requis pour accroître la probabilité que les Canadiens mènent des vies épanouies.

Dans un monde où la technologie occupe une place grandissante dans chaque aspect de notre vie, il est plus important que jamais que les Canadiens sachent lire, écrire et effectuer des calculs mathématiques de base, afin de faire partie intégrante de leur communauté. Les jeunes doivent s'impliquer activement sur le marché du travail, dans les études ou dans une formation. Il faut encourager les adultes à continuer d'apprendre toute leur vie durant, à développer leurs compétences et à perfectionner leurs acquis. Il faut donner aux personnes handicapées la capacité de participer à la communauté.

Il faut réduire l'écart entre les Canadiens de la classe moyenne et ceux qui vivent dans la pauvreté, tel que mesuré par le faible revenu relatif, de façon à ce que plus de Canadiens se sortent de la pauvreté. Enfin, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies de réduire les inégalités dans les pays, il faut que la part du revenu total gagnée par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu augmente.

Nous aurons fait des progrès lorsque les niveaux de littératie et de numératie augmenteront et que davantage de Canadiens détiendront les compétences essentielles à l'obtention d'emplois de qualité et à leur pleine intégration. Lorsque les jeunes seront plus nombreux à obtenir des emplois, à poursuivre des études ou à suivre une formation, et à bénéficier de notre prospérité collective. Lorsque le nombre de Canadiens gagnant moins de la moitié du revenu d'un Canadien moyen diminuera. Lorsque la part de revenu gagnée par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu augmentera, et que plus de Canadiens se joindront ainsi à la classe moyenne. Nous aurons alors des résultats équilibrés, qui reflèteront des chances équitables et feront en sorte que tous les Canadiens en tirent profit, qu'importe leur sexe, leur ethnie, leur identité ou expression sexuelle ou leurs capacités.

ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION

Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant l'égalité des chances et la pleine participation à la société

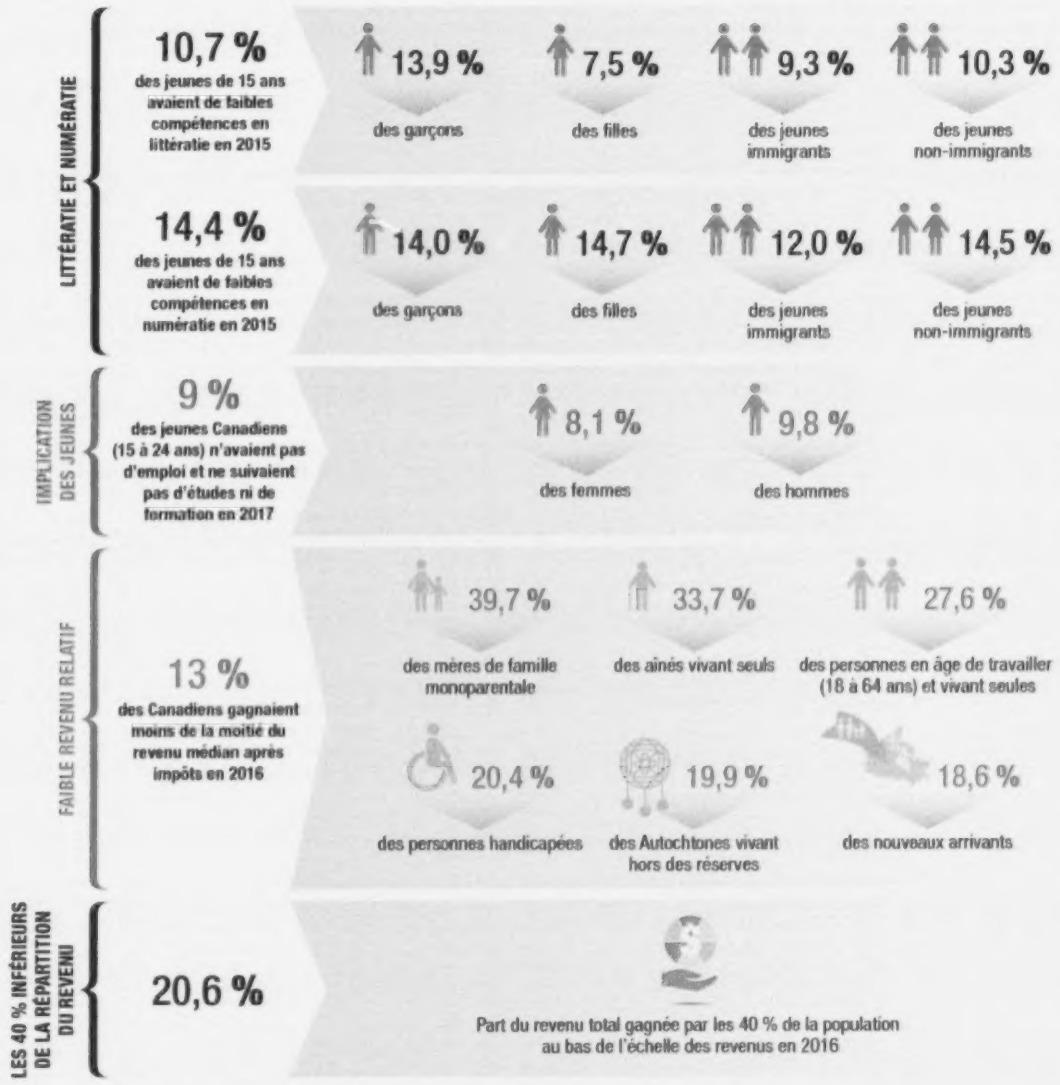

Les statistiques pour chaque indicateur sont basées sur les données les plus récentes. À l'avenir, *Une chance pour tous* suivra les progrès d'après les données de 2015 ou les données disponibles les plus proches de cette année. De plus amples détails sur les indicateurs de réduction de la pauvreté sont fournis dans l'Annexe 1 : Détails statistiques. Le faible revenu relatif est appelé la mesure du faible revenu par Statistique Canada.

CHAPITRE 5 : RÉSILIENCE ET SÉCURITÉ

Les Canadiens devraient détenir la sécurité financière et bénéficier des mesures de soutien dont ils ont besoin pour se relever des coups durs. Ils nous ont parlé du stress causé par l'incertitude. L'incertitude de tomber malade et de ne plus pouvoir travailler, de perdre un bon emploi après plusieurs années de loyaux services, de quitter le travail pour s'occuper d'un enfant handicapé ou d'un parent malade, de traverser un divorce, une séparation ou un veuvage (qui ont des répercussions négatives disproportionnées sur les femmes), de ne pas pouvoir prendre une retraite sûre et digne.

Nous vivons tous des périodes difficiles. Nombre d'entre nous cherchons alors le soutien de notre famille et de nos amis. Des parents se tournent vers leurs voisins pour faire garder leurs enfants pour l'après-midi, le temps d'une visite à un proche malade à l'hôpital. Un frère ou une sœur offre son aide dans la recherche d'un nouvel emploi. Malheureusement, tous les Canadiens ne peuvent pas compter sur un tel soutien en cas de besoin. Ensemble, nous pouvons nous entraider et traverser les moments difficiles.

Le troisième pilier d'*Une chance pour tous* vise à promouvoir la capacité à affronter les risques et les défis inhérents à la vie et à prendre confiance en l'avenir. L'objectif consiste à empêcher les gens, quel que soit leur revenu, de sombrer dans la pauvreté, en particulier ceux qui ont déjà vécu dans la pauvreté et qui se sont battus pour s'en sortir, ainsi que ceux qui appartiennent à la classe moyenne depuis longtemps. La meilleure

des protections contre la pauvreté demeure un emploi. Toutefois, lorsque les Canadiens peinent à trouver des emplois ou ne peuvent travailler en raison d'une incapacité ou d'une maladie, il est de notre devoir de les aider.

> *« [Échapper à la pauvreté, c'est avoir] la capacité de VIVRE, et non de simplement survivre. »*
>
> *« [Réussir à réduire la pauvreté, ce serait] accroître l'espoir et faire baisser le découragement. »*
>
> – Participants de Burlington (Ontario), discussions avec la communauté Tamarack lors des consultations sur la Stratégie de réduction de la pauvreté

Mesurer les progrès accomplis pour aider les Canadiens à faire preuve de résilience grâce à une croissance qui profite à tous

Appuyer une classe moyenne résiliente nécessite une croissance économique qui hausse le revenu des gens vivant dans la pauvreté et de la majorité de la population. À cette fin, *Une chance pour tous* fait partie intégrante du renforcement de la classe moyenne.

> *« Les liquidités sont un coussin pour parer aux urgences, aider les familles à faible revenu à arrondir les fins de mois lorsque les rentrées d'argent fluctuent, et réduire le recours à des prêts coûteux et risqués pour joindre les deux bouts. »*
>
> – Canada prospère

Une chance pour tous suivra les progrès réalisés par rapport à quatre indicateurs interdépendants de la résilience des ménages canadiens : le salaire horaire du Canadien moyen, le pourcentage de Canadiens qui sombrent dans la pauvreté chaque année et de ceux qui en sortent, le déficit moyen en revenu par rapport au seuil de la pauvreté pour les Canadiens vivant sous le seuil et le nombre de Canadiens ayant les moyens financiers et les biens pour surmonter les difficultés sans sombrer dans la pauvreté.

Nous aurons fait des progrès lorsque le salaire horaire augmentera et lorsque le pourcentage annuel de Canadiens qui sombrent dans la pauvreté chutera, tandis que celui de ceux qui s'en sortent grimpera. L'écart moyen entre le seuil officiel de la pauvreté et le revenu des Canadiens vivant dans la pauvreté est de 9 000 $. Par conséquent, nous aurons progressé lorsque le revenu des Canadiens pauvres augmentera pour se rapprocher du seuil officiel de la pauvreté. Lorsque les familles seront capables de couvrir des dépenses imprévues ou une baisse de revenu et d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

RÉSILIENCE et SÉCURITÉ

Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience

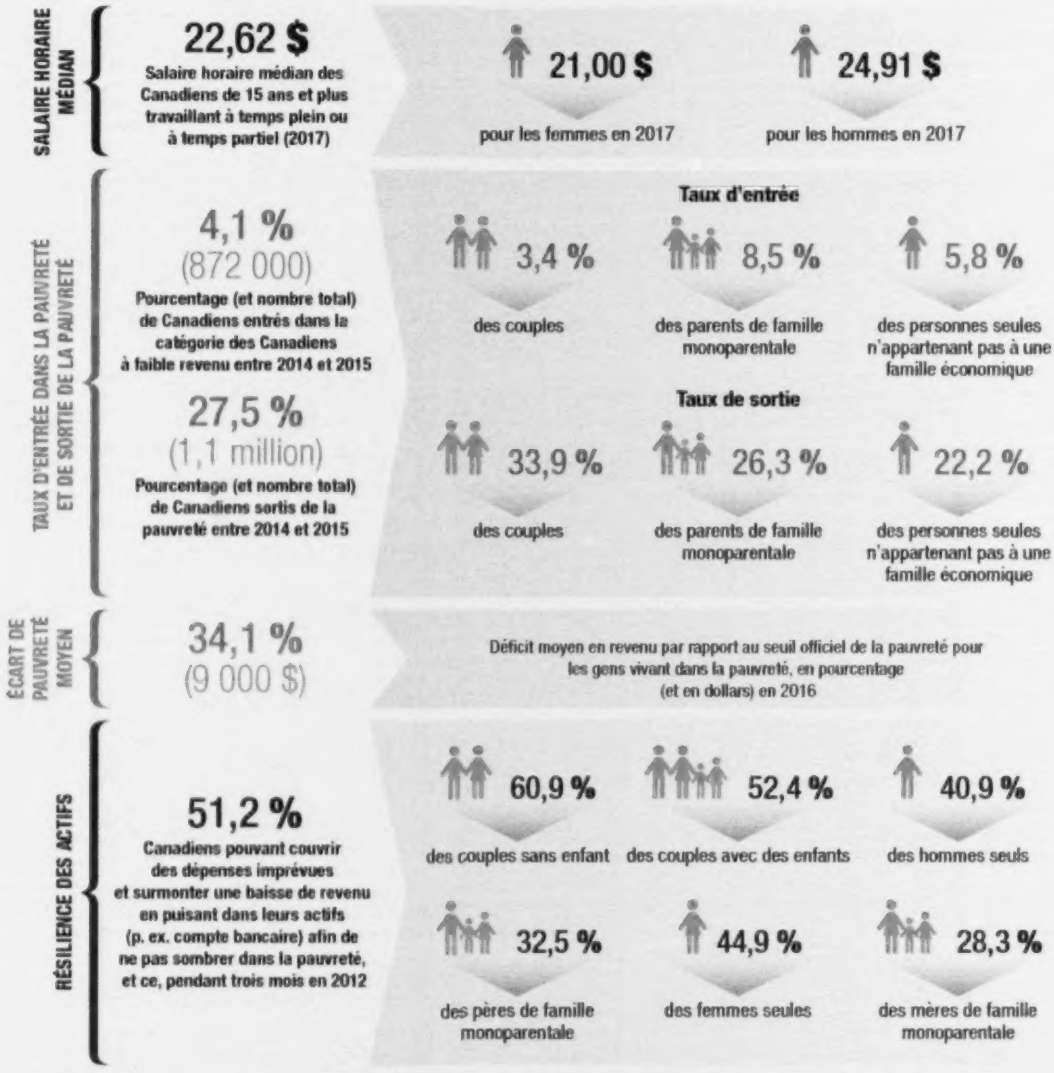

Les statistiques pour chaque indicateur sont basées sur les données les plus récentes. À l'avenir, *Une chance pour tous* suivra les progrès d'après les données de 2015 ou les données disponibles les plus proches de cette année. De plus amples détails sur les indicateurs de réduction de la pauvreté sont fournis dans l'Annexe 1 : Détails statistiques. Les taux d'entrée et de sortie de la pauvreté sont basés sur la mesure du faible revenu et concernent les contribuables de 18 ans et plus, selon le type de famille dans le recensement, dans les 10 provinces. L'indicateur n'est pas disponible à l'heure actuelle d'après le seuil officiel de la pauvreté, et ne l'est pas non plus dans les territoires. Des recherches supplémentaires seront effectuées afin d'explorer la possibilité d'améliorer la collecte de données pour cet indicateur, afin qu'on puisse en faire le suivi d'après le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Les statistiques sur la résilience des actifs sont basées sur la mesure du faible revenu et dérivées des travaux de D. Rothwell et de J. Robson, « The Prevalence and Composition of Asset Poverty in Canada: 1999, 2005 and 2012 », International Journal of Social Welfare, 2017.

CHAPITRE 6 : COLLABORER AVEC LES PROVINCES, LES TERRITOIRES ET LES COMMUNAUTÉS

Bien qu'*Une chance pour tous* soit une initiative fédérale, le gouvernement du Canada est conscient qu'il ne parviendra pas à concrétiser seul sa vision. Les partenariats sont primordiaux pour mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté dont tous les Canadiens peuvent bénéficier.

Le gouvernement reconnaît le travail que les provinces et les territoires ont accompli, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté qu'ils prévoient mettre en place, si ce n'est déjà fait. Ils ont pris les devants et pavé la voie avec des stratégies et des initiatives de réduction de la pauvreté, à l'instar d'innombrables communautés au pays.

Le 31 juillet 2018, les ministres provinciaux et territoriaux ont publié une déclaration commune sur la réduction de la pauvreté intitulée « Relever le défi : déclaration des provinces et des territoires sur la réduction de la pauvreté ». Cette dernière, insérée plus bas, concorde bien avec *Une chance pour tous*. Par exemple, elle comporte une vision dans laquelle tous les Canadiens ont une chance de vivre dignement et d'atteindre leur plein potentiel. Elle met l'accent sur la collaboration, afin d'affronter les enjeux sociaux et économiques qui dépassent les ordres de gouvernement. Elle se concentre sur la lutte contre la pauvreté, sa prévention et sa réduction. Elle souligne l'importance d'écouter et d'intégrer les points de vue des gens qui ont vécu dans la pauvreté.

Pour mieux servir les Canadiens, les ordres de gouvernement devront harmoniser leurs efforts et les rendre complémentaires. Ainsi, les Canadiens recevront les prestations auxquelles ils ont droit et on évitera le dédoublement et les lacunes entre les programmes gouvernementaux. En outre, les interactions entre les programmes fédéraux et provinciaux ou territoriaux n'auront pas de fâcheuses répercussions sur les personnes seules et les familles. L'harmonie entre les ordres de gouvernement mettra les communautés canadiennes en bonne position pour aider les gens à se sortir de la pauvreté.

Le gouvernement s'appuiera sur sa fructueuse collaboration avec les provinces et les territoires. Depuis 2015, le partenariat entre les ordres de gouvernement s'est révélé profitable dans plusieurs domaines clés visant à soutenir le bien-être social et économique des Canadiens. Cela comprend la bonification du Régime de pensions du Canada, les investissements ciblés dans les soins à domicile et la santé mentale, la signature d'ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et la collaboration avec des partenaires concernant des initiatives comme l'Initiative fédérale de logement communautaire et le Fonds de co-investissement pour le logement, décrits dans la Stratégie nationale sur le logement.

Une telle collaboration a permis, notamment, que l'Allocation canadienne pour enfants ne soit pas prise en compte dans le calcul du revenu aux fins de l'aide sociale et des autres prestations pour enfants offertes par les provinces et les territoires. Elle a également donné aux provinces et aux territoires l'occasion d'ajuster certains paramètres de l'Allocation canadienne pour enfants et de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, afin de les intégrer à la structure et au contexte des prestations et des programmes provinciaux et territoriaux. Personnaliser ainsi ces programmes leur permettra de répondre aux besoins uniques des communautés dont ils ont la charge.

À l'avenir, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social continuera à travailler de concert avec ses collègues provinciaux et territoriaux pour coordonner les actuelles et futures initiatives de réduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur les moyens de combler les lacunes, d'éviter le dédoublement et d'harmoniser les programmes. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des services sociaux uniront leurs efforts pour identifier les priorités à venir, partager des données et baser les prochaines mesures sur des preuves tangibles. Ils feront également part de leurs pratiques exemplaires, de sorte que toutes les administrations puissent tirer profit de solutions novatrices.

Relever le défi : déclaration des provinces et des territoires sur la réduction de la pauvreté

Vision

Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont la possibilité de vivre dans la dignité et de réaliser leur plein potentiel. Les provinces et territoires partagent la même vision de la réduction de la pauvreté dans le pays, qui s'appuie sur un travail de collaboration en vue d'éliminer les inégalités sociales qui existent à l'heure actuelle et de déboucher sur les solutions innovantes et adaptées aux besoins qui sont nécessaires pour relever les défis de l'avenir.

Principes

La prévention et la réduction de la pauvreté figurent de façon permanente parmi les priorités des provinces et des territoires et il en va de même pour les efforts visant à soulager le fardeau qui pèsent sur ceux et celles qui la subissent. Il est nécessaire que toutes les administrations gouvernementales s'associent à long terme à un grand travail de collaboration et que l'on puisse aussi s'appuyer sur la participation des collectivités, des groupes communautaires et des individus. Il est indispensable que nous mettions en évidence de meilleurs moyens de venir en aide aux personnes qui vivent dans la pauvreté et de protéger les personnes à risque, tout en tenant compte de la nécessité de recourir à des mesures préventives et de pouvoir s'adapter à la nature changeante de la société canadienne.

Le changement social, les nouvelles technologies, les tendances démographiques et l'évolution de la nature même du travail et du marché du travail représentent de nouveaux défis pour notre pays et pour les efforts en matière de réduction de la pauvreté. Les ministres provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux s'entendent tous pour reconnaître qu'il est nécessaire de proposer des interventions innovantes. Il est impossible pour nous de relever ces défis si nous travaillons de façon isolée et nous avons la possibilité de profiter des enseignements tirés de l'expérience dans les différentes régions du Canada.

Il faut également que nos efforts en matière de réduction de la pauvreté tiennent compte de la diversité des circonstances dans les différentes régions du pays. Les points de vue des personnes ayant fait l'expérience de la pauvreté et les besoins bien particuliers des régions rurales et éloignées, des agglomérations urbaines, des communautés autochtones, des réfugiés et immigrants récents, des personnes âgées et des personnes handicapées ont un rôle central à jouer dans les efforts en matière de réduction de la pauvreté et il en va de même pour le point de vue de chacun des deux sexes sur la question.

Il faut que les efforts en matière de réduction de la pauvreté tiennent compte des répercussions qu'ont pu avoir par le passé et que continuent d'avoir aujourd'hui les politiques gouvernementales sur les peuples autochtones et sur la pauvreté dans les communautés autochtones. Il faut, dans un esprit de réconciliation, que le travail de réduction de la pauvreté apporte son soutien aux peuples, aux communautés et aux dirigeants autochtones et qu'il renforce leurs moyens d'action.

Sans faire abstraction des responsabilités et des rôles bien distincts des uns et des autres, les provinces et les territoires sont conscients que nous avons tous une responsabilité commune en la matière. Les ministres prennent l'engagement de collaborer avec le gouvernement fédéral et avec les autres partenaires en vue de mettre au point et d'assurer la mise en œuvre de solutions pertinentes et utiles venant s'inscrire en prolongement du travail accompli par les provinces et les territoires.

Priorités

Les ministres des provinces et des territoires prennent l'engagement de collaborer les uns avec les autres et avec le gouvernement fédéral en vue de prévenir et de réduire la pauvreté. Les démarches proposées pour transformer en profondeur la société pourront inclure la mise au point des outils, des stratégies et des politiques ayant le plus de pertinence en la matière, avec notamment les aspects suivants :

- **garanties de pérennité : prise en compte des changements dans la nature même du travail et des autres changements dans la société, en veillant par exemple à ce que nos systèmes de protection sociale et de sécurité du revenu tiennent bien compte des réalités d'aujourd'hui et soient bien prêts à relever les défis et à s'adapter aux tendances de demain;**

- **harmonisation : renforcement de la coordination des programmes, des services et des politiques afin d'éviter le double emploi, d'obtenir l'effet cumulé le plus puissant possible et de faciliter l'accès aux services pour les individus et les familles qui vivent dans la pauvreté ou qui sont vulnérables;**

- **données objectives : définition, échange et utilisation de renseignements permettant de mettre en évidence les tendances et les lacunes et mise en place, s'il y a lieu, d'indicateurs et d'instruments de mesure communs;**

- **démarche axée sur la prévention : prise en compte de la multiplicité des dimensions, des causes et des conséquences de la pauvreté et de sa nature intergénérationnelle, en veillant à adopter une démarche conforme aux principes des droits de la personne et axée sur la prévention de la pauvreté.**

CHAPITRE 7 : COLLABORER AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Le gouvernement du Canada s'est engagé sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et il est résolu à bâtir une relation fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. Aucune relation n'est plus importante à ses yeux que celle qui l'unit aux Autochtones.

Lorsque nous avons parlé avec les Canadiens, nous avons constaté qu'en dépit de certains points communs, les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont une expérience de la pauvreté tout à fait particulière. Cela découle en grande partie de l'époque coloniale, au cours de laquelle les Autochtones ont été soumis à des politiques et des mesures qui ont eu des répercussions directes et négatives sur leurs conditions de vie, et ont transmis un héritage de pauvreté et de marginalisation aux générations qui ont suivi.

Par conséquent, certains des obstacles qu'affrontent les Autochtones sont uniques, sinon plus grands que pour le reste des Canadiens; et ils sont encore plus difficiles à surmonter pour les habitants des communautés nordiques ou éloignées, les femmes, la communauté LGBTQ, les personnes bispirituelles et les personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles.

De ce fait, les initiatives d'*Une chance pour tous* adoptent une approche de la réduction de la pauvreté fondée sur les distinctions, qui reconnaît et respecte les droits, les intérêts et les circonstances uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis. À titre d'exemple, la Stratégie nationale sur le logement comporte un engagement à mettre en œuvre des stratégies sur le logement ciblées pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. De la même façon, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones reconnaît les besoins spécifiques de ces peuples en mettant sur pied un programme et un volet de financement distincts.

De plus, le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement comprend un second cadre distinct pour les enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits, afin de refléter leurs cultures et leurs besoins particuliers.

Une chance pour tous entraînera la prise de mesures qui permettront de mieux comprendre la pauvreté chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis, où qu'ils vivent au Canada.

Lors du processus de consultation, on nous a dit que nous devrions utiliser une approche de la réduction de la pauvreté basée sur les forces et axée sur le bien-être et le renforcement de la résilience. Les femmes autochtones nous ont aussi expliqué que la pauvreté excède le simple manque de revenu, qu'il s'agit aussi d'une déconnexion sociale. Elles nous ont affirmé que les activités culturelles favorisent le bien-être social et économique, car elles améliorent la confiance en soi et construisent l'identité.

À cette fin, conformément à l'approche d'*Une chance pour tous*, fondée sur les distinctions, et aux principes de la réconciliation, le gouvernement collaborera avec les organisations autochtones nationales et d'autres organismes. L'objectif : définir des indicateurs de la pauvreté et du bien-être qui en reflètent les multiples dimensions, telles que vécues par les Premières Nations, les Métis et les Inuits, et des mesures de la pauvreté fondées sur d'autres facteurs que le revenu.

Le processus établi pour mieux comprendre la pauvreté et le bien-être du point de vue des Autochtones, ainsi que l'élaboration conjointe des indicateurs, respecteront l'autonomie des gouvernements autochtones et poseront les bases qui aideront le gouvernement à soutenir avec un plus grand respect les Autochtones dans leur quête de meilleurs résultats à long terme en matière de réduction de la pauvreté.

Les pages suivantes décrivent les points de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur la pauvreté, dans leurs propres mots, ainsi que leurs priorités quant aux mesures fédérales à prendre pour réduire la pauvreté. Cette section s'appuie sur leur vision de la pauvreté et sur ce qu'ils souhaitent voir dans une stratégie de réduction de la pauvreté.

Point de vue des Premières Nations sur la pauvreté

Lorsqu'il est question de la pauvreté chez les Premières Nations, le passé est important. Le colonialisme a contribué à augmenter les taux de pauvreté, et les séquelles qu'il a laissées rendent les membres des Premières Nations davantage vulnérables à la pauvreté. Les communautés ont travaillé sans relâche au fil des ans afin de déterminer l'étendue des effets de la pauvreté au sein de leur population. Elles ont cherché et élaboré de possibles stratégies, partenariats, programmes et services auxquels avoir recours pour éliminer la pauvreté de leur vie. La Stratégie de réduction de la pauvreté arrive à un moment crucial pour les Premières Nations, qui ont constaté des avancées prometteuses quant à leur relation avec le Canada. Par exemple, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'adopter et d'appliquer pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que les appels à l'action de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada, qui comprennent des dispositions visant à favoriser le bien-être économique des Premières Nations.

En dépit de ces progrès encourageants, les Premières Nations souffrent toujours de marginalisation socio-économique. Ses membres sont plus susceptibles de vivre la pauvreté sous ses formes les plus communes (revenu, emploi, éducation, logement), bien qu'elle aille également au-delà de ces formes et qu'elle amplifie d'autres problèmes comme la maladie physique et mentale, et les toxicomanies.

Alors que le gouvernement poursuit ses démarches pour lancer la Stratégie de réduction de la pauvreté, il devra continuer son travail auprès des Premières Nations, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des aînés, des femmes, des enfants et des jeunes. Il faut guérir les blessures laissées par le colonialisme, aider véritablement les Premières Nations à réduire la pauvreté selon leurs propres critères et accroître leur bien-être individuel et communautaire tout en respectant leur culture, leurs points de vue et leurs traditions. Enfin, il faut combler les lacunes dans les données, de manière à saisir la pleine étendue de la pauvreté chez les Premières Nations.

Point de vue des Inuits sur la pauvreté

Les Inuits ont vécu de rapides changements sociaux, économiques et culturels au cours du dernier siècle, ainsi que des violations répétées de leurs droits fondamentaux dans les domaines de la santé, du logement et de la sécurité. Ces violations se poursuivent encore aujourd'hui. La pauvreté chez les Inuits est une conséquence du colonialisme; elle est donc associée à la société contemporaine. C'est l'aboutissement d'un changement de mode de vie, puisque les Inuits ont cessé d'être autosuffisants et de vivre de la terre et de ses ressources pour s'établir dans des municipalités permanentes où la dépendance à l'économie monétaire et à l'aide extérieure était inévitable.

Pour les Inuits, la pauvreté se définit par l'absence de bien-être économique et de capacités humaines, par l'exclusion sociale et par la perte de confiance en soi et d'appartenance. Ils la voient comme interreliée et indivisible des autres déterminants sociaux de la santé dans notre société, qui deviennent ensuite des moteurs d'inégalité sociale et économique, ainsi que de pauvreté.

Les Inuits sont au plus bas de l'échelle du bien-être au Canada. Le recours à l'aide financière du gouvernement est fréquent dans les ménages inuits. La sécurité alimentaire est un enjeu capital, au même titre que la pauvreté, évidente d'après l'état lamentable des habitations. D'autres indicateurs démontrent la vulnérabilité des Inuits à la pauvreté, tels que les faibles performances scolaires, la mauvaise santé et la participation inégale à l'économie fondée sur les salaires. La pauvreté culturelle est devenue l'une des nombreuses facettes de la pauvreté, tout comme l'érosion de la langue, de la culture et des traditions inuites.

Inuit Tapiriit Kanatami demeure résolue à collaborer avec le gouvernement du Canada pour promouvoir la réduction de la pauvreté dans les communautés inuites. Les efforts conjoints en ce sens doivent refléter la vision des Inuits et les circonstances uniques qui ont mené à la pauvreté dans l'Inuit Nunangat et qui la perpétuent. Ainsi, Inuit Tapiriit Kanatami a identifié sept secteurs prioritaires de collaboration, afin d'améliorer le niveau de vie des Inuits et faire en sorte qu'il égale celui des autres Canadiens :

1. Sécurité financière;
2. Sécurité de logement;
3. Sécurité alimentaire;
4. Apprentissage et garde des jeunes enfants;
5. Éducation;
6. Santé et bien-être;
7. Moyens de subsistance.

Si nous collaborons dans un cadre fondé sur les droits fondamentaux afin de régler le problème de la pauvreté propre aux Inuits, la Stratégie de réduction de la pauvreté pourrait s'avérer un moyen de faire progresser la réconciliation entre les Inuits et les non-Inuits du Canada.

Point de vue des Métis sur la pauvreté

Depuis quatre décennies, la majorité des initiatives en matière de politiques et de programmes de la Nation métisse ont misé sur l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, surtout les plus vulnérables. Ces initiatives couronnées de succès ont permis à de nombreux Métis de se sortir de la pauvreté, leur ouvrant des possibilités et leur octroyant des ressources auparavant hors de portée.

Cela étant, des obstacles passés et présents dans leur relation avec le Canada ont ralenti le développement socio-économique des Métis. Les taux de chômage plus élevés qu'ailleurs au Canada, tout comme le faible niveau de scolarité général, le prouvent.

Grâce à l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer la classe moyenne et à aider les Canadiens à faible revenu à se sortir de la pauvreté, on a de bonnes chances d'éliminer ces obstacles.

La signature d'un accord entre le Canada et la Nation métisse le 13 avril 2017 a marqué un tournant dans l'instauration d'une relation renouvelée, basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. L'accord constitue l'engagement du Canada et de la Nation métisse à élaborer conjointement des politiques et des programmes visant à améliorer les conditions socio-économiques des Métis et leur accès aux programmes et aux services qui répondent à leurs besoins.

La réduction de la pauvreté, y compris la promesse de collaboration entre le Canada et la Nation métisse à cet égard, est l'une des grandes priorités de l'accord. Cette collaboration devrait être axée sur les aspects de la réduction de la pauvreté qui constituent des priorités pour les Métis, notamment l'autodétermination, le logement, l'éducation, l'emploi et la formation, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et la santé et le bien-être.

CHAPITRE 8 : OBTENIR DES EFFETS DURABLES

Une chance pour tous établit des cibles sans précédent qui s'échelonnent jusqu'en 2030 dans le but d'améliorer le bien-être des Canadiens. Grâce à ce plan à long terme, le gouvernement s'assurera que les Canadiens peuvent suivre les progrès réalisés et que ce gouvernement et les suivants rendent compte de l'engagement à réduire la pauvreté et à améliorer la vie des Canadiens.

Le seuil officiel de la pauvreté au Canada

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le gouvernement instaure une mesure officielle de la pauvreté au pays. Celle-ci est basée sur le revenu nécessaire aux Canadiens pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans 50 régions du pays. Si les Canadiens n'ont pas les moyens de se procurer le panier de consommation, on considèrera qu'ils vivent dans la pauvreté. C'est une mesure de la pauvreté entièrement canadienne, fondée sur le coût spécifique de chaque élément du panier dans les communautés canadiennes, de St. John's à Vancouver.

Une chance pour tous établit des cibles concrètes pour réduire la pauvreté.

Cette mesure officielle de la pauvreté permettra au gouvernement et aux Canadiens de **suivre les progrès** quant à la réduction de la pauvreté. Plus les Canadiens se situent au-dessus du seuil de la pauvreté, plus nous pouvons prospérer ensemble.

Établir des cibles de réduction de la pauvreté

Le seuil officiel de la pauvreté au Canada servira à mesurer les progrès vers l'atteinte de deux cibles de réduction de la pauvreté, et les données de 2015 serviront de référence. Il s'agit de cibles ambitieuses, certes, mais réalisables, qui changeront la vie des Canadiens :

- réduire le taux de la pauvreté de 20 % d'ici 2020;
- réduire le taux de la pauvreté de 50 % d'ici 2030.

Atteindre ces cibles réduira considérablement la pauvreté : un Canadien sur 10 (environ 10 %) vivrait dans la pauvreté en 2020, et en 2030, ce ne serait plus le cas que d'un Canadien sur 17 (environ 6 %). Nous avons déjà réalisé des progrès notables en ce qui concerne la cible de 2020 : à l'heure actuelle, 10,6 % des Canadiens vivent dans la pauvreté, soit un peu plus d'un Canadien sur 10.

D'après les données démographiques de 2015, atteindre la cible de 2030 mettrait 2,1 millions de Canadiens à l'abri de la pauvreté. Nous enregistrerions alors le taux de pauvreté le plus bas de l'histoire du Canada.

> *Une chance pour tous* instaure la toute première mesure officielle de la pauvreté de l'histoire du Canada.

Le gouvernement déploie déjà d'énormes efforts pour atteindre ces cibles. D'ici 2019, les investissements qu'il réalise depuis 2015 à l'intention des enfants, des familles, des travailleurs à faible revenu, des aînés et de bien d'autres groupes vulnérables, **aideront près de 650 000 Canadiens à se sortir de la pauvreté**. Ces derniers peuvent désormais **répondre à leurs besoins fondamentaux**, avoir une **chance** de faire partie de la classe moyenne et faire preuve de **résilience** face à l'adversité.

Suivre les progrès

En plus du seuil officiel de la pauvreté, les Canadiens pourront se servir d'un tableau d'indicateurs pour suivre les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté, lequel sera mis en ligne. Ces indicateurs reflèteront ce qui est cher aux Canadiens en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, seront mesurables afin que tous puissent constater les progrès et feront l'objet d'un suivi constant, de manière à ce que le gouvernement rende des comptes.

Le tableau suivra, par exemple, la réduction des niveaux d'insécurité alimentaire, l'acquisition des compétences requises pour obtenir de bons emplois et le nombre de Canadiens ayant suffisamment d'épargnes pour surmonter les coups durs. Ces mesures de la pauvreté dépassent le simple revenu. Elles nous aideront à suivre la progression vers ce qui tient à cœur aux Canadiens : vivre dignement, avoir une chance et faire preuve de résilience face à l'adversité.

Comité consultatif national sur la pauvreté

Les Canadiens ont clairement exprimé leur souhait de voir une véritable volonté de réduire la pauvreté. Au cours des consultations, ils ont dit au gouvernement que si les paroles sont importantes, les actions le sont encore davantage. Pour garantir la reddition de comptes, le gouvernement propose de mettre sur pied, par voie législative, un **Comité consultatif national sur la pauvreté**, dont les membres reflèteront la diversité du Canada et dont le mandat consistera à conseiller le gouvernement sur la réduction de la pauvreté et à produire un rapport annuel sur les progrès réalisés. Ces rapports seront déposés au Parlement et rendus publics tous les ans.

Pendant les consultations sur la Stratégie de réduction de la pauvreté, les Canadiens ont parlé et le gouvernement les a écoutés. Tout au long de notre cheminement jusqu'en 2030, il faut qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi le Comité aura également pour tâche d'entretenir un dialogue national sur la réduction de la pauvreté avec les intervenants, les peuples autochtones, les universitaires et la population canadienne qui constitue, après tout, le cœur et l'âme d'*Une chance pour tous.*

Une loi sur la réduction de la pauvreté

Le gouvernement propose de présenter au Parlement une loi sur la réduction de la pauvreté dans laquelle seraient inscrits les cibles, le seuil officiel de la pauvreté au Canada et le Comité consultatif. Il consoliderait ainsi son engagement à réduire la pauvreté et ferait en sorte que cette question demeure une priorité.

CHAPITRE 9 : AMÉLIORER LES OUTILS DE MESURE DE LA PAUVRETÉ

Les Canadiens devraient pouvoir s'attendre à ce que des preuves tangibles orientent la réduction de la pauvreté, preuves qui conduiraient à des décisions éclairées qui, en retour, aideraient plus de Canadiens à atteindre leur plein potentiel. *Une chance pour tous* énonce le plan du gouvernement pour solidifier les outils de mesure de la pauvreté, repérer les lacunes et recueillir les données qui guideront notre parcours jusqu'en 2030.

La première étape pour le gouvernement sera d'investir, à compter de 2018-2019, 12,1 millions de dollars sur cinq ans, puis 1,5 million par année subséquente, afin de combler les principales lacunes dans la mesure de la pauvreté, notamment dans le nord. Ainsi, les gouvernements, les intervenants, les organismes de prestation de services, les universitaires et le grand public auront une meilleure idée de ce qui fonctionne et de ce qui pourrait être modifié ou amélioré. Ils pourront également déterminer les mesures supplémentaires requises pour atteindre les cibles et améliorer le sort des Canadiens.

Renforcer les données sur la pauvreté

Le seuil officiel de la pauvreté au Canada sera fondé sur le coût d'un panier de consommation typique dont les Canadiens se servent réellement. Cette mesure permettra aux Canadiens de constater nos progrès vers nos cibles de réduction de la pauvreté, d'une façon qui reflète les pressions financières que subissent les familles au quotidien.

Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada mettront régulièrement à jour le panier de consommation, de sorte qu'il corresponde à ce qui est nécessaire pour prendre part à la société, aujourd'hui et demain. Cela signifie adapter son contenu à un niveau de vie modeste en ces temps modernes (par exemple, en remplaçant la location de vidéocassettes et en ajoutant l'accès à Internet).

Le plan consistant à améliorer la mesure de la pauvreté prévoit aussi des mesures pour combler les écarts dans le nord en élargissant aux territoires l'Enquête canadienne sur le revenu, afin que le seuil officiel de la pauvreté au Canada puisse y être calculé. De plus, Statistique Canada examinera la possibilité que le panier de consommation reflète le coût de la vie dans les communautés nordiques et éloignées.

Conformément à l'approche fondée sur les distinctions et aux principes de la réconciliation, le gouvernement collaborera avec les organisations nationales autochtones et d'autres partenaires pour définir conjointement des indicateurs de la pauvreté et du bien-être qui reflètent l'expérience des Premières Nations, des Inuits et Métis

Création du nouveau Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion

Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, puis de 0,6 million par année subséquente, pour la création du Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion.

Le Centre suivra les progrès du gouvernement vers une société plus juste. Pour ce faire, il réglera le problème de l'insuffisance de données, réparties selon le sexe, l'ethnie et d'autres identités croisées. Cela nous aidera à mieux comprendre les obstacles auxquels divers groupes sont confrontés, notamment les femmes et les communautés. Ce travail enrichira notre compréhension des obstacles auxquels sont confrontés les divers groupes, notamment les femmes et les personnes provenant de communautés ethnicisées, et nous aera à déterminer, grâce à une politique fondée sur des données probantes, la meilleure façon de les soutenir.

Enfin, élargir l'Enquête canadienne sur le revenu et utiliser d'autres sources comme le recensement permettra d'obtenir une analyse plus détaillée de la pauvreté chez des groupes précis, notamment les communautés ethnicisées, les personnes handicapées, les familles monoparentales, les immigrants, les aînés et la communauté LGBTQ2.

Statistique Canada s'efforcera également de combler notre manque de connaissances et de compréhension concernant les diverses facettes de la pauvreté, ainsi que les effets sur la réduction de la pauvreté qu'ont les avantages non monétaires comme les subventions au loyer. En outre, des recherches additionnelles seront effectuées sur un éventail de sujets, dont les taux d'entrée dans la pauvreté et de sortie de celle-ci, la présence du phénomène dans certaines régions et sa persistance, surtout chez des groupes particuliers comme les Canadiens noirs et les communautés ethnicisées.

Création d'un tableau d'indicateurs

Une chance pour tous présente un tableau d'indicateurs pour suivre les progrès dans les divers aspects de la pauvreté, incluant les mesures de faible revenu, les Canadiens ayant des besoins en matière de logement, les divergences dans le revenu, ainsi que le sort des Canadiens à faible revenu et de ceux de la classe moyenne.

Le tableau sera mis en ligne afin de permettre aux Canadiens de s'informer sur l'évolution des progrès et sur les nouveaux renseignements. Statistique Canada continuera de combler les lacunes quant à la fréquence et à la qualité des renseignements et fournira de plus amples détails dès que possible. Par exemple, les données seront réparties en fonction de caractéristiques géographiques et sociodémographiques, dont le sexe. Plus précisément, cela impliquera de répartir les données aussi souvent que possible, pour accroître la compréhension de la pauvreté au sein de divers groupes, notamment les Canadiens noirs et d'autres communautés ethnicisées. Ces mesures aideront les Canadiens à suivre les progrès et leur procureront les données les plus récentes et les plus fiables.

Même si le seuil officiel de la pauvreté devient la mesure officielle, Statistique Canada continuera de calculer le faible revenu d'après la mesure du même nom et s'efforcera de l'adapter aux régions. Il s'agit d'une mesure relative ciblant les Canadiens dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian après impôts et transferts. Puisque de nombreux pays enregistrent ainsi un faible revenu, cette mesure est fréquemment utilisée sur la scène internationale comme outil de comparaison.

Nous participons tous à la mesure de la pauvreté

Ces mesures approfondiront notre compréhension de la pauvreté au Canada, conformément aux plus hautes normes statistiques du pays. Créer un processus transparent permettra aux Canadiens de prendre part à l'évaluation des progrès du gouvernement et à déterminer s'il serait possible de faire davantage pour atteindre les cibles.

CHAPITRE 10 : L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS

Une chance pour tous reconnaît l'importance pour tous les Canadiens, quel que soit leur sexe, leur ethnie, la composition de leur famille ou leurs autres facteurs d'identité, d'avoir des chances égales de contribuer à la prospérité du Canada et d'en bénéficier. Le gouvernement a conçu *Une chance pour tous* selon les principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), afin de tenir compte des expériences et des obstacles auxquels sont confrontés les divers groupes lorsqu'il est question de pauvreté. On compte parmi eux les femmes, les nouveaux arrivants, les parents de famille monoparentale, les Autochtones et les Canadiens handicapés, seuls, transgenres, non binaires, noirs ou ethnicisés. Comprendre les facteurs de risque qui les affectent, les répercussions des expériences croisées et leurs besoins aidera le gouvernement à adapter ses interventions pour mieux réduire la pauvreté. À l'avenir, c'est l'approche qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité d'*Une chance pour tous*, dont l'objectif consiste à aplanir, puis à éliminer les obstacles systémiques, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances. C'est dans ce même but que les initiatives individuelles entreprises dans le cadre de la Stratégie s'harmoniseront aux principes de l'ACS+ quant à leur conception, leur mise en œuvre et leur examen.

Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe

En 2017, le gouvernement a lancé la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, centrée sur la prévention, le soutien aux personnes survivantes et à leur famille et la promotion d'un système juridique et judiciaire efficace.
Nombreux sont les groupes vulnérables à la pauvreté qui le sont également à la violence fondée sur le sexe, notamment : les femmes et les filles, les Autochtones, la communauté LGBTQ2, les nouveaux arrivants, les enfants et les jeunes, les aînés, les personnes handicapées et celles qui rejettent les normes de genre, ou vivent dans des communautés nordiques, rurales ou éloignées.
***Une chance pour tous* et la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe prépareront le terrain pour mieux soutenir ces populations.**

L'effet de la pauvreté chez les femmes

Même s'il y avait presque autant d'hommes (10,3 %) que de femmes (10,8 %) vivant dans la pauvreté en 2016, ces dernières ont toujours été plus vulnérables. Au Canada, des obstacles particuliers rendent certaines femmes plus susceptibles de sombrer dans la pauvreté que les hommes.

Par exemple, 80 % des parents de famille monoparentale sont des femmes. Plus du tiers de ces dernières vivent dans la pauvreté. Les femmes assument l'essentiel du rôle d'aidant et y consacrent plus d'heures que les hommes. Si elles peinent déjà à joindre les deux bouts, c'est là un stress supplémentaire. À cela s'ajoutent les conséquences de la pauvreté sur leurs enfants et autres personnes à charge, comme un proche âgé ou malade. C'est pourquoi il est primordial de lutter contre la pauvreté chez les femmes

Les femmes et le travail

Si la participation des femmes sur le marché du travail n'a cessé de s'accroître, elles continuent néanmoins de porter l'essentiel de la charge d'aidant. Malgré leurs victoires dans le domaine de l'emploi depuis le milieu des années 1970, le pourcentage de femmes employées en 2017 (58 %) demeure inférieur à celui des hommes (65 %). Les femmes risquent davantage que les hommes de travailler dans des conditions précaires et d'occuper un emploi contractuel, temporaire ou à temps partiel involontaire.

Les femmes sont encore en situation d'inégalité par rapport aux hommes. Par exemple, puisqu'elles demeurent le principal aidant familial, elles sont plus enclines à diminuer leurs heures de travail ou à s'absenter, bien que cette tendance semble s'atténuer. De plus, les femmes sont généralement moins payées que les hommes pour un travail équivalent. En termes de salaire horaire, parmi les employés à temps plein, les femmes gagnent environ 12 % de moins. Les plus touchées par cet écart sont les nouvelles arrivantes et les femmes handicapées ou autochtones.

La clé pour que les femmes participent au marché du travail consiste à améliorer l'offre des services de garde et leur coût, et à équilibrer les responsabilités familiales entre les deux parents.

L'effet de la pauvreté sur d'autres Canadiens

Certains groupes sont plus susceptibles que d'autres d'avoir un faible revenu : les parents de famille monoparentale, les personnes seules de 45 à 64 ans, les personnes handicapées, les immigrants récents et les Autochtones. Certains affrontent également des obstacles qui se recoupent et augmentent leur risque de sombrer dans la pauvreté, comme les Canadiens noirs et les personnes ethnicisées ou transgenres. Les statistiques démontrent que ces groupes sont non seulement plus susceptibles d'avoir un faible revenu, mais qu'ils risquent davantage de rester dans cette situation longtemps. C'est un constat troublant, car plus longtemps on vit dans la pauvreté, plus il est difficile de s'en sortir.

Les gens vivant dans les communautés nordiques et éloignées sont aussi confrontés à des difficultés distinctes qui les exposent à la pauvreté, telles que le coût élevé de la nourriture, le manque d'accès à des soins de santé et des besoins insatisfaits en matière de logement, lesquels constituent un obstacle de taille au Nunavut.

En général, les hommes sont aussi nombreux que les femmes à vivre dans la pauvreté, mais il existe quelques exceptions. Chez les aînés vivant seuls, 14 % des hommes sont pauvres, contre 10 % des femmes. Chez les personnes seules en âge de travailler, c'est l'inverse : 36 % des femmes sont pauvres, contre 32 % des hommes.

Les Canadiens les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté

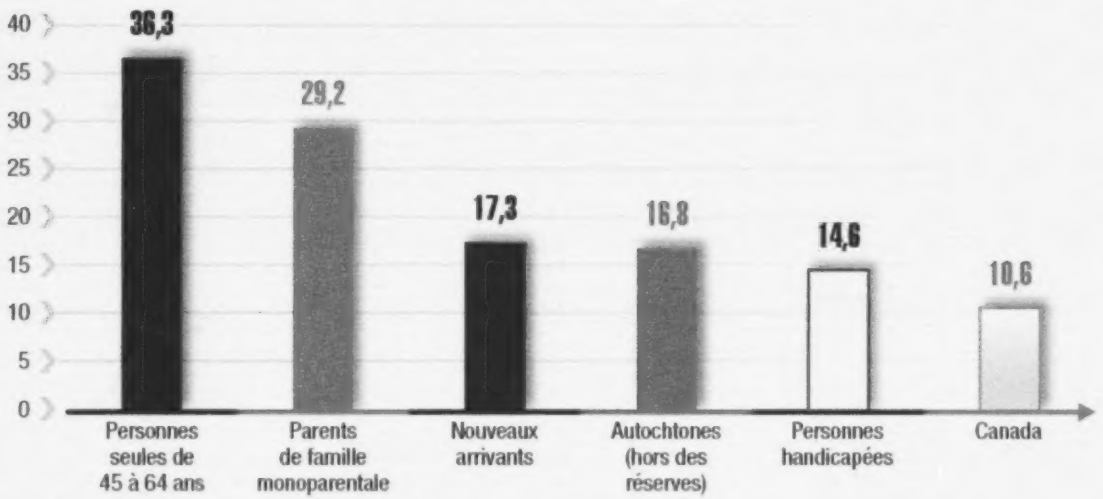

Basé sur le seuil officiel de la pauvreté au Canada et sur les données les plus récentes de Statistique Canada en 2016. Les estimations de faible revenu pour le seuil officiel de la pauvreté ne sont pas disponibles à l'heure actuelle en ce qui concerne les gens vivant dans les réserves et les territoires. Toutefois, les conditions de vie dans les réserves et les données concernant le revenu, la scolarité et l'emploi laissent à penser que la pauvreté y serait plus importante.

Éléments les plus pertinents pour l'ACS+

Une chance pour tous repose sur l'engagement du gouvernement envers l'ACS+ et l'appuie. Certains éléments de la Stratégie sont particulièrement pertinents pour les groupes victimes de discrimination fondée sur le sexe ou d'autres facteurs d'identité.

Les investissements et le travail nécessaires pour générer des données de qualité sur la pauvreté, y compris la création d'un **tableau** d'indicateurs des nombreuses facettes de la pauvreté, permettront au gouvernement et aux Canadiens de suivre les progrès en matière de réduction de la pauvreté chez les femmes et les autres groupes à risque. Lorsque possible, les données seront réparties selon des caractéristiques géographiques et identitaires, telles que la communauté ethnicisée ou le sexe, afin d'aider le gouvernement à mieux comprendre les groupes les plus vulnérables et à déterminer ce qui fait qu'une personne a besoin de plus d'aide qu'une autre. Le suivi constant des progrès et la répartition des données permettront de repérer les lacunes des activités de réduction de la pauvreté et orienteront les prochaines mesures gouvernementales, afin qu'aucun Canadien ne soit laissé derrière.

De plus, la création du **Centre de statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion** à Statistique Canada aidera à suivre les progrès vers une société plus juste. Cela approfondira notre compréhension des obstacles qu'affrontent divers groupes, comme les femmes et les communautés ethnicisées, et nous permettra de fonder nos politiques sur des données probantes qui les soutiendront au mieux. Le centre tiendra à jour un **carrefour public de données tirées de l'ACS+** afin d'appuyer l'élaboration de politiques et de processus décisionnels fondés sur des données probantes au sein du gouvernement fédéral et au-delà.

En ce qui concerne le Comité consultatif national sur la pauvreté, son rôle consistera à suivre les progrès du gouvernement sur la réduction de la pauvreté et à les rendre publics une fois par année. Ses membres seront des gens qualifiés qui reflèteront la diversité du Canada. Nous tiendrons compte de plusieurs facteurs, dont la langue, la diversité régionale et l'appartenance à des groupes vulnérables au moment d'examiner les candidatures. Le Comité conseillera le gouvernement sur la manière d'atteindre les cibles de réduction de la pauvreté, notamment les domaines sur lesquels il doit concentrer ses efforts pour aider les femmes et les autres groupes à risque.

La voie à suivre

Une chance pour tous vise à accroître le bien-être social et économique des Canadiens, en particulier des groupes les plus vulnérables à la pauvreté. À mesure que le gouvernement déploie des efforts pour atteindre les cibles de réduction de la pauvreté, il continuera d'évaluer ses progrès en fonction des données et des éléments qui aux yeux des Canadiens sont importants pour réduire la pauvreté. Il persistera également à envisager toutes les options pour ses prochaines mesures à travers le prisme de l'ACS+.

Le gouvernement est fortement résolu à atteindre l'égalité entre les sexes. Il le prouve par plusieurs de ses mesures, notamment sa stratégie sur la violence fondée sur le sexe, son engagement à déposer une loi sur l'équité salariale et son budget de 2018. D'ailleurs, tous les éléments contenus dans ce budget respectent les principes de l'ACS+. En outre, de nombreux investissements récents, tels que l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants et l'augmentation du Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu, se sont avérés particulièrement bénéfiques pour les femmes.

Une chance pour tous s'appuie sur ces mesures et fait en sorte que l'ACS+ fasse partie intégrante de la conception de programmes et du processus décisionnel. Ainsi, les Canadiens pourront, quel que soit leur sexe, leur ethnie, leur orientation sexuelle, leur identité ou expression de genre ou d'autres facteurs d'identité, atteindre leur plein potentiel et échapper à la pauvreté.

L'ACS+ en action

Neuf familles canadiennes sur dix reçoivent plus d'argent grâce à l'Allocation canadienne pour enfants. Cette mesure est particulièrement bénéfique pour les mères de famille monoparentale à faible revenu.

La récente prolongation du **congé parental de l'assurance-emploi** d'au plus cinq semaines dans les cas où le second parent accepte de prendre un congé parental d'au moins cinq semaines contribuera à équilibrer le partage des responsabilités familiales entre les deux parents.

L'augmentation du **Supplément de revenu garanti** d'au plus 947 $ par année aide près de 900 000 aînés, dont 70 % sont des femmes.

La nouvelle **Stratégie nationale sur le logement** aidera les populations vulnérables. Au moins 33 % des investissements réalisés dans le cadre de cette stratégie appuient des projets ciblant tout particulièrement les besoins des femmes et des filles.

Plus de fonds sont également consacrés à l'amélioration de la **santé des Premières Nations et des Inuits**, notamment par des services destinés spécialement aux femmes, tels que des services de santé maternelle et infantile.

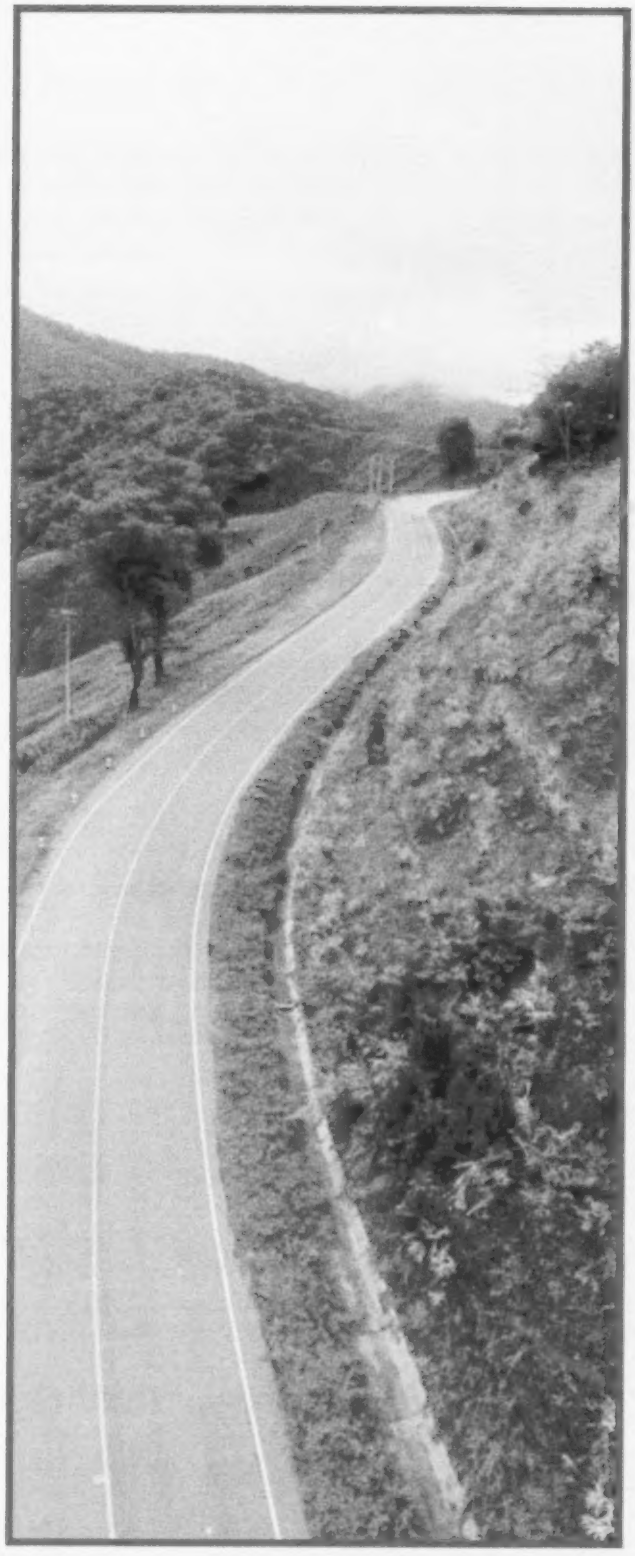

CHAPITRE 11 :
LE CANADA EN 2030

Une chance pour tous se base sur l'engagement du gouvernement à opérer des changements réels et positifs dans la vie des Canadiens, aujourd'hui et demain. Ses cibles de réduction de la pauvreté correspondent aux engagements du Canada sur la scène internationale envers les objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030, notamment celui de réduire de 50 % la pauvreté au Canada.

Le chemin ayant mené à *Une chance pour tous* a traversé les petites communautés comme les grandes, aux quatre coins du Canada, en passant par St. John's, Iqaluit, Vancouver et Hamilton. Et le gouvernement l'a emprunté afin d'entendre de leur bouche ce que les Canadiens avaient à dire.

Les Canadiens ont demandé une vision audacieuse, accompagnée d'un plan concret, pour répondre à certains de leurs besoins les plus urgents et pour éliminer les obstacles auxquels ils font face et l'incertitude dans laquelle ils vivent. *Une chance pour tous*, c'est la concrétisation de cette vision, de ce plan.

La dignité, l'égalité des chances, l'inclusion, la résilience et la sécurité sont au cœur de cette vision. *Une chance pour tous* établit par la même occasion un seuil officiel de la pauvreté au Canada et des cibles mesurables pour nous guider vers un bien-être à long terme.

Les éléments énoncés dans *Une chance pour tous* visent à améliorer le Canada d'ici 2030. Un Canada qui se veut à la fois un chef économique mondial et une nation douce et généreuse où nul n'est laissé derrière. Un Canada qui s'adapte aux changements économiques et qui tire sa force de sa population active saine et productive. Un Canada qui a atteint les objectifs de développement durable des Nations Unies et réalisé des progrès tangibles dans plusieurs aspects de la pauvreté.

En définitive, le Canada de 2030 sera un pays où tous les Canadiens donneront le meilleur d'eux-mêmes et atteindront leur plein potentiel.

Le chemin vers 2030

Le lancement d'*Une chance pour tous* ne constitue pas une fin. C'est une occasion de faire le point sur nos réussites et de nous préparer en vue d'atteindre des cibles concrètes et ambitieuses.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

***Une chance pour tous* démontre l'engagement du Canada sur la scène internationale**

Le 25 septembre 2015, le Canada fut l'un des 150 pays à adopter un ensemble de 17 objectifs dans le cadre d'un programme de développement durable visant à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète et à générer une prospérité qui profite à tous. Chaque objectif est doté de cibles précises pour 2030.

*La cible à long terme d'**Une chance pour tous** de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 concorde avec le premier objectif de développement durable : « D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. »*

Pour ce faire, le gouvernement a déjà identifié certains défis et indiqué les mesures qu'il entend prendre. Cela comprend : l'élaboration d'une politique alimentaire nationale; la création d'un comité consultatif pour mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments; l'élaboration d'une Stratégie pour l'innovation sociale et la finance sociale, en collaboration avec les intervenants, afin de mieux soutenir les organismes communautaires qui s'efforcent de régler des problèmes sociaux et environnementaux persistants au moyen d'approches novatrices; et l'établissement de plans pour créer une société plus équitable et inclusive grâce à la récente *Loi canadienne sur l'accessibilité* et à la prochaine loi sur l'équité salariale. De plus, le gouvernement s'est d'ores et déjà lancé sur le chemin de la réconciliation, déterminé à maintenir son partenariat avec les Autochtones.

À l'avenir, le gouvernement mettra régulièrement à jour le seuil officiel de la pauvreté au Canada, dans le but de refléter les coûts et les éléments du panier de consommation que requièrent les Canadiens pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans les communautés canadiennes. Il continuera également d'évaluer les effets de la pauvreté sur des groupes précis et de déterminer quelles autres mesures pourraient s'ajouter au large éventail déjà déployé.

À mesure que 2030 approche, le gouvernement identifiera et comblera les lacunes. Ses nouveaux investissements et l'acquisition de nouveaux renseignements, surtout sur les communautés nordiques et les Premières Nations vivant dans les réserves, amélioreront la qualité des données.

Nous constatons des progrès, mais le gouvernement ne peut agir seul. Et il ne le devrait pas. C'est pourquoi *Une chance pour tous* se veut également un appel à l'action pour tous les Canadiens. Unis, nous sommes plus forts.

Le gouvernement poursuivra sa collaboration avec les Autochtones en vue de bâtir une société canadienne qui permet une véritable réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

En outre, le gouvernement collaborera étroitement avec d'autres partenaires en vue de concrétiser cette vision. Il travaillera de concert avec les provinces, les territoires et les municipalités. Il forgera des liens solides avec les intervenants et les groupes communautaires en première ligne pour lutter contre la pauvreté dans les communautés canadiennes. Il consultera les universitaires et innovateurs sociaux, à la recherche de nouvelles solutions aux causes et aux conséquences de la pauvreté. Il incitera aussi le secteur privé à faire sa part. Et finalement, le gouvernement continuera de puiser dans la richesse du savoir, de l'expérience et des idées des Canadiens, surtout ceux qui vivent dans la pauvreté.

Le Canada a raison de se tourner vers l'avenir avec confiance et optimisme. Ensemble, nous pouvons faire en sorte qu'en 2030, tous les Canadiens vivent dignement, aient des chances réelles et justes et fassent preuve de résilience face à l'adversité. Et d'ici 2030, des millions d'entre eux se seront sortis de la pauvreté. Alors, continuons notre route ensemble.

ANNEXE 1 :
DÉTAILS STATISTIQUES

Une chance pour tous comprend une série d'indicateurs visant à mesurer les progrès en matière de réduction de la pauvreté au Canada. Cette annexe fournit des renseignements supplémentaires sur les statistiques et les définitions des indicateurs, ainsi que d'autres éléments qui constituent les composantes de données et de mesure de la Stratégie.

Seuil officiel de la pauvreté au Canada

Une chance pour tous instaure le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Ce seuil permettra de mesurer les progrès vers l'atteinte de deux cibles de réduction de la pauvreté, basées sur les données de 2015 :

- Réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020;
- Réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030.

> *La pauvreté, c'est :*
>
> *La condition dans laquelle se trouve une personne qui est privée des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie de base et pour favoriser son intégration et sa participation à la société.*

En 2015, un Canadien sur huit vivait dans la pauvreté (12,1% de la population). Atteindre ces cibles marquera une chute importante de la pauvreté dans notre pays : d'ici 2020, un Canadien sur 10 (9.7 %) vivra dans la pauvreté et d'ici 2030, ce ne sera plus le cas que d'un Canadien sur 17 (6,1 %). D'après les données démographiques de 2015, cela permettra à 2,1 millions de Canadiens d'échapper à la pauvreté. Atteindre ces cibles réduira le taux de la pauvreté à son taux le plus bas dans toute l'histoire du Canada.

Le seuil officiel de la pauvreté est basé sur le prix du panier de consommation que les personnes seules et les familles requièrent pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans les communautés canadiennes. La famille type dans le calcul du seuil officiel de la pauvreté est composée de deux adultes entre 25 et 49 ans et de deux enfants, une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans. Les dépenses sont ensuite ajustées en fonction de la taille de la famille, puis extrapolées au reste des Canadiens.

Le panier de consommation comprend des éléments tels que l'habillement et les chaussures, le transport, les aliments nutritifs et le logement (y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable), de même que d'autres biens et services essentiels comme les produits d'hygiène personnelle et les accessoires pour la maison.

Le coût du panier de consommation est ajusté afin de refléter le coût de la vie dans 50 communautés canadiennes, réparties dans toutes les provinces, 19 communautés spécifiques et 31 régions provinciales en fonction de la démographie. Dans le cadre du plan pour améliorer les outils de mesure de la pauvreté, nous comblerons également les lacunes dans le nord en élargissant l'Enquête canadienne sur le revenu, de sorte que le seuil officiel de la pauvreté au Canada puisse être calculé dans les territoires. De plus, Statistique Canada explorera la possibilité de faire refléter au panier de consommation les coûts de la vie dans les communautés nordiques et isolées du Canada. Le gouvernement est déterminé à améliorer les outils de mesure et la collecte de données, de manière à orienter les progrès en matière de réduction de la pauvreté. De plus amples informations sont disponibles dans le Chapitre 9 : Améliorer les outils de mesure de la pauvreté.

Mesures de faible revenu au Canada

Statistique Canada mesure le faible revenu de trois façons. Le seuil officiel de la pauvreté au Canada sera désormais la mesure officielle. Toutefois, Statistique Canada continuera de mesurer le faible revenu selon divers concepts :

Seuil officiel de la pauvreté au Canada*

On considère qu'un ménage vit dans la pauvreté s'il n'a pas les moyens de s'acheter un panier de biens et de services particulier qui lui permet de répondre à ses besoins et d'avoir un niveau de vie modeste dans sa communauté. Cette mesure étant basée sur la capacité d'acheter un panier de consommation précis, elle constitue une mesure absolue de la pauvreté.

Mesure de faible revenu

On considère qu'un ménage a un faible revenu lorsque son revenu est inférieur à 50 % du revenu médian, d'après sa taille. Cette mesure changeant selon l'évolution des revenus de la population globale, elle constitue une mesure relative de la pauvreté.

Seuil de faible revenu

On considère qu'un ménage a un faible revenu lorsqu'il dépense 20 % de plus que la famille moyenne en nourriture, en logement et en vêtement. Cette mesure est basée sur les habitudes de consommation des familles canadiennes de 1992.

*Auparavant connu sous le nom de « Mesure du panier de consommation ».

MESURER ET SUIVRE LES PROGRÈS

selon le seuil officiel de la pauvreté au Canada

EN 2015

le **seuil officiel de la pauvreté** pour une famille composée de **deux adultes** et de **deux enfants** s'élevait en moyenne à

37 542 $

dans les **50 régions** dans lesquelles il était calculé

oscillant entre **32 871 $** dans certaines régions du Québec

et **40 777 $** dans certaines régions de l'Alberta.

Le seuil pour les personnes seules était réduit de moitié, oscillant entre **16 436 $** et **20 389 $**.

Seuil de pauvreté au Canada, par région, en 2015

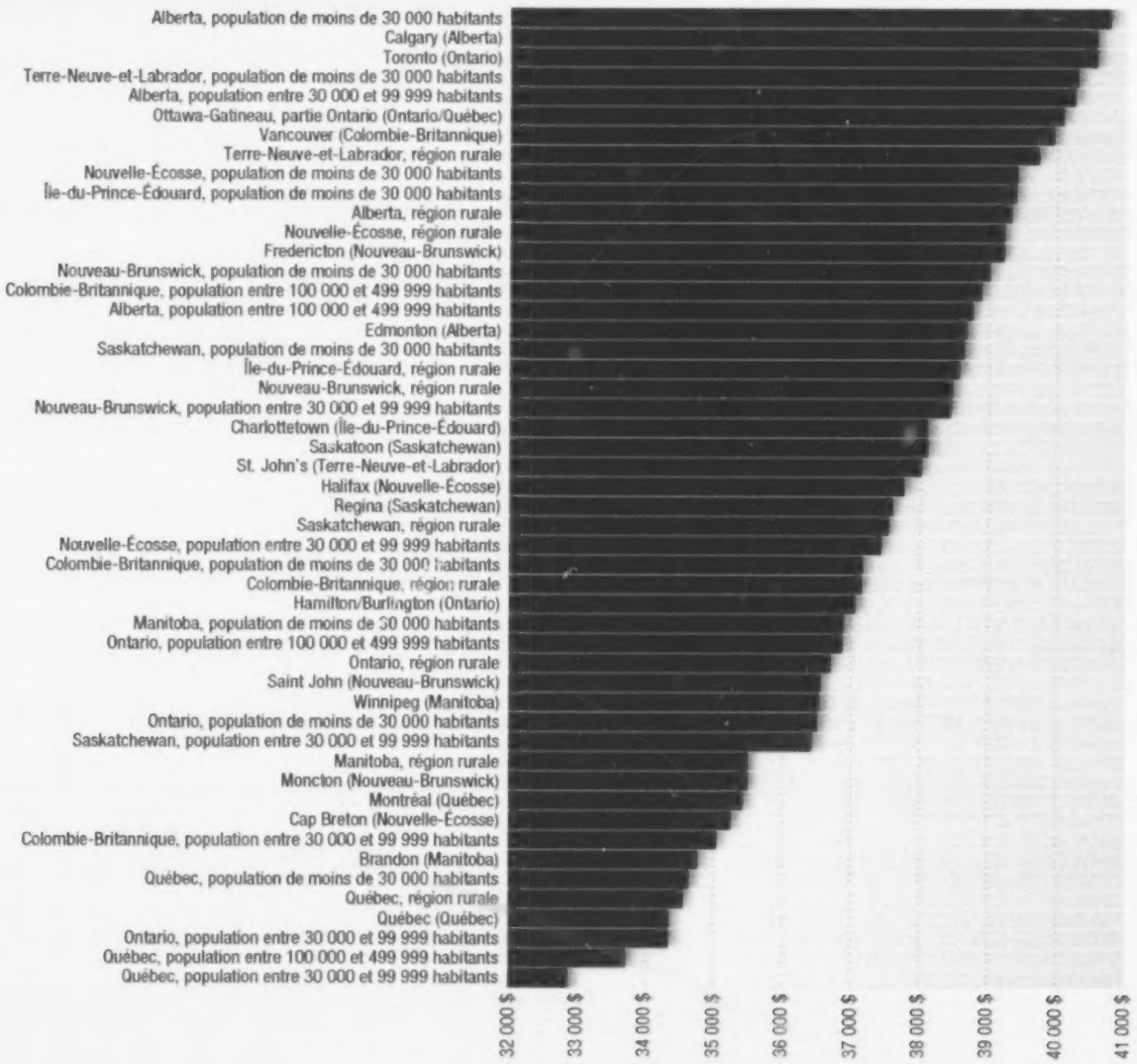

Aperçu du

SEUIL OFFICIEL DE LA PAUVRETÉ AU CANADA

là où il est le plus élevé

Mike et Shobana vivent à Cold Lake, en Alberta, avec leurs deux enfants, Marriam et William.

En 2015, c'est dans les villes de l'Alberta comptant 30 000 habitants et moins comme Cold Lake que le prix du panier de consommation, et donc le seuil officiel de la pauvreté, était le plus élevé, atteignant un montant total de

40 777 $

En 2015, les **habitudes de consommation** sur lesquelles est basé le seuil officiel de la pauvreté indiquaient qu'en moyenne, une famille comme celle de Mike et Shobana, qui vivait sur le seuil de la pauvreté dans leur communauté, avait les moyens de dépenser les montants suivants afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et maintenir un niveau de vie modeste pour une année* :

Habillement et chaussures
1 603 $ ou 134 $ par mois

Transport
4 402 $ ou 367 $ par mois

Nourriture saine
12 437 $ ou
1 036 $ par mois

Logement
(y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable)
11 754 $ ou
980 $ par mois

Autres biens et services
(y compris produits d'hygiène personnelle, service téléphonique de base, livres, jouets, loisirs et fournitures scolaires)
10 581 $ ou 882 $ par mois

* Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas à la somme des chiffres.

Aperçu du

SEUIL OFFICIEL DE LA PAUVRETÉ AU CANADA

là où il est le plus faible

Lysanne et Eric vivent à Blainville, au Québec, avec leurs deux enfants, Maxime et Danielle.

En 2015, c'est dans les villes du Québec comptant entre 30 000 à 99 999 habitants comme Blainville que le prix du panier de consommation, et donc le seuil officiel de la pauvreté, était le plus faible, atteignant un montant total de

32 871 $

En 2015, les **habitudes de consommation** sur lesquelles est basé le seuil officiel de la pauvreté indiquaient qu'en moyenne, une famille comme celle de Lysanne et Éric, qui vivait sur le seuil de la pauvreté dans leur communauté, avait les moyens de dépenser les montants suivants afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et maintenir un niveau de vie modeste pour une année* :

Habillement et chaussures
1 926 $ ou 161 $ par mois

Transport
2 307 $ ou 192 $ par mois

Nourriture saine
11 367 $ ou
947 $ par mois

Logement
(y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable)
7 252 $ ou
604 $ par mois

Autres biens et services
(y compris produits d'hygiène personnelle, service téléphonique de base, livres, jouets, loisirs et fournitures scolaires)
10 018 $ ou 835 $ par mois

* Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas à la somme des chiffres.

Éléments du panier de consommation – Seuil de la pauvreté

Ci-dessous figure une description de chacun des éléments du panier de consommation actuel.

Habillement et chaussures
Catégorie basée sur une liste d'éléments spécifiés par le Conseil de planification sociale de Winnipeg et le Winnipeg Harvest Acceptable Level of Living basket. Ils reflètent les vêtements et les chaussures communément utilisés pour le travail, les études et les événements sociaux. Des ajustements ont été effectués au panier de vêtements pour s'assurer qu'il reflète une norme modeste et acceptable.

Transport
Les frais de transport dépendent de la disponibilité du transport dans la communauté. Il s'agit des coûts annuels pour deux passes mensuelles pour adultes et d'un aller-retour par mois en taxi dans un centre urbain desservi par du transport en commun. Dans les zones où il n'y a pas de transport en commun, les frais sont basés sur les coûts d'achat et d'utilisation d'un véhicule de 5 ans d'âge.

Nourriture saine
Catégorie basée sur le panier de provisions nutritif – Canada de 2008, élaboré par Santé Canada, en collaboration avec les nutritionnistes provinciaux et territoriaux. Ce panier vise à refléter une alimentation nutritive correspondant aux achats réels des Canadiens et à la nourriture saine qu'ils aiment manger.

Logement
Les frais de logement reflètent le loyer habituel pour des appartements de deux et trois chambres dans chaque communauté, incluant les frais pour l'eau, le chauffage et l'électricité, de même que pour une cuisinière, un réfrigérateur, une laveuse et une sécheuse.

Autres biens et services
Catégorie représentant les dépenses faites pour d'autres nécessites telles que les produits d'hygiène personnelle, les accessoires pour la maison, les meubles (excluant ceux mentionnés dans la catégorie « Logement »), un service téléphonique de base, des livres, des jouets, des

Comparer le
COÛT DES PANIERS DE CONSOMMATION
dans les régions où ils sont le plus et le moins cher au Canada, pour les personnes vivant seules

Pour les personnes vivant seules, le seuil officiel de la pauvreté au Canada est divisé de moitié. Dans les exemples ci-haut, ce seuil serait de

20 389 $
pour une personne vivant à Cold Lake (Alberta)

16 436 $
pour une personne vivant à Blainville (Québec)

De ce fait, en 2015, les **habitudes de consommation** sur lesquelles est basé le seuil officiel de la pauvreté indiquaient qu'en moyenne, les personnes seules vivant sur le seuil de la pauvreté dans leur communauté, avaient les moyens de dépenser les montants suivants afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et maintenir un niveau de vie modeste pour une année* :

Cold Lake (Alberta)	Blainville (Quebec)
Habillement et chaussures 802 $ ou 67 $ par mois	**Habillement et chaussures** 963 $ ou 80 $ par mois
Transport 2 201 $ ou 183 $ par mois	**Transport** 1 154 $ ou 96 $ par mois
Nourriture saine 6 219 $ ou 518 $ par mois	**Nourriture saine** 5 684 $ ou 474 $ par mois
Logement (y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable) 5 877 $ ou 490 $ par mois	**Logement** (y compris l'électricité, le chauffage et l'eau potable) 3 626 $ ou 302 $ par mois
Autres biens et services (y compris produits d'hygiène personnelle, service téléphonique de base, livres, jouets, loisirs et fournitures scolaires) 5 291 $ ou 441 $ par mois	**Autres biens et services** (y compris produits d'hygiène personnelle, service téléphonique de base, livres, jouets, loisirs et fournitures scolaires) 5 009 $ ou 418 $ par mois

* Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas à la somme des chiffres.

loisirs et des fournitures scolaires. Cette catégorie représentant près de 25 % des coûts du panier de consommation, les personnes vivant dans une pauvreté économique extrême (dont le revenu est inférieur de 75 % au seuil officiel de la pauvreté au Canada) n'auraient pas les moyens d'acheter les éléments de cette catégorie.

Le tableau ci-dessous constitue une liste des indicateurs actuels qui feront également partie du tableau mentionné ci-haut. On y trouve une description de chaque indicateur, un aperçu des données les plus récentes et des tendances à long terme, la source et la fréquence des données. Les indicateurs sont regroupés sous les trois piliers d'*Une chance pour tous* : dignité, égalité des chances et inclusion, et résilience et sécurité.

Indicateurs supplémentaires pour suivre les progrès sur la réduction de la pauvreté

Une chance pour tous présente un tableau d'indicateurs visant à suivre les progrès concernant la pauvreté économique extrême et les aspects de la pauvreté autres que le revenu, notamment les difficultés matérielles, l'inégalité des chances et la résilience.

Ce tableau permettra aux Canadiens de suivre les progrès et assurera l'imputabilité du gouvernement. Ce dernier le mettra à jour aussi régulièrement que possible et continuera de combler les lacunes quant à la fréquence et à la qualité des renseignements. Ainsi, les Canadiens auront les données les plus récentes et les plus fiables sur les progrès de notre gouvernement concernant la réduction de la pauvreté.

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Source des données et fréquence
Seuil officiel de la pauvreté au Canada	Basé sur le coût d'un panier de consommation que requièrent les personnes seules et les familles pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans les communautés canadiennes.	10,6 % des Canadiens vivaient sous le seuil officiel de la pauvreté en 2016, une baisse comparativement au taux de 12,1 % de 2015. 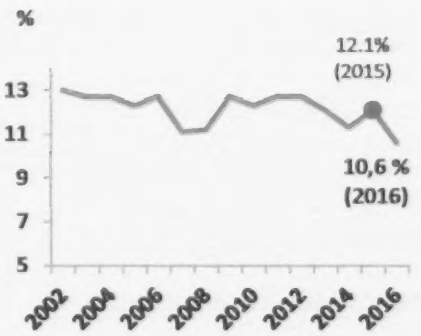	Enquête canadienne sur le revenu – annuelle Les données de 2017 seront disponibles au début de l'année 2019.
Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en répondant à leurs besoins fondamentaux, notamment un logement sûr et abordable, une alimentation saine et des soins de santé.			

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Source des données et fréquence
Insécurité alimentaire	Ménages qui ne peuvent acheter ou avoir accès à une variété suffisante d'aliments pour avoir un mode de vie sain.	8,3 % des ménages canadiens vivaient de l'insécurité alimentaire en 2011-2012, une hausse comparativement au taux de 7,7 % de 2007–2008. 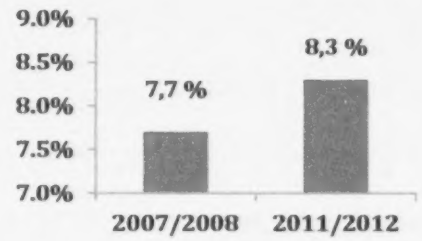 *Les données de 2007-2008 et de 2011-2012 sont disponibles pour toutes les provinces et tous les territoires.*	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – annuelle Les données de 2017-2018 seront disponibles vers la fin de 2018. *Bien que l'enquête soit menée chaque année, la sécurité alimentaire fait partie du contenu optionnel et n'est pas évaluée par tous les territoires et toutes les provinces. Statistique Canada explore d'autres options afin que cette partie soit remplie.*
Besoins insatisfaits en matière de santé	Canadiens ayant rapporté qu'au cours des 12 derniers mois, leurs besoins en matière de santé n'avaient pas toujours été satisfaits.	11,2 % des Canadiens de 12 ans et plus ont rapporté, en 2014, ne pas avoir reçu de soins de santé lorsqu'ils pensaient en avoir besoin, une baisse comparativement au taux de 12,5 % de 2000–2001. 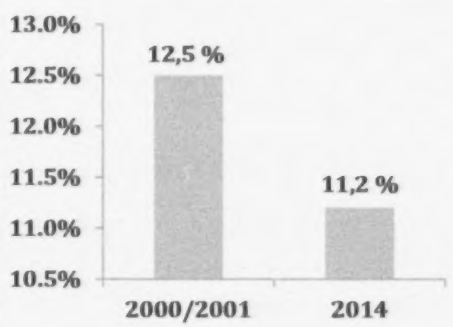 *Les données de 2000-2001 et de 2014 sont disponibles pour toutes les provinces et tous les territoires.*	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – annuelle *Bien que l'enquête soit menée chaque année, les besoins insatisfaits en matière de santé font partie du contenu optionnel et ne sont pas évalués par tous les territoires et toutes les provinces. Statistique Canada explore d'autres options afin cette partie soit remplie.*

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Source des données et fréquence
Besoins insatisfaits en matière de logement et itinérance chronique	Besoins insatisfaits en matière de logement : Canadiens dont les logements sont inabordables (coûtent plus de 30 % du revenu avant impôt), nécessitent des réparations importantes ou sont inappropriés pour la taille ou la composition de la famille. Itinérance chronique : Canadiens ayant eu recours aux centres d'hébergement pendant six mois ou plus au cours de la dernière année, ou qui y sont restés chaque année pour les trois dernières années.	12,7 % des ménages canadiens avaient des besoins en matière de logement en 2016, ce qui est identique aux données de 2006 et légèrement supérieur aux données de 2011. 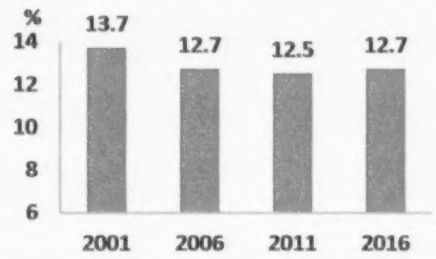 27 000 Canadiens vivaient en situation d'itinérance chronique en 2016.	Recensement – tous les 5 ans Les données de 2021 seront publiées en 2022. Système national d'information sur l'itinérance – annuel Les données de 2017 devraient être disponibles vers la fin de l'année 2018. Les outils de mesure seront plus efficaces dans les années à venir, grâce à de meilleures données dans les communautés.
Pauvreté économique extrême	Personnes ayant un revenu inférieur de 75 % au seuil officiel de la pauvreté	5,4 % des Canadiens vivaient dans une pauvreté économique extrême en 2016, une baisse comparativement au taux de 6,6 % de 2015. 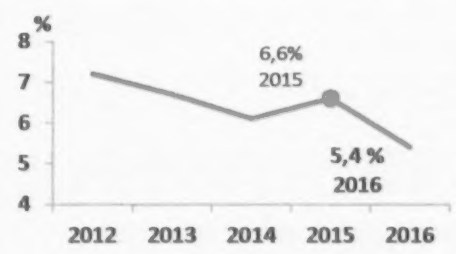 	Enquête canadienne sur le revenu – annuelle Les données de 2017 seront disponibles au début de l'année 2019.

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Source des données et fréquence
	Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances		
Littératie et numératie	Littératie : Personnes dont les connaissances et les compétences en lecture et en rédaction leur permettent de participer pleinement à la société.	10,7 % des Canadiens de 15 ans avaient un faible niveau de compétences en littératie en 2015, une légère baisse comparativement au taux de 10,9 % de 2012. En 2012, 16,4 % des adultes (de 16 à 65 ans) avaient un faible niveau de littératie. Un faible niveau de littératie limite la capacité à comprendre et à utiliser les textes écrits, de même qu'à réfléchir et à converser à leur sujet, ce qui permet une participation minimale à la société.	Programme international sur le suivi des acquis des élèves – tous les trois ans Les données de 2018 seront publiées en 2019. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes – tous les 10 ans On s'attend à ce que les données de 2022 soient publiées en 2023.
		  La collecte de données sur les compétences des élèves a débuté en 2000 et se répète tous les trois ans. *La collecte de données sur les compétences des adultes a débuté en 2012 et se répète tous les dix ans. En conséquence, il est impossible de déceler une tendance pour le moment.*	
	Numératie : Personne dont les connaissances et les compétences	14,4 % des Canadiens de 15 ans avaient un faible niveau de compétences en numératie en 2015, une hausse comparativement au taux de 13,8 % de 2012. En 2012, 22,4 % des adultes (de 16 à	Programme international sur le suivi des acquis des élèves – tous les trois ans Les données de

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Source des données et fréquence
	numériques (mathématiques) essentielles pour participer pleinement à la société.	65 ans) avaient un faible niveau de numératie. Un faible niveau de numératie limite la capacité à communiquer avec les mathématiques au quotidien, ainsi qu'à les utiliser et à les interpréter. 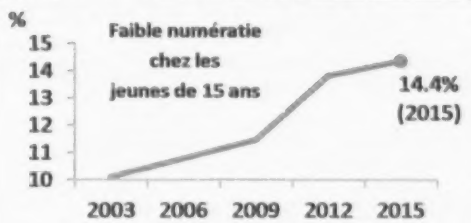 *La collecte de données sur les compétences des élèves en numératie a débuté en 2003 et se répète tous les trois ans.* *La collecte de données sur les compétences des adultes a débuté en 2012 et se répète tous les dix ans. En conséquence, il est impossible de déceler une tendance pour le moment.*	2018 seront publiées en 2019. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes – tous les 10 ans On s'attend à ce que les données de 2022 soient publiées en 2023.
Implication des jeunes	Jeunes (de 15 à 24 ans) qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études ni de formation.	9 % des jeunes Canadiens (15 à 24 ans) n'avaient pas d'emploi et ne suivaient pas d'études ni de formation en 2017, une baisse comparativement au taux de 10,2 % de 2016. C'est un niveau historiquement bas. 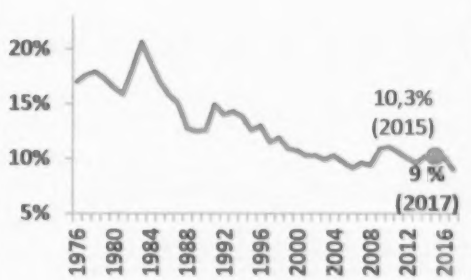	Enquête sur la population active – mensuelle Les données d'août 2018 seront publiées en septembre 2018. Bien que de nouvelles données publiées tous les mois, l'indicateur ne sera mis à jour qu'une fois par année.
Faible revenu relatif	Proportion de Canadiens ayant moins de 50 % du revenu	13 % des Canadiens avaient moins de 50 % du revenu médian après impôts en 2016, une baisse comparativement au taux de 14,2 % de 2015.	Enquête canadienne sur le revenu – annuelle

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Source des données et fréquence
	médian après impôt.* Le revenu médian est au centre de la répartition du revenu : la moitié de la population gagne moins, et l'autre moitié gagne plus. *Mesure de faible revenu de Statistique Canada	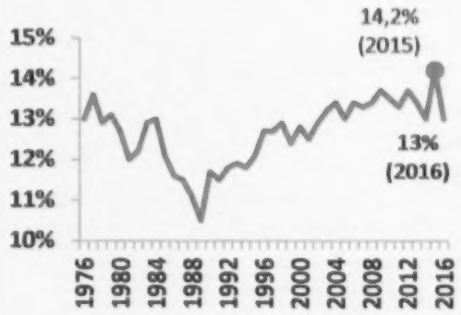	Les données de 2017 seront disponibles au début de l'année 2019.

Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme	Données les plus récentes et tendance à long terme
Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu	Part du revenu total gagnée par les Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu	20,6 % du revenu total après impôts est allé aux Canadiens dans les 40 % inférieurs de la répartition du revenu en 2016, une légère hausse comparativement au taux de 20,2 % de 2015. 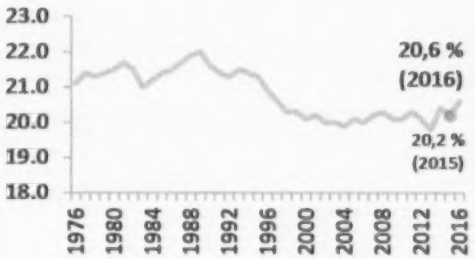	Enquête canadienne sur le revenu – annuelle Les données de 2017 seront disponibles au début de l'année 2019.
Salaire horaire médian	Salaire horaire qu'une moitié de la population dépasse et que l'autre moitié n'atteint pas.	Le salaire horaire médian ajusté en fonction de l'inflation pour tous les Canadiens est similaire entre 2015 (22,66 $) et 2017 (22,62 $). Femmes : 21,00 $ (2017) Hommes : 24,91 $ (2017) 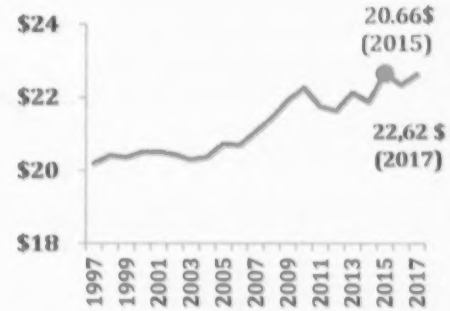 Les salaires sont en dollars de 2017, ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation.	Enquête sur la population active – mensuelle Les données d'août 2018 seront publiées en septembre 2018. Bien que de nouvelles données soient publiées tous les mois, l'indicateur ne sera mis à jour qu'une fois par année.
Taux d'entrée et de sortie de la pauvreté	Taux d'entrée : proportion de Canadiens qui,	Entre 2014 et 2015, 4,1 %, soit environ 872 000 Canadiens, ont sombré dans la pauvreté.	Données longitudinales administratives –

	sur deux années de déclarations de revenus, ont enregistré un faible taux de revenu uniquement dans la deuxième année (par ex. en 2015, mais pas en 2014). Taux de sortie : proportion de Canadiens qui, sur deux années de déclarations de revenus, n'ont eu un faible revenu que dans la première année (par ex. en 2014, mais pas en 2015).	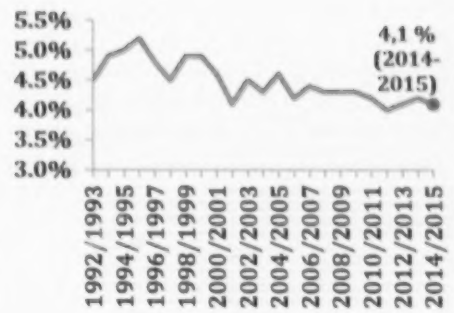 Entre 2014 et 2015, 27,5 % des Canadiens, soit près de 1,1 million de personnes, se sont sortis de la pauvreté. 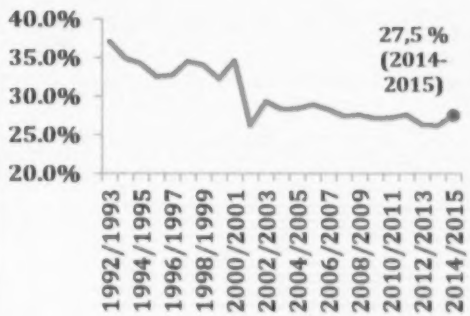	annuel Les données sur les taux d'entrée et de sortie de la pauvreté pour 2015-2016 seront publiées en novembre 2018. Ces taux sont basés sur la mesure de faible revenu. L'indicateur n'est pas disponible à l'heure actuelle pour le seuil officiel de la pauvreté du Canada, ni dans les territoires. D'autres recherches seront menées afin d'explorer la possibilité d'améliorer la collecte de données pour cet indicateur, afin qu'il puisse être suivi avec le seuil officiel de la pauvreté.
Écart moyen de la pauvreté	Déficit moyen entre le seuil officiel de la pauvreté au Canada et le revenu des gens vivant dans la pauvreté.	En 2016, les familles dont le revenu était inférieur au seuil officiel de la pauvreté se situaient à 34,1 %, soit 9 000 $, sous ce seuil, ce qui est comparable aux données de 2015. 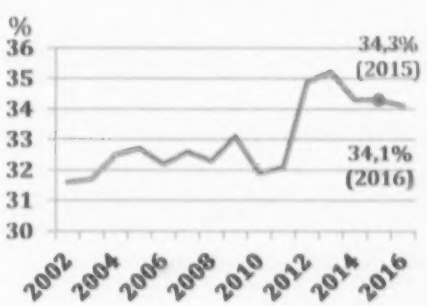	Enquête canadienne sur le revenu – annuelle Les données de 2017 seront disponibles au début de l'année 2019.

		En 2016, 19,4 milliards de dollars auraient été nécessaires pour que tous puissent se sortir de la pauvreté. En 2016, il aurait fallu que tous les Canadiens vivant hors de la pauvreté paient 610 $ pour que tous les autres puissent s'en sortir.	

Indicateur	Description	Données les plus récentes et tendance à long terme
Résilience des actifs	Capacité des Canadiens à couvrir des dépenses imprévues ou une réduction de leur revenu en puisant dans leurs actifs (par exemple, leur compte bancaire) pour éviter de sombrer dans la pauvreté, et ce, pendant une période de trois mois (environ 10 400 $ pour les trois mois, d'après le faible revenu de 2012).	51,2 % des Canadiens étaient en mesure de couvrir de telles dépenses en 2012, une hausse comparativement au taux de 46,2 % de 2005. Ils avaient donc suffisamment d'épargne pour maintenir leur bien-être pendant trois mois. 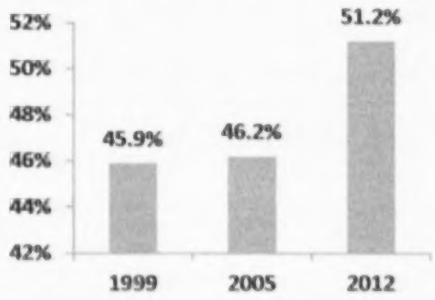

Données les plus récentes et tendance à long terme

Enquête sur la sécurité financière – tous les trois ans

Les données de 2016 ont été publiées récemment, mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Les prochaines analyses sur cet indicateur seront mises à jour dans le tableau dès que possible.

À l'avenir, le gouvernement pourrait considérer de nouvelles définitions pour la résilience des actifs, selon les données disponibles (p. ex, le nombre approprié de mois nécessaires pour couvrir des dépenses imprévues ou une réduction de revenu, de manière à définir avec exactitude la résilience des actifs).

Les statistiques sur la résilience des actifs se fondent sur la mesure du faible revenu et sont dérivées des travaux de D. Rothwell et de J. Robson, dans « The Prevalence and Composition of Asset Poverty in Canada: 1999, 2005, and 2012 ». International Journal of Social Welfare, 2017.

ANNEXE 2 :
INITIATIVES GOUVERNEMENTALES QUI APPUIENT LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Depuis l'automne 2015, le gouvernement s'est engagé à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être socio-économique des Canadiens, comme le démontrent les mesures énumérées ci-dessous. Ces dernières s'appuient sur des initiatives et des programmes existants qui réduisent la pauvreté, tels que le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Les mesures sont réparties sous les piliers d'*Une chance pour tous*.

Aider les Canadiens à se sortir de la pauvreté en s'assurant de répondre à leurs besoins fondamentaux

Initiative gouvernementale	*Description*
Allocation canadienne pour enfants	Cette allocation a été lancée en 2016 et elle représente un nouvel investissement de plus de 25 milliards de dollars, en plus de la valeur de l'indexation à compter de 2018-2019. Créée en 2016, elle est non imposable. Elle procure un soutien aux familles et les aide à répondre aux besoins des enfants. Depuis juillet 2018, les seuils et les versements de l'Allocation sont indexés pour suivre l'évolution du coût de la vie. Ainsi, au cours de l'année de prestations 2018-2019, la prestation annuelle maximale augmentera à 6 496 $ par enfant de moins de 6 ans et à 5 841 $ par enfant de 6 à 17 ans. Les familles dont le revenu ajusté net est inférieur à 30 450 $ reçoivent la prestation maximale en 2018-2019. La prestation maximale et le seuil de revenu seront également indexés dans les années à venir. L'indexation de l'Allocation offre aux familles canadiennes un surplus de 5,6 milliards de dollars pour la période allant de 2018-2019 à 2022-2023. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 17,3 millions de dollars sur trois ans pour aider les Autochtones à accéder aux prestations sociales fédérales, dont l'Allocation, étendre les efforts de sensibilisation aux communautés autochtones et mettre en œuvre des projets de

	sensibilisation pilotes pour les communautés autochtones urbaines.
Supplément de revenu garanti (SRG)	Dans le budget de 2016, le gouvernement a augmenté la prestation complémentaire au SRG pour les aînés vivant seuls. Cette mesure représente un investissement de 7 milliards de dollars sur 10 ans. L'augmentation de cette prestation s'élevait à un maximum de 947 $ pour les aînés les plus vulnérables : les aînés à faible revenu qui vivent seuls.
Annuler la hausse de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti (SRG)	En 2016, le gouvernement a annulé la hausse de l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et au SRG pour la ramener à 65 ans plutôt qu'à 67. Ainsi, tous les Canadiens sont assurés de recevoir l'argent qu'ils méritent plus vite et de profiter de leur retraite en toute dignité.
Améliorer le taux de participation des populations vulnérables aux programmes	Pour s'assurer que les clients vulnérables reçoivent les services et le soutien dont ils ont besoin, le gouvernement met de l'avant plusieurs initiatives : • La participation des Autochtones à l'Allocation canadienne pour enfants : encourager les communautés dans les réserves et hors des réserves à participer au programme. • Supplément de revenu garanti : à l'automne 2016, Service Canada a mis en œuvre un plan d'action pour accroître la participation au SRG et répondre aux besoins des aînés à faible revenu, tout en améliorant l'expérience de service globale des bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse. • Trousse d'outils sur la Sécurité de la vieillesse : lancement d'une trousse d'outils éprouvée pour aider les organismes communautaires à expliquer la prestation aux Canadiens et comment en faire la demande.
Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt	Programme grâce auquel les organismes communautaires hébergent des comptoirs gratuits de préparation de déclarations de revenus pour aider les gens à accéder aux prestations et aux crédits auxquels ils ont droit. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de doubler la taille du programme et d'accorder un investissement continu de 13 millions de dollars à compter de 2018-2019.
Programme d'aide au revenu sur les réserves	Fournit aux personnes seules et aux familles les moyens de répondre à leurs besoins fondamentaux

	en matière d'alimentation, de vêtements et de logement et de surmonter les obstacles à l'emploi. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 8,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2018-2019, pour collaborer avec les Premières Nations, afin que le programme réponde mieux à leurs besoins et les aide à passer plus facilement de l'aide au revenu au travail et aux études. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir également 78,4 millions ont dans des services de gestion de cas pour aider les personnes à passer de l'aide au revenu au travail et aux études.
Soutien du revenu des Forces armées canadiennes	Le soutien du revenu des Forces armées canadiennes est une aide financière non imposable et mensuelle visant à aider les anciens combattants à faible revenu relevant de la Nouvelle Charte, les survivants et les enfants à charge à répondre à leurs besoins essentiels (p. ex la nourriture et le logement). La prestation vise à aider les bénéficiaires le temps qu'ils trouvent un emploi.
Allocation de reconnaissance pour aidant (pour les anciens combattants relevant de la Nouvelle Charte)	L'Allocation de secours pour les aidants familiaux a pris fin le 1er avril 2018 et a été remplacée par l'Allocation de reconnaissance pour aidant. Celle-ci, destinée aux anciens combattants relevant de la Nouvelle Charte, offre une prestation plus généreuse et non imposable de 1 000 $ par mois, payable directement aux aidants, dans le but de mieux reconnaître et honorer le rôle primordial qu'ils jouent.
Allocation d'ancien combattant	L'Allocation d'ancien combattant est une prestation non imposable et mensuelle qui aide les anciens combattants ayant servi lors des deux grandes guerres ou lors de la guerre de Corée et qui ont des besoins financiers.
Stratégie nationale sur le logement	Annoncée en 2017, cette Stratégie sur 10 ans et d'un budget de 40 milliards de dollars a pour but de répondre à un vaste éventail de besoins en matière de logement, allant des refuges et des maisons communes aux locations abordables et à la propriété. Les détails concernant la Stratégie sont disponibles sur www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs Les initiatives clés lancées dans le cadre de la Stratégie comprennent : • Le **Fonds national de co-investissement pour le logement** de 13,2 milliards de

	dollars (4,52 en contributions et 8,65 en prêts à faible taux d'intérêt) sur 10 ans, à compter de 2018-2019, qui contribuera à construire jusqu'à 60 000 unités de logement abordables, à en réparer jusqu'à 240 000, à construire ou à réparer au moins 4 000 refuges pour les survivants de violence domestique et à construire au moins 7 000 nouvelles unités pour les aînés et 2 400 unités abordables pour les personnes souffrant d'un trouble du développement. • Lancé en 2016, le **Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable** offre un financement de 200 millions de dollars afin de favoriser de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices. • L'**Initiative Financement de la construction de logements locatifs**, de 3,75 milliards de dollars sur quatre ans à compter de 2017-2018, offre des prêts à faible coût pour appuyer la construction de nouveaux logements locatifs. • L'initiative **Terrains fédéraux**, de 200 millions de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019, rendra des terres et des bâtiments excédentaires fédéraux accessibles à faible coût ou gratuitement pour la construction de logements abordables. • L'**Initiative fédérale de logement communautaire**, de 500 millions de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019, contribuera à faire en sorte que le logement dans les maisons communes administrées par le gouvernement fédéral reste abordable, y compris les logements coopératifs, dont 55 000 ménages devraient bénéficier. • À compter de 2020, l'**Initiative canadienne de logement communautaire** fournira 4,3 milliards de dollars sur huit ans aux provinces et aux territoires pour protéger et construire un secteur de logements communautaires durable qui sera financé à parts égales et administré par les provinces et les territoires. • Le **Fonds provincial ou territorial pour les priorités en matière de logement** octroiera

	un financement de 1,1 milliard de dollars sur neuf ans, à compter de 2019-2020, aux provinces et aux territoires afin qu'ils s'attaquent aux priorités en matière de logement, notamment le caractère abordable ainsi que la réparation et la construction. Il sera financé à parts égale et administré par les provinces et les territoires. • La **prestation canadienne pour le logement** octroiera 4 milliards de dollars sur huit ans directement aux familles et aux personnes seules ayant des besoins en matière de logement. Elle sera élaborée et financée de façon conjointe et administrée par les provinces et les territoires. • Les **Stratégies sur le logement pour les Autochtones qui ont une approche fondée sur les distinctions** appuieront la mise en œuvre de stratégies de logement distinctes pour les Premières Nations, les Inuits t et les Métis. Dans les budgets de 2017 et de 2018, le gouvernement propose a annoncé des investissements de 1,7 milliard de dollars en appui à ces Stratégies. • Le gouvernement investit 300 millions de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019 dans le logement pour répondre aux besoins urgents en matière de **logement des communautés nordiques**. • 2,1 milliards de dollars sur 10 ans ont été investis (de 2018-2019 à 2027-2028) afin lutter contre l'itinérance dans le cadre de **programmes fédéraux élargis de lutte contre l'itinérance**. *Vers un chez-soi : la Stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* a été repensée et sera lancée le 1er avril 2019. Elle vise à réduire de 50 % l'itinérance chronique. • Un financement de 24 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, a été investi dans la **recherche sur le logement fondée sur des données probantes**, afin d'améliorer les recherches, les données et les démonstrations en matière de logement.
Investissements dans des logements abordables	Investissements de 1,9 milliard de dollars depuis 2011 et de 504 millions de dollars supplémentaires sur deux ans à compter de 2016, qui ont procuré aux provinces et aux territoires un financement à

	parts égales pour appuyer : • la construction de nouveaux logements abordables; • la rénovation et la réparation de logements abordables existants; • des mesures pour garder les logements abordables, telles que des suppléments au loyer; • des mesures pour favoriser un mode de vie sécuritaire et indépendant. Les investissements dans des logements abordables seront remplacés en 2019-2020 par le partenariat provincial et territorial pour le logement.
Logement des Premières Nations	Chaque année, le gouvernement du Canada dépense près de 319 millions de dollars pour appuyer les besoins en matière de logement des Premières Nations vivant dans les réserves. De ce montant, 176 millions vont à la construction d'environ 900 maisons et à la rénovation de près de 560 autres, permettent d'offrir des subventions permanentes à environs 24 300 ménages et contribuent à accroître la capacité des Premières Nations dans les réserves.
Infrastructure des transports en commun	Dans le budget de 2016, 3,4 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, ont été investis pour rénover et améliorer les systèmes de transport en commun au Canada. Dans le budget de 2017, un financement additionnel de 20,1 milliards sur 11 ans, à compter de 2017-2018, a été investi. Ce financement passera par des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires afin d'appuyer la prochaine étape de ces projets ambitieux dans le transport en commun. La Banque de l'infrastructure du Canada investira également un minimum de 5,0 milliards de dollars à cette fin.
Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un programme national d'assurance-médicaments	Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé la création d'un Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un programme national d'assurance-médicaments, dirigé par le docteur Eric Hoskins. Le Conseil rendra des comptes aux ministres fédéraux de la Santé et des Finances. Il évaluera les options et conseillera le gouvernement sur la meilleure façon de mettre en œuvre ce programme, de façon à le rendre abordable pour les Canadiens et leur famille, les employeurs et les gouvernements. Le Conseil consultera de

	nombreux intervenants et les Canadiens. Il devrait transmettre ses conseils au gouvernement au printemps 2019.
Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances	Stratégie annoncée en décembre 2016 qui utilise une approche à quatre piliers (la prévention, le traitement, la réduction des préjudices et l'application des lois) et recourt à la santé publique et à la réaction populaire face à la crise des opioïdes pour traiter la question de l'usage des drogues. Le financement annuel actuel de la Stratégie s'élève à près de 135 millions de dollars (dépenses prévues pour 2018-2019). Cela inclut un investissement de **102,4 millions de dollars** sur cinq ans, à compter de 2017-2018, dans le cadre du budget de 2017 et d'un investissement continu de **23 millions de dollars** par année, afin d'appuyer la Stratégie et de gérer la crise des opioïdes au Canada. Outre le financement spécifique à la Stratégie, le gouvernement fédéral a proposé d'investir, dans le budget de 2018, 231,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019, pour des mesures supplémentaires visant à gérer la crise des opioïdes et un montant ponctuel de 150 millions de dollars pour un fonds de traitements d'urgence pour les provinces et les territoires. Le gouvernement a aussi accordé un financement d'urgence supplémentaire à la Colombie-Britannique (10 millions de dollars) et à l'Alberta (6 millions de dollars) pour gérer la crise dans ces deux régions, ainsi que 5 millions de dollars pour des soins de santé ciblés au Manitoba, afin d'aider avec les besoins prioritaires et les interventions.
Des communautés inuites et des Premières Nations en meilleure santé	En 2016, le gouvernement a annoncé du financement pour de nombreuses initiatives visant à améliorer les installations de soins de santé et la santé dans les communautés des Premières Nations et les communautés inuites. Ce financement comprend : • 270 millions de dollars à compter de 2016-2017 pour appuyer **la construction, la rénovation et la réparation de postes de soins infirmiers, de résidences pour les travailleurs de la santé et les services de santé** dans les réserves. • 69 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, **pour répondre aux**

	besoins pressants en matière de santé mentale et de bien-être dans les communautés des Premières Nations. Investissement, dans le budget de 2017, de 828,2 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018 afin d'améliorer la santé des Premières Nations et des Inuits, grâce à : • Un **Programme de services de santé non assurés** – 305 millions de dollars. Ce financement facilitera l'accès à des professionnels de la santé (physique et mentale) offrant des soins culturellement adaptés pour les personnes seules et les familles. Il étendra également la prestation pour le transport médical, afin que les futures mamans n'aient pas à voyager seules si elles ont besoin d'accoucher ailleurs que dans la communauté. • **Soins à domicile et soins palliatifs** – 184,6 millions de dollars • **Programmes de santé mentale** – 118,2 millions de dollars • **Santé maternelle et infantile** – 83,2 millions de dollars • **Soins de première ligne** – 72,1 millions de dollars • **Maladies chroniques et infectieuses** – 50,2 millions de dollars • **Stratégie sur les drogues** – 15 millions de dollars pour des activités visant à réduire les préjudices, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances. Annoncés dans le budget de 2018 à compter de 2018-2019 : • 498 millions de dollars, puis 97,6 millions par année subséquente, pour assurer **l'accès à des services et à des soins essentiels de première ligne en tout temps** dans 79 communautés des Premières Nations éloignées ou isolées. • 200 millions de dollars, puis 40 millions par année subséquente, afin d'améliorer la prestation de **services adaptés sur le plan culturel pour le traitement et la prévention de la toxicomanie dans les communautés des Premières Nations et**

	inuites où les besoins sont grands. • 235 millions de dollars pour collaborer avec des partenaires des Premières Nations afin de **transformer leurs systèmes de santé** en élargissant les modèles d'autodétermination efficaces, de façon à ce que les programmes et les services de santé soient élaborés, exécutés et administrés par et pour les Premières Nations. • 490 millions de dollars sur deux ans pour préserver l'accès aux prestations et aux services de santé médicalement nécessaires dans le cadre du **Programme des services de santé non assurés**. • 109 millions de dollars sur 10 ans, puis 6 millions par année subséquente, pour répondre à la forte incidence de tuberculose dans les communautés inuites et parvenir à une meilleure compréhension des besoins de santé uniques des Inuits, grâce à la création conjointe d'une **Enquête distincte sur la santé des Inuits**.
Santé de la Nation métisse	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 6 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les Métis dans la collecte de données sur la santé et dans l'élaboration d'une stratégie sur la santé.
Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	Programme qui finance des services de prévention et de protection afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants et des familles des Premières Nations dans les réserves. Le programme subit actuellement une profonde réforme dans le but d'augmenter le soutien proactif aux enfants et aux familles, d'éviter que les enfants soient pris en charge par des familles d'accueil et de les aider à grandir en développant une solide identité culturelle personnelle. Dans le budget de 2016, 634,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, ont été investis pour répondre aux besoins immédiats des enfants des Premières Nations et pour entamer une réforme qui renforcera le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Ensuite, dans le budget de 2018, un nouveau financement de plus de 1,4 milliard de dollars sur six ans à compter de 2017-2018 a été annoncé.

Infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves	Dans le budget de 2016, 1,8 milliard de dollars ont été investis sur cinq ans, à compter de 2016-2017, pour répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, assurer le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation et mettre fin aux avis d'ébullition de l'eau à long terme dans les réserves d'ici cinq ans. Le budget de 2018 s'appuie sur des investissements antérieurs et réaffirme l'engagement du gouvernement, qui propose d'injecter 172,6 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les réserves.
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	Dans le budget de 2016, 2 milliards de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017, ont été investis dans ce nouveau fonds, qui appuie des projets favorisant la croissance économique et prônant un environnement plus propre et sain pour les communautés.
Infrastructures en régions rurales et nordiques	En raison des besoins uniques des communautés rurales et nordiques en matière d'infrastructure, 2 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, ont été investis dans le budget de 2017, afin de contribuer à la croissance économique locale, bâtir des communautés plus fortes et inclusives et aider à préserver l'environnement et la santé des Canadiens. Les projets entrepris pourraient améliorer l'accès aux routes ou la connectivité Internet. Ils s'ajouteront aux progrès réalisés grâce à l'investissement de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, du budget de 2016 dans le réseau rural à bande large.

Aider les Canadiens à se joindre à la classe moyenne en favorisant la pleine participation à la société et l'égalité des chances

Initiative gouvernementale	***Description***
Apprentissage et garde des jeunes enfants	Par l'intermédiaire du Cadre d'apprentissage et garde des jeunes enfants, le gouvernement a investi 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, afin de créer davantage de places dans des services de garde de grande qualité et abordables au pays. Tous les accords bilatéraux avec les provinces et les territoires ont été signés.

Initiative gouvernementale	*Description*
	Une partie de cet investissement sera consacrée aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones dans les réserves et hors des réserves. Plus précisément, en 2017-2018, le gouvernement a investi 360 millions de dollars sur trois ans afin d'élaborer un cadre distinct pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones qui reflèterait les cultures et les besoins uniques des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 100 millions de dollars sur les 11 prochaines années, à compter de 2018-2019, pour l'innovation en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui appuierait des pratiques novatrices dans tout le pays. Le gouvernement compte également injecter 95 millions de dollars pour combler les lacunes dans les données et mieux comprendre en quoi consiste la garde d'enfants au Canada.
Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits	Le gouvernement a inclus dans le budget de 2016 un financement de 29,4 millions de dollars en 2016-2017 pour s'occuper des installations de garde d'enfants qui nécessitaient des rénovations ou des réparations urgentes dans les réserves et dans les communautés inuites.
Sports pour le développement social dans les communautés autochtones	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 47,5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 et 9,5 millions par année subséquente pour accroître le recours au sport pour le développement social dans plus de 300 communautés autochtones. Cette initiative permettra d'élargir un modèle hautement efficace élaboré par Right to Play, qui a permis à près de 90 % des participants d'avoir une attitude plus positive envers l'école et un plus grand sentiment d'identité.
Augmenter le taux de participation au Bon d'étude canadien	Afin d'augmenter la participation au Bon d'études canadien (BEC), le gouvernement a proposé dans le budget de 2017 de réaffecter 12,5 millions de dollars sur six ans à compter de 2017-2018 pour explorer des approches novatrices. En appui à cet engagement, deux approches ont été lancées : • À compter de mars 2018, un service de Consultation pour l'épargne-études est disponible dans le cadre du service d'enregistrement des nouveau-nés en Ontario. Le service de consultation permet aux parents de bébés ontariens d'en apprendre davantage

Initiative gouvernementale	*Description*
	sur le régime enregistré d'épargne-études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le BEC, et d'ouvrir, s'ils le souhaitent, un REEE dans l'institution financière participante de leur choix. • Un appel d'idées destiné aux organismes admissibles a été lancé en novembre 2017. 115 propositions ont été reçues et les fonds devraient être débloqués au cours de l'exercice 2018-2019 en appui aux projets réussis. • Dans le budget de 2017, le gouvernement a également annoncé des changements à la Loi canadienne sur l'épargne-études, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2018. Ces changements visaient à faciliter l'accès au BEC et au montant supplémentaire de la SCEE en permettant au conjoint cohabitant du responsable de l'enfant de demander les incitatifs à l'épargne-études au nom d'un enfant admissible. Cette modification a pour but de faire en sorte que davantage d'enfants admissibles à ces incitatifs reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires.
Passeport pour ma réussite Canada	Dans le budget de 2017, le gouvernement renouvelle ses investissements dans Passeport pour ma réussite Canada en accordant un montant de 38 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2018-2019. Ainsi, Passeport pour ma réussite offrira à davantage de jeunes vulnérables l'aide dont ils ont besoin pour réussir à l'école, notamment sous forme de tutorat, de mentorat professionnel et d'aide financière.
Bourses d'études canadiennes et prêts d'études canadiens	Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre les bourses d'études canadiennes, les prêts d'études canadiens et des mesures d'aide au remboursement pour rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les étudiants provenant de familles à revenu faible ou moyen. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 531 000 étudiants ont reçu plus de 3,6 milliards de dollars en prêts et bourses et plus de 305 000 emprunteurs ont bénéficié du programme d'aide au remboursement. Pour rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les étudiants provenant de familles à revenu faible ou moyen et s'assurer que les prêts étudiants demeurent gérables, le gouvernement a pris

Initiative gouvernementale	*Description*
	les mesures suivantes dans les budgets de 2016 et de 2017 : • Augmenter le montant des bourses d'études canadiennes de 50 % pour les étudiants à revenu faible ou moyen à un maximum de 3 000 $ par année en financement non remboursable. • Élargir les seuils d'admissibilité pour les bourses d'études pour les étudiants à temps plein afin que davantage d'étudiants reçoivent une aide non remboursable. • Lancer un modèle de contributions à taux fixe de l'étudiant qui accroîtra l'accès aux bourses et aux prêts d'études canadiens. • Augmenter les seuils de revenu admissibles pour le Programme d'aide au remboursement afin qu'aucun emprunteur ne soit tenu de rembourser son prêt avant de gagner 25 000 $ par année. • Lancer un projet pilote de trois ans qui comprend un montant complémentaire de 1 600 $ par année scolaire, à compter de 2018, pour les bourses destinées aux étudiants à temps plein et des mesures d'assouplissement quant à l'évaluation de l'admissibilité aux bourses d'après le revenu pour l'année en cours (plutôt que pour l'année précédente) pour les apprenants adultes admissibles. • Élargir l'admissibilité aux prêts et bourses pour les étudiants à temps partiel. • Élargir l'admissibilité aux bourses pour les étudiants ayant des enfants à charge.
Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire	Dans le budget de 2017, le gouvernement a accru le financement de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, pour offrir une aide financière aux étudiants des Premières Nations et chez les Inuits inscrits dans des programmes postsecondaires admissibles, et ainsi augmenter leur employabilité.
Allocation pour les études et la formation des anciens combattants	Depuis avril 2018, cette nouvelle prestation offre plus d'argent aux anciens combattants honorablement libérés depuis le 1er avril 2006 afin qu'ils poursuivent leurs études après leur service militaire. Les anciens combattants ayant six années de service admissible pourront demander jusqu'à 40 000 $ de prestations, tandis que ceux qui ont 12 ans ou plus de

Initiative gouvernementale	*Description*
	service admissible pourront demander jusqu'à 80 000 $ de prestations.
Ententes de transfert relatives au marché du travail – Ententes sur le développement du marché du travail	Chaque année, le gouvernement investit plus de 2 milliards de dollars dans les ententes sur le développement du marché du travail, afin d'offrir aux Canadiens de l'aide et des formations financées par l'assurance-emploi. Dans le cadre de ces ententes, les prestations d'emploi permettent aux personnes admissibles d'acquérir des compétences et de l'expérience de travail grâce à une combinaison d'interventions financées par l'assurance-emploi, comme la formation professionnelle et des subventions salariales ciblées. Les ententes appuient également la prestation de services d'aide à l'emploi pour tous les Canadiens, tels que l'orientation professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi. Le gouvernement a investi, dans le budget de 2017, 1,8 milliard de dollars supplémentaires sur six ans à compter de 2017-2018 pour ces ententes. En plus de ces investissements, le gouvernement a élargi l'admissibilité des travailleurs aux programmes et services compris dans les ententes, permettant ainsi à davantage de Canadiens, notamment les groupes sous-représentés comme les personnes handicapées, les femmes et les Autochtones, d'accéder aux mesures de soutien à l'emploi et aux formations financées par l'assurance-emploi. Le gouvernement travaille en ce moment avec les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre les ententes modifiées récemment signées, pour leur permettre de bénéficier du financement supplémentaire et de l'admissibilité élargie annoncés dans le budget de 2017.
Ententes de transfert relatives au marché du travail – Ententes sur le développement de la main-d'œuvre	Dans le budget de 2016, le gouvernement a investi 50 millions de dollars en 2016-2017 au titre des ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi et s'est engagé à mener de vastes consultations auprès des provinces, des territoires et des intervenants pendant l'année pour trouver des moyens d'améliorer les ententes et d'orienter les futurs investissements. À la suite de ces consultations et dans le but d'aider les Canadiens à trouver et à conserver de bons emplois, le gouvernement a annoncé, dans le budget

Initiative gouvernementale	*Description*
	de 2017, des changements dans les ententes de transferts avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans le budget de 2017, 900 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, ont été investis dans de nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre afin de consolider les ententes existantes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le développement du marché du travail pour les personnes handicapées et l'ancienne Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Cela s'ajoute au 722 millions de dollars déjà fourni aux provinces et aux territoires chaque année. Le gouvernement a maintenant signé les nouvelles ententes sur le développement de la main-d'œuvre avec plusieurs provinces et territoires. Il en annoncera les détails sous peu.
Action compétences	Dans le cadre d'Action compétences, le gouvernement fait un meilleur usage des mesures de souplesse de l'assurance-emploi pour aider les apprenants adultes : • il encourage l'utilisation des mesures de souplesse existantes qui permettent aux bénéficiaires de conserver leurs prestations tout en suivant une formation; • il étend l'utilisation des mesures de souplesse existantes pour les prestataires admissibles de l'assurance-emploi qui sont des travailleurs de longue date désireux de suivre une formation à temps plein à leurs frais et de maintenir leurs prestations. Action compétences comprend également un projet pilote (mentionné plus haut) visant à réduire les pressions financières sur les adultes qui veulent retourner aux études en : • offrant un montant complémentaire de 1 600 $ par année scolaire, à compter de 2018, pour les bourses destinées aux étudiants à temps plein, à l'intention des apprenants adultes admissibles; • mettant en place des mesures d'assouplissement quant à l'évaluation de l'admissibilité aux bourses d'après le revenu pour l'année en cours (plutôt que pour l'année précédente) pour les demandeurs dont la situation financière

Initiative gouvernementale	*Description*
	a beaucoup changé.
Stratégie jeunesse emploi	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 448,5 millions de dollars de plus sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour continuer de doubler le nombre de stages financés dans le cadre du programme Emploi d'été Canada en 2019-2020 et pour moderniser la Stratégie emploi jeunesse dans les années suivantes, d'après les commentaires du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes.
Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations	Cette Stratégie s'inscrit dans les efforts du gouvernement du Canada pour améliorer l'éducation des Autochtones, leur participation au marché du travail et leur succès économique. La Stratégie appuie les initiatives lancées dans le cadre des programmes Connexion compétences et Expérience emploi été visant à donner aux jeunes des peuples Inuits et des Premières Nations de l'expérience de travail, des renseignements sur les choix de carrière et des possibilités d'acquérir des compétences qui les aideront à trouver un emploi et à lancer leur carrière.
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	Dans le budget de 2018, le gouvernement a lancé le nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, en remplacement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones. Ce programme représente un investissement supplémentaire de près de 450 millions de dollars sur cinq ans et de près de 100 millions par année subséquente. Par l'intermédiaire de volets de financement ciblés pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain et non affilié, le nouveau programme reconnaît les besoins uniques des Autochtones.
Indspire	Le gouvernement a investi, dans le budget de 2017, 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin d'aider financièrement les étudiants autochtones à terminer leurs études, à devenir autosuffisants, à contribuer à l'économie et à redonner à leur communauté.
Compétences futures	Dans le budget de 2017, le gouvernement a investi 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 75 millions par année subséquente, afin de mettre sur pied un nouvel organisme de soutien à l'acquisition des compétences et de mesure au Canada.

Initiative gouvernementale	*Description*
	Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé qu'il collaborerait avec les provinces, les territoires, le secteur privé, les établissements scolaires et les organismes à but non lucratif pour lancer, en 2018 le nouveau Programme baptisé Compétences futures. Ce programme regroupera l'expertise de tous les secteurs et tirera parti de l'expérience de partenaires partout au pays. Il comptera un conseil indépendant sur les nouvelles compétences et les tendances de la population active, ainsi qu'un laboratoire de recherche axé sur l'élaboration, la mise à l'essai et l'évaluation rigoureuse des nouvelles approches en matière d'évaluation et de perfectionnement des compétences.
Programme de préparation à la formation d'apprenti	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 46 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 10 millions par année subséquente, pour la création d'un nouveau programme pour encourager les groupes sous-représentés à explorer les carrières dans le domaine des métiers spécialisés.
Subvention incitative pour les femmes apprenties	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 19,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour mettre à l'essai la subvention visant à encourager les femmes à poursuivre des carrières dans les métiers Sceau rouge à prédominance masculine et pour s'assurer que les femmes ont de plus en plus en mesure de donner l'exemple en matière de leadership à d'autres femmes qui aspirent à exercer dans les métiers.
Cadre des résultats relatif aux sexes	Lancé dans le budget de 2018, ce Cadre exprime les objectifs du gouvernement du Canada concernant l'égalité entre les sexes, notamment sur la manière de mesurer le succès. Les principaux objectifs du Canada sur cette question se divisent en six piliers : l'éducation et les compétences, la participation économique et la prospérité, le leadership et la participation démocratique, la pauvreté, la santé et le bien-être, la violence fondée sur le sexe et l'accès à la justice, et l'égalité entre les sexes dans le monde. Le Cadre servira d'outil pour appuyer la prise de décision et l'établissement des priorités. Il aidera le gouvernement du Canada à optimiser les effets de ses initiatives en matière d'égalité entre les sexes. Le gouvernement élabore des plans afin de mettre en œuvre ce Cadre, tel qu'annoncé dans le budget de 2018.

Initiative gouvernementale	*Description*
Programme de Services de réorientation professionnelle	Programme amélioré le 1er avril 2018, afin d'équiper les membres des Forces armées canadiennes, les survivants, les anciens combattants et leur conjoint avec les outils dont ils ont besoin pour une transition réussie vers la vie civile. Les services offerts comprennent de l'aide à la préparation et à l'embauche.
Loi sur l'équité salariale	Le gouvernement s'est engagé à présenter une loi proactive sur l'équité salariale dans la loi sur le budget de 2018 pour les milieux de travail sous réglementation fédérale. Cette loi garantirait qu'en moyenne, les femmes et les hommes dans les industries sous réglementation fédérale gagnent le même salaire pour un travail équivalent.
Transparence salariale	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 3 millions de dollars sur cinq ans afin de fournir plus de renseignements au sujet des pratiques salariales des employeurs du secteur sous réglementation fédérale. Cela consisterait à convertir les renseignements existants sur la rémunération produits par les employeurs sous réglementation fédérale en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi,* en un contenu plus convivial en ligne, en s'appliquant à rendre les écarts salariaux existants plus évidents. De plus, le gouvernement investira 1,5 million de dollars en 2018-2019 et 2019-2020 pour la tenue d'un symposium important sur les femmes et le milieu de travail au printemps 2019. Ce symposium regroupera des chefs de file des secteurs privé et public afin de discuter et de faire part de pratiques exemplaires.
Fonds pour l'accessibilité	Fonds soutenant les organismes admissibles grâce à du financement en capital pour la construction et la rénovation visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité pour les personnes handicapées dans les communautés et les milieux de travail canadiens. En 2017, le gouvernement a agrandi le fonds au moyen d'un investissement de 77 millions de dollars sur 10 ans à compter de 2018-2019.
Programme de développement de la technologie accessible	Dans le budget de 2017, 22,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, ont été investis pour la création d'un programme de développement de la technologie accessible qui permettra aux Canadiens handicapés de participer davantage dans l'économie numérique.

Initiative gouvernementale	*Description*
Loi canadienne sur l'accessibilité	En juin 2018, le gouvernement a adopté le projet de loi C-81, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* au Parlement. Cette loi favorisera l'égalité des chances pour les personnes handicapées, en éliminant les obstacles existants et en empêchant que d'autres ne se créent dans les secteurs sous réglementation fédérale. Le gouvernement investira 290 millions de dollars sur six ans, à compter de 2018-2019, pour appuyer les objectifs de la loi.
Stratégie d'emploi ciblée pour les nouveaux arrivants	Dans le budget de 2017, 27,5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018 et 5,5 millions par année subséquente ont été réaffectés pour le lancement de la Stratégie, dont le but consiste à réduire les obstacles et à aider les nouveaux arrivants à mettre leurs compétences au service de l'économie canadienne. Elle comprend trois volets : • des services d'aide améliorés avant l'arrivée, afin que les nouveaux arrivants puissent entamer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers avant d'arriver au Canada; • un programme de prêts pour aider les nouveaux arrivants à assumer les frais de reconnaissance de leurs titres de compétences; • des mesures ciblées d'aide à l'emploi pour mettre à l'essai des approches novatrices vivant à aider les nouveaux arrivants qualifiés à acquérir une première expérience de travail dans leur domaine au Canada.
Projet pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 31,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour lancer un projet pilote d'une durée de trois ans visant à soutenir les programmes pour les nouvelles arrivantes d'appartenant à une minorité visible.
Aide juridique aux immigrants et aux réfugiés	Cette aide facilite le processus de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile, permettant à ceux qui le franchissent d'intégrer la société et l'économie canadiennes plus rapidement. Dans le budget de 2017, 11,5 millions de dollars ont été investis dans l'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, avec un montant supplémentaire de 2,7 millions pour gérer les pressions en 2017-2018 et 2018-2019. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir un autre 12,8 millions pour 2018-2019.

Initiative gouvernementale	*Description*
Programmes urbains pour les peuples autochtones	Programmes créés en 2017 pour aider les Autochtones vivant dans des centres urbains ou y emménageant. Le gouvernement fournira 53 millions de dollars par année pour cinq ans, à compter de 2017-2018. Cette année-là, plus de 120 organismes, projets ou initiatives ont reçu du financement pour un à cinq ans.
Programme d'accès abordable	Dans le budget de 2017, 13,2 millions de dollars ont été investis sur cinq ans, à compter de 2017-2018, dans un nouveau programme d'accès abordable, qui aidera les fournisseurs de services à offrir des forfaits Internet à faible coût aux familles à faible revenu intéressées.
Programme d'échange en matière de littératie numérique	Dans le budget de 2017, 29,5 millions de dollars ont été investis sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour ce nouveau programme. Ce dernier appuie les organismes à but non lucratif à mettre en œuvre des initiatives pour enseigner des compétences de base en informatique, notamment l'utilisation sécuritaire et efficace d'Internet, dans des endroits tels que les bibliothèques publiques, les centres d'hébergement et les centres pour personnes âgées. Le programme visera surtout les groupes vulnérables comme les personnes seules, les familles à faible revenu et les aînés.
Stratégie pour l'innovation sociale et la finance sociale	Le gouvernement collabore avec les intervenants pour élaborer cette Stratégie. Elle offrira un meilleur soutien et de plus grandes possibilités de partenariats aux organismes communautaires travaillant à régler les problèmes sociaux et environnementaux persistants au moyen d'approches novatrices, y compris dans le domaine de la finance sociale et de l'entreprise sociale.
Pratiques d'approvisionnement social	Le gouvernement travaille à intégrer ces pratiques afin de générer des occasions pour les entreprises sociales détenues ou dirigées par des groupes vulnérables.
Aide juridique en matière criminelle	L'accès à l'aide juridique favorise des procédures légales équitables et assure l'accès à la justice pour les personnes vulnérables, y compris celles qui n'ont pas beaucoup de moyens financiers ou qui sont accusées d'infractions criminelles graves ou complexes et qui risquent une peine d'emprisonnement. Les jeunes poursuivis dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* sont également concernés. Le financement fédéral actuel (de 2017-2018 à 2021-2022) s'élève à 670,9 millions de dollars.

Initiative gouvernementale	*Description*
Programme de financement des services de justice pour les jeunes	Le gouvernement fournit 141,7 millions de dollars de financement par année aux provinces et aux territoires pour les aider à exécuter des programmes et des services pour les jeunes ayant des démêlés avec la loi. Ces services sont axés sur des programmes de diversion et de réinsertion, afin de s'attaquer aux facteurs économiques sous-jacents qui contribuent à la pauvreté des jeunes vulnérables.
Fonds canadien de justice familiale	Dans le budget de 2017, 16 millions de dollars par année sur une base continue ont été affectés pour faciliter l'accès à la justice familiale pour les familles en instance de séparation ou de divorce. L'une des priorités en matière de réduction de la pauvreté consiste à élargir l'accès aux programmes, aux services et aux renseignements concernant la justice familiale, afin de répondre aux besoins variés des populations sous-desservies.
Projet de loi C-78 : Loi modifiant la* Loi sur le divorce, *la* Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales *et la* Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions *et apportant des modifications corrélatives à une autre loi	Le projet de loi C-78 propose des modifications au droit de la famille fédéral et appuierait les efforts pour réduire la pauvreté en simplifiant certaines lois du droit de la famille et en aidant les familles à obtenir un soutien juste et exact (par ex, l'établissement et l'ordonnance). Le soutien aux familles est un facteur clé dans la réduction du risque lié à la pauvreté, y compris la pauvreté infantile, après une séparation ou un divorce.
Service national d'écoute téléphonique concernant la traite des personnes	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 14,51 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 2,89 millions par année subséquente, pour combattre la traite des personnes. Pour ce faire, un service national d'écoute téléphonique concernant la traite des personnes a été mis sur pied, incluant un portail en ligne et un mécanisme de renvoi vers les services sociaux et la police.
Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe	Le gouvernement investit 100,9 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2017-2018 et 20,7 millions par année subséquente, pour mettre en oeuvre cette Stratégie et coordonner les activités de six ministères fédéraux. Les initiatives de la Stratégie sont divisées en trois piliers : la prévention, le soutien aux survivants et leurs familles et la promotion de systèmes juridique et judiciaire efficaces. La Stratégie vise également la création d'un centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe. De plus, dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 101,5 millions de dollars

Initiative gouvernementale	*Description*
	supplémentaires à compter de 2018-2019 et 22 millions par année subséquente pour élargir la Stratégie. Cinq ministères sur les six utiliseront ce financement afin d'améliorer les deux initiatives précédemment créées et d'en lancer six autres.
Protéger les femmes et les enfants vulnérables	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 20,3 millions de dollars sur cinq ans dans le programme de relocalisation pour aider 1 000 femmes et enfants vulnérables de plus en 2018.
Assurer un environnement de travail exempt de violence et de harcèlement	Le 7 novembre 2017, le gouvernement a présenté le projet de loi C-65, visant à créer un cadre intégré unique afin de protéger les employés dans les secteurs sous réglementation fédérale de la violence et du harcèlement au travail. Dans le budget de 2018, le gouvernement a proposé d'investir 34,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, puis 7,4 millions par année subséquente, afin d'appuyer le projet de loi C-65.
Offrir un soutien légal aux victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail et sensibiliser la population	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 50 millions de dollars sur cinq ans dans des activités de sensibilisation et de l'aide juridique pour les victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail.
Aide à la réinsertion pour les délinquants autochtones	Le gouvernement offre une gamme de mesures de soutien destinées spécifiquement aux délinquants autochtones dans le but de les aider à réintégrer la société après leur incarcération. Ces mesures comprennent : • l'amélioration de l'employabilité grâce à des programmes et à des formations professionnelles adaptés à la culture pendant leur incarcération; • des mesures de soutien pour planifier la libération et des mesures d'aide une fois la libération obtenue; • de la formation et un accroissement des capacités des communautés pour la réintégration et la mise en œuvre de modèles d'alternatives à l'incarcération. Dans le budget de 2017, 65,2 millions de dollars sur cinq ans, puis 10,9 millions par année subséquente, ont été investis pour aider les Autochtones en prison à guérir, à se réinsérer dans la société et à trouver de bons emplois.
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	Plus de 75 000 enfants et adultes autochtones dans plus de 435 communautés canadiennes ont recours aux services d'un assistant parajudiciaire chaque

Initiative gouvernementale	*Description*
	année. Ces services respectent la priorité essentielle de réduire le taux d'incarcération chez les Autochtones du Canada.
Programme de justice autochtone	Programme contribuant à réduire la surreprésentation d'Autochtones parmi les victimes, les délinquants et les accusés dans le système de justice. Il offre des alternatives culturellement adaptées au système de justice, qui tiennent compte des conditions de vie dans les communautés autochtones, de la santé mentale, des toxicomanies et des autres problèmes issus du traumatisme intergénérationnel. Il existe 197 programmes communautaires desservant 750 communautés au pays dans des régions urbaines, rurales, isolées et nordiques.
Règlement relatif aux pensionnats indiens	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir notamment 248,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, dans des services de santé mentale et de soutien émotionnel pour les survivants et leurs familles pendant la durée du Règlement relatif aux pensionnats indiens.
Centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 0,6 million par année subséquente, pour que Statistique Canada crée un nouveau centre pour les statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion. Ce dernier tiendra à jour un carrefour public de données tirées de l'ACS+ afin d'appuyer l'élaboration de politiques et de processus décisionnels fondés sur des données probantes.
Programme de promotion de la femme	Programme de subventions et de contributions qui finance notamment des organismes à but non lucratif, afin de mettre en œuvre des initiatives qui favoriseront l'égalité et élimineront des obstacles systémiques qui nuisent au progrès des femmes. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 100 millions de dollars additionnels sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer le programme.
Conseiller spécial sur les enjeux liés aux communautés LGBTQ2	En novembre 2016, le gouvernement a nommé un conseiller spécial qui travaille de concert avec les organisations LGBTQ2 du pays afin de protéger les droits de ses membres et de lutter contre la discrimination passée et actuelle à leur égard. Cette mesure fait suite au projet de loi sans précédent annoncé en mai 2016 (le projet de loi C-16, adopté en juin 2017), qui visait à reconnaître et à réduire la vulnérabilité des personnes transgenres et des personnes de genres divers à la discrimination, à la

Initiative gouvernementale	*Description*
	propagande haineuse et aux crimes de haine, en plus d'affirmer leur statut d'égalité au sein de la société canadienne.
Renforcer le multiculturalisme	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 23 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2018-2019, pour accroître le financement du Programme du multiculturalisme. Ce financement servirait à appuyer des consultations à l'échelle du pays sur une nouvelle approche nationale contre le racisme, réunirait les experts, les organismes communautaires, les citoyens et les dirigeants interconfessionnels afin qu'ils trouvent de nouvelles façons de collaborer et de lutter contre la discrimination et consacrerait des fonds pour lutter contre le racisme et la discrimination envers les Autochtones, les femmes et les filles.
Relever les défis auxquels sont confrontés les Canadiens noirs	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose d'investir 19 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 pour améliorer le soutien de la communauté destiné aux jeunes à risque et à développer la recherche à l'appui de programmes de santé mentale mieux axé sur la culture dans la communauté des Canadiens noirs.
Programme de contestation judiciaire	Programme offrant un soutien financier aux Canadiens afin qu'ils présentent devant les tribunaux des causes d'importance nationale liées à certains droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne.

Appuyer la classe moyenne en s'assurant que les Canadiens ne sombrent pas dans la pauvreté et en favorisant la sécurité financière et la résilience

Initiative gouvernementale	*Description*
Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)	Dans le budget de 2018, le gouvernement a lancé l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin de renforcer et de remplacer la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Cela représente un investissement de 3 milliards de dollars sur cinq ans, afin, notamment, de faciliter l'accès à l'Allocation. En renforçant le programme, qui entrera en vigueur en 2019, le gouvernement : • augmente la prestation maximale jusqu'à concurrence de 170 $ en 2019

Initiative gouvernementale	*Description*
	et augmente le seuil de revenu au-delà duquel la prestation est éliminée; • augmente la prestation maximale offerte à titre de supplément pour personnes handicapées d'une somme supplémentaire de 160 $. Le gouvernement propose également de faciliter l'accès à la prestation en s'assurant que toutes les personnes admissibles la reçoivent lorsqu'elles produisent leur déclaration de revenus.
Travail pendant une période de prestation de l'assurance-emploi	Dans le budget de 2018, le gouvernement a investi 351,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 80,1 millions par année subséquente, pour rendre permanentes les règles de l'actuel projet pilote Travail pendant une période de prestation (c.-à-d. que les bénéficiaires peuvent garder 0,50 $ de prestations pour chaque dollar de gain d'emploi, jusqu'à concurrence de 90 % de leur revenu hebdomadaire) et élargir les dispositions du projet pilote aux prestations de maternité et de maladie. Cette mesure encouragera la participation au marché du travail et permettra aux prestataires de gagner davantage de revenus d'emploi pendant une période de prestations.
Réduire la période d'attente pour les prestations d'assurance-emploi	Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé qu'il réduirait la période d'attente pour les prestations d'assurance-emploi, la faisant passer de deux semaines à une seule, à compter du 1er janvier 2017.
Améliorer l'accès aux prestations d'assurance-emploi	En 2016, le gouvernement a éliminé les exigences d'admissibilités plus élevées pour les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail. Ces prestataires ont vu le nombre d'heures de travail nécessaire pour être admissible passer de 910 heures à entre 420 et 700, selon le lieu de résidence au Canada.
Améliorer le soutien aux travailleurs saisonniers	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de : • investir 80 millions de dollars en 2018-2019 et 150 millions en 2019-2020 dans le cadre des ententes provinciales et territoriales sur le développement du marché du travail,

Initiative gouvernementale	*Description*
	afin d'expérimenter de nouvelles approches et de mieux aider les travailleurs saisonniers qui font face à une baisse de l'aide au revenu avant le début de la nouvelle saison. • réaffecter 10 millions de dollars afin d'offrir une aide au revenu immédiate et de la formation aux travailleurs touchés.
Prestations spéciales d'assurance-emploi	Dans le budget de 2017, le gouvernement a lancé : • une nouvelle prestation pour proches aidants d'adultes d'une durée maximale de 15 semaines. Cette nouvelle prestation permet aux proches aidants admissibles de prendre soin d'un parent adulte gravement malade ou blessé; • une nouvelle prestation pour proches aidants d'enfants, qui remplace et bonifie l'ancienne prestation pour parents d'enfants gravement malades. Les membres de la famille immédiate et élargie sont désormais admissibles, plutôt que juste les parents, et ils pourront continuer de recevoir jusqu'à 35 semaines de prestations. Les ***Prestations de compassion*** sont également disponibles. Elles aident les Canadiens à concilier le travail et les responsabilités lorsqu'ils prennent soin d'un membre de la famille gravement malade, et offrent une aide financière pouvant aller jusqu'à 26 semaines.
Prestation parentale partagée d'assurance-emploi	Dans le cadre de cette nouvelle prestation, le gouvernement proposera d'investir 1,2 milliard de dollars sur cinq ans à compter de 2018-2019 et 344,7 millions par année subséquente, afin d'appuyer une plus grande égalité entre les sexes à la maison et au travail. Cette mesure accorderait des semaines de prestations parentales supplémentaires (payées à 55 %) lorsque les deux parents acceptent de partager le congé parental. Les parents qui choisissent les prestations parentales prolongées peuvent prendre jusqu'à huit semaines de prestation supplémentaires (payées à 33 %). Cette prestation sera offerte en 2019 aux familles admissibles à l'assurance-emploi, y compris aux parents adoptifs et aux couples de même sexe.

Initiative gouvernementale	*Description*
Conditions de travail souples	Dans le budget de 2017, le gouvernement a proposé de modifier le *Code canadien du travail*, afin que les travailleurs sous réglementation fédérale aient le droit de demander des conditions de travail souples à leur employeur. Ces dernières incluent notamment des heures d'arrivée et de départ variables, la possibilité de travailler de la maison et de nouveaux congés non payés pour mieux concilier le travail et la vie familiale.
Congé pour les victimes de violence familiale	Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à modifier le *Code canadien du travail* afin d'offrir cinq jours de congé payé aux travailleurs sous réglementation fédérale victime de violence familiale ou parents d'un enfant victime de violence familiale. Cette mesure s'ajoute au congé avec protection de l'emploi pour les survivants de violence, annoncé dans le budget de 2017.
Programme de protection des salariés	Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur le Programme de protection des salariés* afin d'augmenter le versement maximal en vertu du Programme de quatre à sept semaines de gains assurables au titre de l'assurance-emploi. Des changements seront également apportés pour rendre l'admissibilité au Programme plus équitable, afin que les travailleurs à qui l'ont doit un salaire, des vacances ou une indemnité de départ au moment où leur employeur déclare faillite ou est mis sous séquestre reçoivent un meilleur soutien pendant les périodes difficiles.
Traitement des demandes de prestations d'assurance-emploi et prestation de services	Dans le budget de 2018, 90 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, ont été investis pour le traitement des demandes d'assurance-emploi et la prestation de services. Le financement sera lié au volume de demandes et permettra de réagir aux variations des conditions économiques. Les Canadiens seront ainsi assurés de recevoir en temps opportun des paiements de prestations exacts. Dans le budget de 2018, 127,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, ont été investis afin d'améliorer davantage l'accessibilité du centre d'appels de l'assurance-emploi et de s'assurer que les Canadiens reçoivent en temps utile des renseignements précis et de l'aide concernant les prestations.

Initiative gouvernementale	*Description*
Bonification du Régime de pensions du Canada	La période de transition pour la bonification du Régime de pensions du Canada débutera le 1er janvier 2019, afin d'aider les travailleurs d'aujourd'hui (les aînés de demain). Cette bonification augmentera progressivement le revenu de remplacement de 25 à 33 %. Il élargira également la fourchette des revenus qui font l'objet de cotisations au RPC. Ces mesures combinées accroîtront la pension de retraite maximale du RPC de 50 % sur une période de 40 ans.
Protéger les régimes de pensions des Canadiens	Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé des consultations auprès des pensionnés, des travailleurs et des entreprises, afin de s'assurer que le système de revenu de retraite des Canadiens reste fort.
Médicaments prescrits et innovation dans le domaine de la santé	Afin de promouvoir un système de soins de santé plus novateur, le budget de 2017 proposait les mesures suivantes : • Améliorer l'accès aux médicaments sur ordonnance, faire baisser les prix des médicaments et soutenir la prescription appropriée grâce à un investissement de 140,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 18,2 millions par année subséquente, qui seront versés à Santé Canada, au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé. • Combler des lacunes dans les données sur la santé, appuyer une prise de décisions améliorée et renforcer l'établissement de rapports sur le rendement du système de santé grâce à un investissement de 53,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et de 15,0 millions par année subséquente, versés à l'Institut canadien d'information sur la santé. • Élargir les initiatives en matière d'ordonnance électronique et de soins virtuels, appuyer la poursuite de l'adoption et de l'utilisation des dossiers médicaux électroniques, aider

Initiative gouvernementale	*Description*
	les patients à accéder à leur dossier de santé par voie électronique et mieux relier les systèmes de dossiers de santé électroniques, afin d'améliorer l'accès pour tous les fournisseurs et tous les établissements grâce à un investissement de 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, versé à l'Inforoute Santé du Canada. • Continuer d'accélérer l'innovation dans toutes les provinces et tous les territoires grâce à un investissement de 51,0 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, et de 17,0 millions par année par subséquente, versé à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.